



Effet UNDAF: Accélération de l'accès des populations aux droits et services sociaux de base, inclusion sociale et développement durable

Produits CPD : Des sites pilote aménagés et résistants aux changements climatiques pour la conservation de la biodiversité, la lutte contre la désertification et les érosions côtières.

Produits recherchés:

- Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Lutte contre la Dégradation des Terres, Utilisation Durable des Ressources Naturelles démontrées et démultipliées durablement avec un succès de la continuité des actions dans la phase après projet dans et en dehors des sites d'actions du projet ;
- Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes ;
- Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet ;
- Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone ;
- Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP ;
- Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués ;
- Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances.

Agent Gouvernemental d'Exécution: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Autre Partenaire

Période du Programme:	2012- 2014
Composante du Programme:	Energie et Environnement pour un Développement Durable
Titre du Projet:	Gestion Intégrée dans quatre paysages représentatifs du Sénégal- Tranche III
Atlas Award ID:	_____
Project ID:	_____
PIMS #	_____
Durée du Projet:	36 mois
Start date:	_____
End Date	_____
Management Arrangements	NEX _____
PAC Meeting Date	

Budget Total:	25 513 000
Ressources allouées:	
• Gouvernement (Cash):	589 000
• Régulier:	
o FEM:	1 000 000
o PNUD:	900 000
• Autres: (Financement Parallèle)	
o GdS:	2 183 000
o Fondation Bill Gate/BOAD:	1 747 000
o Banque Mondiale	1 655 000
o ACDI :	1 200 000
o ADOS :	873 000
o CLM :	56 000
o CL :	13 222 000
• Contribution en Nature GdS:	2 088 000

Approuvé: _____ **Nom et Titre** _____ **Signature** _____ **Date** _____

Au nom du Gouvernement _____

Au nom du PNUD/FEM _____



Document de projet PNUD
Gouvernement du Sénégal
Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet: Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal. Tranche 3.

Brève Description

A la suite de la levée de certaines des barrières juridiques et économiques ayant contribué en Tranche 1 à la mise en place d'un environnement favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID), la Tranche 2 du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal (PGIES) a notamment permis de démontrer le modèle de la Conservation Intégrée au Développement (CID) et de consolider la coopération des parties prenantes et leurs actions en faveur de la gestion écologique durable des terres et la conservation participative et intégrée des écosystèmes, face aux effets des changements climatiques. Elle a notamment contribué à renforcer la conservation et la résilience des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune et de transhumance du bétail, à travers le maintien des connexions, structures et fonctions des écosystèmes servant de zones tampons adjacentes autour des Aires Protégées (AP) et de gestion communautaire de réserves de biosphère avec l'avènement pour la toute première fois depuis leur création, du zonage participatif des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum et en jetant les bases de la future réserve de biosphère du Ferlo. Ces acquis ont ainsi permis de prévenir et ainsi de réduire l'impact de la dégradation des terres sur les communautaire et sur les fonctions et services des écosystèmes. La phase 2 a en outre abouti à promouvoir des actions pilotes d'utilisation durable des ressources naturelles comme outil de lutte contre la pauvreté dans les Terroirs Villageois (TV) éloignés, enclavés et adjacents aux AP, où la cogestion a également été testée pour la première fois au Sahel. Des encouragements économiques ont été démontrés à travers les contributions au fonds inter-villageois pour l'environnement, le micro crédit et l'épargne communautaire pour servir de base à la durabilité de la couverture des coûts récurrents par les bénéfices durables générés par les acteurs concernés. Quant à la Tranche 3, dernier maillon de la séquence de planification du projet pour une réussite de la phase après projet, elle devra notamment permettre de raffiner le modèle de la CID dans chacun des quatre paysages représentatifs pour assurer la durabilité des encouragements économiques par la mise en place d'un réseau autonome des mutuelles d'épargne et de crédit (REMEDE) pour garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation des écosystèmes par une effective application des chartes locales de bonne gestion et une reconnaissance du statut des Ecogardes. Elle devra également influencer, encourager et assister le Comité Inter Site mis en place et consolidé lors des Tranche 1 et 2, à l'émergence d'une ONG paysanne opérationnelle de gestion écologique durable des terres, en synergie avec le REMEDE et les Ecogardes. La Tranche 3 permettra également de lever toute autre barrière encore subsistante et de disséminer les actions de démonstration dans d'autres AP et TV avec le cofinancement des populations bénéficiaires, les Services Etatiques, les projets en cours et les ONG pour généraliser les profits locaux de développement socioéconomique durable dans le respect de l'équilibre genre et ainsi accroître les impacts des bénéfices environnementaux globaux au niveau national, et bien au-delà de la durée de vie du projet et de ses sites de démonstration retenus avec une effective contribution à l'atteinte des OMD.

Table des Matières

<u>Section</u>	<u>Page</u>
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION	4
SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION.....	6
PART I: ANALYSE DE LA SITUATION	6
<i>Contexte et Signification Globale.....</i>	<i>6</i>
<i>Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.....</i>	<i>11</i>
<i>Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique</i>	<i>12</i>
<i>Analyse des parties prenantes.....</i>	<i>13</i>
<i>Analyse de la Ligne de Base</i>	<i>14</i>
PARTIE II: STRATEGIE.....	15
<i>Logique et Résultats Repères du Projet.....</i>	<i>15</i>
<i>Réalisations et Défis de la Tranche 1 du Projet</i>	<i>16</i>
<i>Défis persistants à relever en tranche 2.</i>	<i>19</i>
<i>Justification et Conformité Politique du Projet.....</i>	<i>20</i>
<i>But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités</i>	<i>24</i>
<i>Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet.....</i>	<i>28</i>
<i>Bénéfices attendus au niveau Global et Local.....</i>	<i>28</i>
<i>Eligibilité et Motivation du Pays.</i>	<i>29</i>
<i>Durabilité.....</i>	<i>30</i>
<i>Répliquabilité.....</i>	<i>31</i>
PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION.....	31
<i>Coopération et Approches de Cofinancement</i>	<i>34</i>
PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET	38
<i>Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Evaluation</i>	<i>47</i>
PARTIE V: CONTEXTE LEGAL.....	47
SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DE RESULTATS ET COUTS ADDITIONNELS DU FEM.....	48
PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS.....	48
PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE.....	48
<i>Résultats indicatifs, Activités et Programme Trimestriel de Travail.....</i>	<i>48</i>
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PROGRAMME DE TRAVAIL.....	59
<i>Structure de Financement du Projet par Tranche</i>	<i>63</i>
<i>Indicateurs Repères par Tranche</i>	<i>64</i>
SECTION IV: INFORMATIONS ADDITIONNELLES	65
PARTIE I: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET	65
PARTIE II: PLAN DE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES	70

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

ADOS	:	Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal
AFD	:	Agence Française pour le Développement
AIEA	:	Agence Internationale pour l'Energie Atomique
AP	:	Aires Protégées
ATEF	:	Agent Technique des Eaux et Forêts
BOAD	:	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CERP	:	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
CID	:	Conservation Intégrée au Développement
CITES	:	Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en voie de disparition
CL	:	Communauté Locale
CLG	:	Comité Local de Gestion
CLM	:	Cellule de Lutte Contre la Malnutrition
CONSERE	:	Conseil Supérieur de l'Environnement et des Ressources Naturelles
CR	:	Communauté Rurale
CSE	:	Centre de Suivi Ecologique
DA	:	Direction de l'Agriculture
DAT	:	Direction de l'Aménagement du Territoire
DEEC	:	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DEFCCS	:	Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIREL	:	Direction de l'Elevage
DP	:	Direction de la Planification
DPN	:	Direction des Parcs Nationaux
DPV	:	Direction de la Protection des Végétaux
ECN	:	Ecosystèmes Côtiers des <i>Niayes</i>
FAO	:	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FC	:	Forêt Classée
FDS	:	Fonds de Développement Social
FED	:	Fonds Européen de Développement
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	:	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GdS	:	Gouvernement du Sénégal
GIE	:	Gestion Intégrée des Ecosystèmes
GRN	:	Gestion des Ressources Naturelles
GV	:	Groupement villageois
GZC	:	Gestion des zones côtières
IEF	:	Ingénieur des Eaux et Forêts
IREF	:	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISE	:	Institut des Sciences de l'Environnement
ITA	:	Ingénieur des Travaux Agricoles
ITE	:	Ingénieur des Travaux d'Elevage
ITEF	:	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts
MA	:	Ministère de l'Agriculture
MAB	:	<i>Man and Biosphere</i> (l'Homme et la Biosphère)
MAT	:	Ministère de l'Aménagement du Territoire
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEPN	:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale

PADMP	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des AP
PAGERNA:		Projet d'Auto Promotion en Gestion des Ressources Naturelles
PAGTV	:	Plan d'Aménagement et de Gestion des Terroirs Villageois
PAN/CLD	:	Plan National d'Action : Lutte Contre la Désertification
PFIE	:	Programme de Formation et d'Information Environnementale
PGCRN	:	Projet de Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
PN	:	Parc National
PNACB	:	Plan National d'Action pour la Conservation de la Biodiversité)
PNAE	:	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNDS	:	Parc National du Delta du Saloum
PNNK	:	Parc National de Niokolo-Koba
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE:		Projet de Gestion Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PSAOP	:	Programme du Service Agricole et Organisation Privée
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissement Public
REMEDE:		Réseau des Mutuelles Environnementales de Développement des Ecosystèmes
RF	:	Réserve de Faune
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RNC	:	Réserve Naturelle Communautaire
RSP	:	Réserve Sylvopastorale
SFIECE	:	Sensibilisation, Formation, Information, Communication Environnementale)
SNCB	:	Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité
TV	:	Terroirs Villageois
UCP	:	Unité de Coordination du Projet
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO:		Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture)
UP	:	Unité Pastorale
USAID	:	Agence des Etats Unis pour le Développement International

SECTION I: DESCRIPTIF DE LA SITUATION

PART I: ANALYSE DE LA SITUATION

Contexte et Signification Globale

1. Le Sénégal se situe au carrefour de quatre principales zones climatiques ouest africaines – comprenant la zone saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne. Les écosystèmes du Sénégal sont caractérisés par leur relative diversité et leurs multiples fonctions (environnementale, économique, sociale et culturelle). Ils varient des steppes, des prairies et des savanes arborées du Nord, aux forêts sèches et aux forêts denses sub-guinéennes de l'Est et du Sud, ainsi que des écosystèmes côtiers et littoraux localisés sur la totalité de la frange côtière atlantique du pays (500km). Les Aires Protégées (AP) du Sénégal comprennent 6 Parcs Nationaux, 3 Réserves de Faunes, 8 Réserves Cynégétiques, 20 Réserves Sylvopastorales et 213 Forêts Classées couvrant au total 11 934 663 ha (MEPN; 1993:35-39), soit plus de 40% de la superficie du pays. Trois de ces AP sont des Réserves de Biosphère, deux sont des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et 4 des Sites de Zones Humides ou sites Ramsar. Les phases 1 et 2 ont notamment permis d'élargir et de consolider ces importants acquis de conservation à travers notamment la mise en place 26 réserves naturelles communautaires/unités pastorales (RNC/UP) couvrant une superficie de 577 000 ha, soit 34% de l'étendue des 6 parcs nationaux et 4 réserves de faune d'une superficie de 1 699 270 ha, protégés par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). A ce remarquable résultat faisant passer le taux national de classement en parcs et réserves de 8 % à 10,72 %, pour un objectif de 12% assigné à la DPN, les contributions du projet avec ces RNC/UP servant de zone tampon concernent notamment, le zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum et le démarrage du processus de la transformation des deux réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère.

2. Dans l'ensemble, au regard de la faible dissémination des acquis des actions pilotes de conservation des ressources naturelles encore confinées dans les sites de démonstration du projet et de leurs impacts encore très localisés, la dégradation des écosystèmes se poursuit par ailleurs, en raison notamment de l'impact du surpâturage, du déboisement, de l'érosion, des feux de brousse et de la sécheresse. La dégradation forestière dans le pays est estimée à 250.000 ha de savane arborée chaque année, c'est à dire 2% des ressources ligneuses (Plan d'Action Forestier du Sénégal, 1993). La dégradation des pâturages dans le Ferlo est estimée à 80.000 ha /an. Les émissions de carbone issues de la dégradation des forêts et des feux dans les zones de pâturage sont estimées à environ 19. 286 Gg par an¹. On estime la dégradation de la mangrove à 10% par an, avec des causes essentiellement d'origine naturelle ou anthropique. Les pressions naturelles sont notamment dues aux changements des courants océaniques causés par la disparition de la pointe de *Sangomar* entre *Toubacouta* et *Niodior*. Les pressions anthropiques sont liées aux besoins croissants en bois de chauffe et aux techniques inadéquates de récolte des huîtres. Quelque 395.000 tonnes de poisson (et plus de 300 espèces marines) sont prises par an, dont les 80% par la pêche traditionnelle. De ce tonnage, deux espèces de Sardinelles représentent à elles seules plus de 60% de la prise (DPM, 2000).

3. La section IV montre en annexe I-a, les principales zones éco géographiques du Sénégal. La zone centrale et aussi bien la vallée du fleuve Sénégal sont les plus densément occupées et le taux de conversion des terres en agriculture y est élevé (Annexe I-a). Sur le reste, les valeurs de biodiversité demeurent encore élevées dans les 4 principales régions éco-géographiques à savoir: écosystèmes

¹ Batjes (1998)

pastoraux au nord et à l'est, les savanes boisées du sud et sud-est, les complexes dunaires et inter

dunaires des Niayes et les mangroves du Sud. Le projet a concentré ses actions dans quatre sites pilotes d'importance globale élevée et les plus représentatifs de ces quatre principaux types d'écosystèmes (Annexe I-b) sont résumés ci-dessous avec les principaux acquis. L'annexe I-c fournit une description détaillée de l'évolution de la flore et de la faune de ces écosystèmes et liste les Aires Protégées choisies pour faire partie du projet.

Ecosystèmes Sylvopastoraux

4. Les écosystèmes pastoraux s'étendent sur un total de 5 816 900 ha dans la partie Nord-Est et représentent par exemple 45% de la couverture végétale du pays. Cet ensemble contient 9 Aires Protégées (AP) comprenant des Forêts Classées (FC), des Réserves Sylvopastorales (RSP) et des Réserves de Faune. A cet ensemble s'ajoutent à l'actif des phases 1 et 2 du projet, quatre 4 Unités Pastorales contigües et couvrant une superficie totale de 326 426 ha dotée chacune d'un plan local d'utilisation durable des ressources naturelles avec une charte locale de bonne gestion. La partie septentrionale de cet écosystème est constituée de prairies et de steppes arbustives (37%) largement dominées par des espèces sahéliennes comme *Acacia tortilis* et *Balanites aegyptiaca*. La partie Sud est principalement constituée de savane arborée (55%) avec des espèces Soudano Sahéliennes comme *Pterocarpus lucens* et diverses *Combretaceae*. La transition consiste en un mélange d'espèces arbustives Soudano-Sahéliennes (8%) comme *Guiera senegalensis*, *Combretum glutinosum*, *Grewia flavescens*, et *Anogeissus leiocarpus* (Bonfiglioli *et al*, 1988; République du Sénégal, 1993:43).

5. Les précipitations, pendant la saison des pluies, varient largement dans l'espace et dans le temps, produisant ainsi une mosaïque de pâturages dont l'accès et l'utilisation par les animaux domestiques et sauvages dépendent de la disponibilité de l'eau dans les dépressions, les mares et les forages permanents. Une forte baisse des précipitations et l'irrégularité du régime au cours des trois dernières décennies ont conduit à un assèchement précoce des mares, à une forte mortalité de certaines espèces de plantes et à l'érosion éolienne et hydrique. Ce phénomène, en dehors des sites d'actions de démonstration du projet est aggravé par la pression humaine, surtout autour des points d'eau permanents. Le Centre *EROS Data Center* rapporte que la couverture végétale au Ferlo se densifie aussi bien dans les sites d'actions du projet que dans leurs alentours immédiats très certainement en raison des impacts des UP aussi bien sur le développement socioéconomique que sur les remontées biologiques dans ces écosystèmes globalement épargnés par les feux récurrents. En outre, l'assèchement des points d'eau oblige les transhumants à aller plus loin au Sud, atteignant souvent le Parc de Niokolo-Koba à la recherche de meilleures conditions de pâturage. Cette transhumance s'effectuant le long des couloirs de transhumance mis en place par le projet est de nature à réduire les conflits entre agriculteurs et éleveurs et à contribuer à la régénération des écosystèmes par une réduction des pressions humaines et animales mérite une dissémination pour de plus grands impacts.

6. Des 31 espèces rares de plantes mondialement menacées et figurant sur la liste rouge de l'UICN trois sont des espèces endémiques connues dans la région du Ferlo. Ces espèces sont *Abutilon macropodium*, *Digitaria aristulata*, et *Nesaca dodecandra*. Le projet a pu retrouver ces espèces et un herbier avec une indication de leur nom en langues nationales est établi pour leur meilleure conservation en plus de leur protection par le code forestier. Cependant, la situation pour *Justicia niokolokobae*, *Digitaria aristulata*, *Dalbergia melanoxylon*, et *Pterocarpus lucens* demeure critique. Globalement, en dépit de la dégradation des écosystèmes dans le Ferlo, on observe toujours plusieurs espèces animales dans les réserves de faune du Ferlo. Ces espèces comprennent notamment les autruches (la dernière population restante au Sénégal), l'outarde arabe, la gazelle à front roux les patas, et le porc-épic. La région fournit des lieux d'hibernation pour plusieurs espèces migratrices, en particulier les rapaces, avec une présence de l'Outarde, le calao terrestre (*Bucorvus abyssinicus*), l'aigle bateleur (*Terathopius ecaudatus*) et dans une moindre mesure, le milan africain à queue de pie,

que l'on trouve seulement sur une bande étroite en Afrique au Sud du Sahara (Ornis et al, 1998). Ces écosystèmes, en dehors des AP servent encore de lieu d'habitation à des populations d'une grande

biodiversité ainsi que de la biomasse pour la séquestration du carbone, principalement en raison de la domination de la mobilité dans la transhumance.

Ecosystèmes Forestiers

7. Les écosystèmes forestiers au Sud-est du pays se composent essentiellement de forêts sèches, claires de type soudanien, avec un type de forêts sub-guinéennes plus au Sud et de forêts galerie denses (République du Sénégal, 1993: 43). La zone de transition vers la zone sylvo-pastorale est composée d'une savane boisée sahélo soudanienne. Cet écosystème représente la plus importante couverture ligneuse du pays, tant en termes aussi bien de densité que de superficie. Il héberge une faune et une flore diversifiée comprenant des espèces soudanaises rares comme le Galago (*Galago senegalensis*). La couverture végétale est généralement dominée par *Bombax costatum* (Kapokier), *Pterocarpus erinaceus*, *Daniellia oliveri* et *Sterculia setigera* avec un sous-bois de combretaceae et de hautes graminées annuelles. Cette zone forestière orientale comprend un total de 6 AP consistant en 4 forêts classées, un parc national et une zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Elle abrite le Parc National du Niokolo-Koba (PNNK), à la fois une Réserve de Biosphère, Site Ramsar et Patrimoine Mondial de l'UNESCO constituant avec ses 913 000 ha, l'un des plus vastes Parcs Nationaux de l'Afrique de l'Ouest.

8. A ce potentiel, s'ajoutent les efforts de conservation du projet se chiffrant à la mise en place de 26 RNC/UP légalement établies tout autour du parc et couvrant une superficie totale de 577 000 ha et servant désormais de zone tampon avec un zonage effectif des trois entités comprenant l'aire centrale de protection, la zone tampon de conservation et la zone des terroirs de développement durable. Les forêts galerie dans le système du Niokolo-Koba représentent 78% des forêts galerie au Sénégal, et comprennent des rôneraies et des raphias ainsi que des prairies marécageuses. Des 31 espèces de plantes considérées comme endémiques au Sénégal, 12 sont présentes dans cette zone dont 8 sont considérées par la Stratégie et Plan National d'Actions de Conservation de la Biodiversité (SPNACB) comme des espèces menacées. Sept parmi ces espèces endémiques et menacées ont été physiquement retrouvées et identifiées avec leur nom en langues nationales et des supports de photos en couleur pour leur conservation participative en plus de leur protection inscrite par le code forestier à l'actif du projet.

9. Cette zone contient 80 espèces de mammifères, quelque 330 espèces d'oiseaux, 36 espèces de reptiles, 60 espèces de poissons, 2 espèces d'amphibiens, plusieurs espèces d'invertébrés et 1.500 espèces végétales. Parmi celles-ci, 12 espèces végétales et 7 espèces de faune sont endémiques au Sénégal, et 8 d'entre elles sont inscrites parmi les carnivores de la liste rouge de l'UICN, comprenant des espèces charismatiques telles que la panthère, le lion et le loup africain (*Lycaon pictus*). Cet écosystème héberge également la seule population viable d'Elan de Derby (*Tragelaphus derbianus derbianus*) de la sous région (environ entre 100 et 120 individus selon le tout dernier inventaire dont un troupeau avec plus de 70 individus repertorié par African Park en 2005 illustre la bonne remontée biologique au sein du noyau central). Le PNNK est également le dernier refuge de l'éléphant (*Loxodonta africana*). Au Sénégal et des quelques 150 chimpanzés (*Pan troglodytes*) habitant les forêts galerie du Parc. Le site a également une importance stratégique mondiale puisqu'il fournit nourriture et habitat à une faune migratrice pendant la saison sèche (Diop 2000:18). Les écosystèmes en dehors des AP abritent encore une biodiversité importante avec des puits de séquestration du Carbone en raison principalement de la faible densité des superficies cultivées comparées au Bassin Arachier et aux zones littorales et à la ceinture de RNC établie pour la première fois tout autour du parc et servant de zonage à cette réserve de biosphère, l'une des plus grandes de l'Afrique de l'Ouest.

Ecosystèmes côtiers des Niayes

10. Les Niayes sont constituées par la frange atlantique de la cote sénégalaise Nord qui va de Dakar à Saint-Louis. Elles s'étendent sur près de 180 km du Nord au Sud, avec une largeur qui varie entre 30 et 35 km. La zone se caractérise par une succession de dunes et de dépressions inter dunaires au fond desquelles apparaissent souvent des mares liées aux fluctuations de la nappe phréatique superficielle. Elle se singularise également du reste du pays par un climat maritime Sub-Canarien doux et humide et des vents marins forts et relativement constants. Les dunes sont actives sur la côte (dunes vives blanches), mais se stabilisent progressivement à mesure qu'on se dirige vers l'intérieur (dunes rouges) avec l'apparition d'une couverture végétale très fragile. Dans les dépressions inter dunaires, les sols sont riches et propices à la culture des légumes et des fruits. La végétation, de type sub-guinéen, est dominée par *Elaeis guineensis* en plusieurs endroits, mais a été sévèrement dégradée par les activités de l'homme. Cette situation de dégradation se complique avec les sécheresses successives qui ont entraîné une baisse du niveau de la nappe phréatique, une salinisation progressive et une accélération de l'avancée des dunes de sable. Dans le cadre d'un ensemble de mesures préventives et conservatives de cet habitat particulièrement fragile des Niayes, un total de quatre Réserves Naturelles Communautaires couvrant 6 680 ha a été mis en place par le projet au profit de 43 villages en guise de démonstration. Chacune de ces quatre RNC est doté d'un plan local d'aménagement et d'utilisation durable des ressources naturelles en plus d'une charte locale. De nombreuses démultiplications de cette stratégie de conservation des écosystèmes sont attendues des actions des ONG, des Projets et des Associations villageoises en phase 3.

11. Des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal, 13 ont été trouvées dans les Niayes et 10 d'entre elles sont des espèces menacées. Les deux espèces du genre *Ceropegia* sont également incluses dans la liste CITES de 1996. La zone comprend 9 AP. La réserve de faune de *Gueumbeul* est d'importance mondiale en tant que lieu d'hibernation pour des milliers d'oiseaux, notamment les échassiers. Le Parc National de la Langue de Barbarie est un important sanctuaire de tortues (*Chelonias mydas*), (*Dermochelys coriacea*) et (*Caretta caretta*) en plus du dauphin ordinaire (*Delphinus delphis*). Toutes ces espèces figurent actuellement sur la liste rouge de l'UICN à cause de la surexploitation due à leurs utilités culinaires. Les populations de poissons ont généralement baissé dans les mares et les lacs des Niayes. Certaines espèces jadis abondantes, telles que les *protopterus*, sont devenues très rares. La plupart des espèces forestières protégées par le Code forestier ont pratiquement disparu de la région des Niayes, d'où l'urgence d'agir dans le sens de la conservation de la biodiversité dans cet écosystème, un des plus rares du monde. Dans ce cadre, la phase 2 a jusqu'ici globalement permis de retrouver une dizaine parmi les espèces endémiques dans les Niayes avec des supports de photos en couleurs en plus de leurs noms en langues nationales et leur inscription dans le code forestier pour leur conservation participative.

Delta du Saloum

12. L'écosystème du Delta du Saloum comprend trois domaines biophysiques interdépendants: (1) le domaine continental composé de la forêt galerie type guinéen et de savane boisée de type Soudanien, se prolongeant par les mangroves dans les zones côtières où les marées sont fréquentes; (2) le domaine insulaire avec trois principaux groupes d'îles (dont les deux sont habitées, et contiennent quelque 25 villages); et (3) le domaine marin, qui s'étend sur 10 km dans l'Océan. L'Estuaire du Saloum est un confluent de trois fleuves: le *Saloum*, le *Diombos* et le *Bandiala* qui sont liés les uns aux autres par des chenaux, dont chacun a ses propres caractéristiques chimiques et biologiques. Des apparitions récentes de *Sitatunga (Tragelaphus spekei)* sont signalées dans le Delta du Saloum alors que cette espèce endémique avait été considérée comme complètement disparue du Sénégal. Les efforts du projet ont contribué notamment à l'établissement d'une série de cinq (05) RNC couvrant un total de 1 143 ha et servant de zone tampon à ce parc qui n'en a jamais eu et se trouvant de surcroît, être une réserve de biosphère pour laquelle ces RNC périphériques servent de zonage de l'aire centrale de

conservation, de la zone tampon d'utilisation durable des ressources naturelles et de la zone des terroirs de développement durable. Chacune des RNC établies pour servir de zone tampon est dotée d'un plan local d'utilisation durable des ressources naturelles en plus d'une charte locale de bonne gestion.

13. Trois des 31 espèces végétales endémiques au Sénégal se trouvent dans les forêts du Delta du Saloum (*Lipocarpha prieuriana*, *Scleria chavalieri* et *Ficus dicranostyla*). Ces espèces endémiques ont été retrouvées dans le site et un herbier avec des supports de photos en couleurs a été établi pour la vulgarisation de ces importantes espèces mondiales en vue de leur meilleure protection par les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les exploitants forestiers. Les phases 1 et 2 ont également permis d'intégrer ces espèces dans le code forestier pour leur protection dans l'ensemble du territoire national. Quatorze espèces d'arbres qu'on retrouve dans cette zone sont rares et /ou menacées (UICN, 1999) et sont énumérées dans le code forestier. Les écosystèmes de mangrove s'étendent sur plus de 80% de la superficie du Parc National du Delta du Saloum. La partie Sud de la mangrove est particulièrement bien protégée, et constitue un lieu de repos et un abri pour plusieurs espèces d'oiseaux, un refuge pour plusieurs animaux sauvages, tels les hyènes, ainsi qu'un lieu de reproduction et d'alimentation des poissons. Les espaces sableux et les terrasses des îles contiennent une flore diversifiée avec des espèces menacées telles que les *Phoenix reclinata*, diverses espèces guinéennes dans les limites terminales de leurs zones naturelles de distribution, et de nombreuses variétés d'espèces rares (*Lophira lanceolata*). Selon Lykke (1996), la Forêt classée de *Fathala*, dans le domaine continental contient à elle seule, au moins 400 espèces de plantes, dont 160 espèces ligneuses appartenant à 39 familles.

14. Les lamantins (*Trichechus senegalensis*), les dauphins bossus (*Souza teuszii*), les dauphins ordinaires (*Delphinus delphis*) et plusieurs espèces de tortues marines se trouvent dans la section maritime du Parc mais sont fortement menacées. En outre, 36 espèces sauvages de mammifères ont été recensées dans la zone du Delta du Saloum, plus particulièrement dans la zone PNDS. (Parc National du Delta du Saloum). Parmi ces espèces, le léopard (*Panthera pardus*) et l'antilope rouanne (*Hippotragus equinus*) ont disparu récemment. Parmi les crustacés figurent quelque cinquante espèces de homards, de langoustes, de crevettes, de crabes et de stomatopodes. Trois espèces de poissons ont disparu ou sont devenues extrêmement rares: le tarpon (*Tarpon atlanticus*), le poisson scie (*Pristis spp*) et le poisson paille (*Rhynchobatus lubberti*). En outre, *Lisa bandialensis*, la carpe (*Yaakh*) et les mérour (*Epinephelus aenus*) ou *Thiof*, diminuent parce qu'étant des espèces très fortement demandées par les consommateurs sénégalais.

15. Globalement, les phases 1 et 2 ont notamment permis de renforcer le potentiel des AP de 577 000 ha en valeur absolue et 34% en valeur relative ce qui porte le taux national de classement en parcs nationaux et réserves à 10,72 % pour un objectif assigné de 12% et ce, grâce à l'établissement de 26 RNC/UP rendue possible par la levée des barrières portant sur un accès équitable des systèmes de production à la terre. Ces RNC, établies de manière adjacente aux AP ont permis pour la première fois, une interconnexion de certaines AP par les corridors biologiques mis en place et le zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum pour la première fois depuis leur création en 1981. Le projet a également permis en phase 2, une meilleure connaissance des espèces endémiques et mondialement menacées dans ces RNC/UP et les AP adjacentes. Pour une durabilité de ces acquis, le projet a initié des chartes locales d'utilisation durable des ressources naturelles et des plans locaux d'aménagement et de gestion des RNC/UP pour permettre à ces RNC/UP d'offrir aux populations tous les produits que celles-ci allaient rechercher dans les AP centrales de conservation. Pour une bonne gestion de proximité des ressources naturelles de ces RNC/UP suivant la vision des bénéficiaires locaux, le projet a testé la mise en place des Ecogardes ou volontaires villageois chargés de l'application des bonnes règles locales d'utilisation durable des ressources naturelles mais également de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement de ces RNC/UP. Ce test a notamment permis d'offrir aux populations à partir des RNC/UP, tous les produits précédemment

recherchés dans les AP centrales. Cette démonstration de l'exercice décentralisée de la gestion des RNC/UP a notamment permis de transformer les relations conflictuelles entre les populations et les agents des AP en cadre de coopération. En plus de ces acquis, la durabilité du maintien des acquis de conservation a été renforcée par la reconversion de nombreux braconniers en Ecogardes pour des options alternatives de développement durable. Ces options ont notamment été élargies à l'ensemble des villages de démonstration avec la mise en place du volet microcrédit, gage de la durabilité financière et de l'éradication de la pauvreté nécessaire au maintien des profits environnementaux globaux.

16. Il est notamment attendu de la phase 3 de renforcer la durabilité de ces acquis en matière d'utilisation durable des ressources naturelles et de conservation participative des écosystèmes comprenant l'environnement global par la levée de certaines barrières encore persistantes comme la reconnaissance du statut des Ecogardes pour la poursuite de leurs actions après le projet ainsi que la mise en réseau des mutuelles d'épargne et de crédit pour offrir des options alternatives de développement durable à un plus grand nombre de personnes et pour le long terme.

Analyse des menaces, des racines des Causes et des Barrières.

17. Globalement, les problèmes auxquels est confrontée à long terme la Gestion Intégrée des Ecosystèmes, à travers la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et de séquestration du carbone au Sénégal proviennent de quatre causes liées les unes aux autres: perte de la biodiversité endémique, fragmentation et augmentation de la pression sur les ressources dans le système des AP, dégradation des terres dans les écosystèmes considérés, et la baisse de la capacité de la végétation et des autres ressources biologiques à se régénérer de manière spontanée. Ces questions seront traitées à travers le renforcement des capacités et des compétences des structures et des Collectivités Locales à la base pour une gestion durable des ressources environnementales en conformité avec le Document du Programme Pays (DP) Sénégalais 2007-2011 en son point effet désiré numéro 2 portant sur son premier résultat lié à la lutte contre la pauvreté. En effet, le processus bouclé en 2002 avait conduit un exercice majeur de planification participative avec les représentants des cultivateurs sédentaires, des pasteurs transhumants, des pêcheurs, chasseurs, propriétaires d'hôtels, des femmes, des fédérations de groupements maraîchers, des ONG, des services de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, des parcs nationaux et des projets de la ligne de base, ainsi que des responsables villageois et des conseillers ruraux. Ce processus a identifié sept menaces prioritaires à la biodiversité d'importance mondiale dans les quatre sites du projet. Certaines de ces menaces se retrouvent dans tous les quatre sites du projet, et d'autres sont spécifiques à certains de ces sites. Ces sept menaces -la reconversion des terres, la déforestation, le braconnage, le surpâturage et la surexploitation des ressources marines, des produits non ligneux, et les feux brousse trouvent leurs sources dans la pauvreté des populations rurales et le manque d'options alternatives que les phases 1 et 2 du projet ont contribué à contenir dans les sites de démonstration par la mise en place de mutuelles environnementales d'épargne et de crédit et par l'établissement des RNC/UP dotées de plans locaux d'utilisation durable des ressources naturelles, et de chartes locales de bonne gestion pour une conservation participative de la biodiversité.

18. Aussi bien l'évaluation à mi-parcours (du 23 novembre au 24 décembre 2009) que l'évaluation finale de la tranche 2 (du 9 novembre au 15 décembre 2011)(voir annexe I-d) tout comme le cadre logique de la phase 3 (Annexe II-a) ont souligné la pertinence des causes profondes ainsi que de l'efficacité des stratégies de leurs levées. La stratégie de la tranche 2 pour résoudre ces causes profondes et lever les barrières repose sur la conservation intégrée au développement. Ces missions d'évaluation ont souligné la nécessité de lever en phase 3, les barrières encore persistantes dans la mise en œuvre du modèle de Conservation Intégrée au Développement (CID) testé en tranche 2 pour son accomplissement et sa dissémination dans l'ensemble des sites d'actions de démonstration et partout dans le pays. Ce modèle renforcera ainsi les compétences des communautés locales dans la planification et la gestion des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP)

au profit des hommes, du bétail et de la faune. A cet effet, en phase 3, le statut des Ecogardes devra être reconnu en vue de leur permettre aux CL, une effective application dans le long terme, des prérogatives décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles dont les revenus tirés de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles devraient permettre la durabilité financière et la pérennisation de l'utilisation de l'expertise technique des Ecogardes. En plus les approches, objectifs et activités du projet contribueront ainsi à l'atteinte durable par le Sénégal, à la fois des Objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le Développement (OMD) et avec le Programme du FEM sur la Gestion Durable des Terres (GDT) adoptée par le Conseil du FEM en Mai 2003 pour renforcer et démontrer une approche intégrée de gestion des ressources naturelles mais également en phase avec le Cadre Stratégique et prioritaire du FEM 5 pour la gestion durable des terres.

Contexte Institutionnel, Sectoriel et Politique

19. Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) est mandaté pour mettre en oeuvre les politiques nationales en matière d'environnement, sous l'autorité du Premier ministre et du Président de la République. En outre, le MEPN est également responsable des évaluations d'impact sur l'environnement et de la gestion des AP. En avril 2000, le Gouvernement a défini deux grandes priorités pour ce ministère: la gestion durable des Ressources naturelles renouvelables et la conservation de la biodiversité. Le ministère comprend les directions suivantes: (1) la Direction des Eaux, Forêts et Chasses, (DEFC), (2) la Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); (3) la Direction des Parcs Nationaux (DPN), et (4) la Direction de l'Environnement et (5) la Direction des Etablissements Classés (DEEC). La première et la troisième Directions sont représentées dans chacune des 10 régions. La DEFCCS dispose également de bureaux aux niveaux régional et départemental. Le personnel de la DEFCCS au niveau des Arrondissements ou Sous-préfecture forme une équipe locale pluridisciplinaire avec leurs collègues du Ministère de l'Agriculture, de l'élevage de la Pêche, du Ministère du Plan, et de l'animation rurale pour servir de rôle de Conseillers Techniques aux Conseil Rural pour une gestion intégrée des interfaces de l'environnement et du développement durable à la base. Cette équipe travaille en collaboration avec les ONG et les Associations Villageoises (AV) et constitue ce qu'on appelle le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP). (Voir les Termes de Référence de la nouvelle équipe adaptée de terrain en annexe III-a). Bien que la structure existe pour une Gestion Intégrée des Ecosystèmes (GIE) au niveau local, la capacité intersectorielle de travail a besoin d'être renforcée, ce qui justifie les Ecogardes, qui sont des volontaires villageois chargés de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles et de l'application à l'échelle villageoise, des chartes locales pour la durabilité des options alternatives sur le plan socioéconomique et biophysiques du projet.

20. La capacité d'absorption de ces institutions aux niveaux local, départemental et régional est modérée en raison du haut niveau de rotation du personnel, des bas salaires et des faibles conditions de travail. La capacité d'absorption des collectivités locales, des conseils ruraux, villageois dans les CR est également moyenne, en raison de la récente concentration sur la décentralisation, de la faible expérience en matière de GIE, avec un niveau persistant de pauvreté. En conséquence, le projet est conçu pour être mis en oeuvre en trois tranches sur une période de 10 ans, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités et la levée des barrières institutionnelles au départ avec une stratégie de désengagement en phase 3 devant assurer la dissémination des actions de démonstration et la durabilité des considérables acquis jusqu'ici obtenus en matière de conservation.

21. Le Nouveau code forestier de 1998 a reconnu pour la première fois, l'existence de forêts communautaires et de forêts privées et a confirmé la propriété collective et privée des produits forestiers (République du Sénégal, 1998:9). La nouvelle version de ce code, présentement dans le

circuit d'approbation reconnaît les Réserves Naturelles Communautaires, ce qui constitue une avancée juridique considérable en vue de la dissémination de cette forme communautaire de conservation participative de la biodiversité, de gestion durable des terres et d'options alternatives de revenus par des actions d'utilisation durable des ressources biologiques. En outre, le gouvernement a institué une taxe sur le charbon de bois qui est destinée à aider à réduire la déforestation excessive. Cependant, une telle taxe n'existe pas encore sur le produit brut du bois et la phase 3 devrait travailler à parachever cette levée de barrière institutionnelle pour une efficacité des techniques de carbonisation et ce, à la suite des efforts politiques de suppression des quotas intervenue en phase 2.

22. Le Code de la chasse de 1986 interdit la capture, l'abattage et la vente de n'importe quelle des espèces charismatiques de la faune sauvage. Le Code est strictement appliqué dans les AP, les marchés, les aéroports, le chemin de fer et les ports. Le code est actuellement en train d'être amendé dans le but de fournir des mesures incitatives privées et collectives pour contrôler les braconniers (ex: la participation communautaire dans les baux de pêche et le partage des bénéfices). La phase 3 du projet devrait là également, à aider à aboutir à des dispositions de protection des espèces endémiques identifiées en phase 2 comme l'Eland de Derby dont un imposant troupeau de plus de 70 individus a été photographié en 2007 par African Park dans le PNNK. Cette phase devrait aussi conduire à des dispositions de protection des espèces migratrices ainsi que leur habitat variant suivant les périodes, en particulier, le long notamment des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune. Le Code de la pêche a été mis au point pour la première fois en 1977, avant d'être révisé en 1998, pour prendre en compte la définition de deux types de pêche: la pêche artisanale et la pêche industrielle. Dans chacun de ces types, le code établit la quantité de la prise de poissons, prescrit le matériel approprié et interdit certaines techniques dévastatrices, comme le dynamitage. A cet effet, la phase 3 devra également parachever la levée des barrières par la protection de certaines espèces endémiques comme le *Lisa bandialensis*, récemment découverte et reconnue endémique au Delta du Saloum.

23. La terre demeure la propriété de l'Etat mais ce dernier en confie la bonne gestion aux Collectivités Locales (CL). Le Sénégal avait initié un processus de décentralisation depuis 1972 qui a débouché sur la loi portant transfert de compétences et de responsabilités aux collectivités locales en 1996 et concerne la gestion de l'environnement et des Ressources Naturelles (République du Sénégal, 1997:89). Cette loi a permis la création des Communautés Rurales (CR). La communauté rurale est dirigée par un Président élu avec des pouvoirs de décision en matière d'attribution et de réglementation des terres dans les limites de la CR. IL est assisté par un Conseil Rural composé de membres élus issus des villages constitutifs de la CR. Cependant, cette gestion du foncier en termes d'affectation ne définit pas avec précision les critères de la mise en valeur. Finalement, le manque de clarté des lois et règlements (comprenant une désharmonie avec ceux des pays voisins adjacents aux sites choisis comme la Guinée et la Gambie) ralentit les efforts de conservation. La phase 1 du projet a permis, avec les délibérations dans l'établissement des RNC/UP, à un accès équitable des systèmes de production à la terre, ce qui se traduit par une réduction des conflits entre les différents acteurs tout en favorisant une meilleure gestion communautaire des ressources naturelles dans les actions de démonstration en phase 2.

Analyse des parties prenantes.

24. **La participation des parties prenantes** à la préparation ainsi qu'à la planification du présent projet a été réalisée durant les processus du PDF B (Assistance Préparatoire) et de la formulation des phases 1, 2 et 3 du projet grâce à une série d'ateliers organisés dans les 60 villages centres, avec l'implication directe de plus de 9 000 personnes dont plus de 50% de femmes avec plusieurs catégories socioprofessionnels comprenant des paysans, des éleveurs sédentaires et transhumants, des chasseurs, des exploitants forestiers, des gérants de campements touristiques, des chefs de village, des conseillers ruraux, des présidents de CR, des sociologues, des géographes, des scientifiques, des

forestiers, des conservateurs de parcs et de réserves, des juristes, des ONG et des représentants des services de l'Etat et des partenaires au développement. Tous ces acteurs et parties prenantes ont accepté et approuvé ce projet, soulignant son innovation majeure, à savoir le rôle actif qui leur a été dévolu à toutes les étapes d'identification et de formulation du projet, mais aussi à travers le modèle de co-gestion. Les acteurs, dont des CL, des organisations socioprofessionnelles concernées dans la GRN, des ONG, diverses associations villageoises, des personnes privées et des GIE continueront de prendre part à l'exécution de ce projet communautaire et à sa démultiplication. Ils sont les principaux acteurs chargés de l'application des approches et des méthodes ainsi que de la mise en œuvre des activités, du suivi et de l'évaluation participatifs et ils seront responsables de l'appropriation du projet et de ses impacts afin de garantir la durabilité des activités entreprises lors de la tranche post-projet. Tous ces acteurs saluent la démarche participative du projet, structurée en trois phases complémentaires et se réjouissent de l'efficacité des stratégies de levées des barrières ainsi que des actions pilotes de démonstration de la conservation intégrée au développement et insistent sur la nécessité d'une mise en place rapide de la phase 3 pour consolider les acquis et assurer leur dissémination pour de plus amples impacts tant au niveau socioéconomique qu'au plan biophysique. L'annexe III-b de la section IV présente une description détaillée du plan de participation des acteurs concernés.

Analyse de la Ligne de Base

25. En résumé, la situation de la tendance de la ligne de base est telle que la pression sur les ressources biologiques et naturelles est en réduction considérable dans les sites d'actions pilotes suite à la levée de certaines barrières et à la démonstration du modèle de la conservation intégrée au développement. Il reste cependant à consolider les acquis par la levée de certaines barrières encore persistantes notamment dans l'exercice décentralisée de la gouvernance locale et par la dissémination des actions pilotes dans l'ensemble des sites du projet et bien au-delà avec le concours de l'ensemble des structures déconcentrées de l'Etat, des ONG et des projet pour de plus grands impacts positifs tant sur le plan de la conservation participative des écosystèmes que sur le plan socioéconomique. Sans la phase 3, la tendance de la pression sur les ressources ira en se renforçant, tandis que les actions en cours seront essentiellement axées sur une démonstration de l'amélioration du niveau de vie et sur le recours à l'élaboration de solutions à court terme aux problèmes de gestion des ressources naturelles. Des actions concrètes ont été menées en phase 1 et 2 par le projet avec la participation de nombreux partenaires au développement, d'ONG, de diverses associations et groupement d'intérêts économiques (GIE) et villageoises, mais aussi de nombreux mouvements de jeunes et de femmes. Toutefois, dans la plupart des cas, ces actions ont été confinées dans les villages pilotes de démonstration de la conservation intégrée au développement et l'on note en plus la nécessité de parachever la gestion décentralisée des ressources naturelles à l'échelle des villages par la reconnaissance du statut des Ecogardes à intégrer notamment dans le nouveau code forestier pour une correcte mise en œuvre des plans locaux de gestion intégrée des terroirs villageois comprenant ceux des RNC/UP pour une gestion durable des terres et une conservation participative des écosystèmes avec un système approprié de suivi-évaluation participatif et de gestion de compromis dans l'utilisation durable des ressources naturelles. La phase 3 sera de nature à parachever ces aspects et de disséminer les acquis dans l'ensemble des sites d'actions du projet et sur l'ensemble du pays et dans la sous-région. L'annexe I-e de la section IV donne le détail de la situation de la ligne de base dans les sites d'actions du projet.

PARTIE II: STRATEGIE

Logique et Résultats Repères du Projet

26. L'alternative FEM que représente ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatif, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent des investissements d'une certaine durée pour être effectives. Ainsi le projet a été approuvé sur une durée de dix ans répartis en trois phases intégrées les unes aux autres pour une atteinte efficiente des produits attendus. Le projet en tranche est de nature à assurer une planification beaucoup plus détaillée avec une feuille de route plus précise et méthodologique pour une atteinte des indicateurs repères d'une tranche comme préalables à l'atteinte des indicateurs repères de la prochaine tranche. A la fin de chaque tranche, les résultats seront évalués et une proposition pour la tranche suivante sera faite sur la base des acquis et des nouveaux défis.

27. Au cours de la première tranche (3 ans), l'objectif poursuivi était de mettre en place un environnement favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières politiques et juridiques dans le secteur de l'environnement). Elle a aussi permis de procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), de renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour de la conception d'une CID et d'une planification éco géographique adaptées, de mettre sur pied des institutions et des capacités à tous les niveaux et d'initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le micro crédit, les régimes d'utilisation durable des ressources naturelles et de maîtrise de la lutte contre les feux de brousse.

28. Au terme de la première tranche, le travail de base au niveau social et politique préliminaire est accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde tranche (4 ans). La mise en œuvre du modèle de l'alternative FEM lors de la tranche 2, à mi-chemin entre les tranches 1 et 3 a non seulement servi de tester le modèle mais elle a également permis la démultiplication de certaines actions de démonstration comme la création de RNC/UP dans d'autres régions en dehors des sites d'actions du projet.

Au cours de cette tranche 2, l'accent a été notamment mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des terroirs villageois comprenant l'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP, de zonage des réserves de biosphère en leurs trois entités de la conservation intégrée au développement durable et sur le développement participatif de mesures d'accompagnement incitatives au niveau économique, de consolidation des acquis démocratiques des institutions locales de gestion des ressources naturelles, de coopération des acteurs concernés et de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à assurer la couverture des coûts récurrents par d'autres fonds provenant de sources locales, des projets partenaires au titre des cofinancements avec des mécanismes de suivi-évaluation participatifs avec des mesures correctives au fur et à mesure de l'évolution des actions et de capitalisation des leçons d'expérience pour garantir le succès de la prochaine phase 3.

29. Dans sa troisième tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle par rapport aux sites retenus pour une prise en charge décentralisée des activités de gestion durable des terres et de conservation participative des écosystèmes et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce au microcrédit revolving, d'épargne et de crédit, à un cofinancement du GdS, des organisations communautaires de base, des ONG et d'autres bailleurs. Dans la mesure où la troisième tranche est une planification du processus de désengagement, les activités du projet iront dans le sens

de l'affinement des mécanismes décentralisés et participatifs en vue d'une durabilité économique et d'une répliquabilité des activités pour une canalisation et expansion des investissements des terroirs villageois dans la Gestion Durable des Terres (GDT) Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs, aux mesures correctives participatives, de capitalisation des leçons d'expériences et des visites d'échanges et au travail de levées des barrières qui subsisteraient tout de même encore tant au plan juridique, technique et financier pour un franc succès de l'après projet au profit d'un plus grands nombre de bénéficiaires directs et indirects pour de plus amples impacts au plan socioéconomique et environnemental avec de plus grandes capacités d'adaptation aux changements climatiques et de séquestration du carbone.

Réalisations et Défis des Tranches 1et 2 du Projet

30. La première tranche du projet a principalement contribué à la mise en place d'un environnement de base favorable à la gestion intégrée des écosystèmes. Cet important résultat est essentiellement basé un accès équitable des systèmes de production à la terre ayant permis l'établissement légal des Réserves Naturelles Communautaires (RNC) et Unités Pastorales (UP) au profit des communautés locales autour des Aires Protégées (AP). Ces RNC/UP non seulement fonctionnent comme des zones tampons mais également elles interconnectent les AP les unes aux autres et fonctionnent comme des Réserves de Biosphère tout au long des corridors biologiques pour la restauration des migrations saisonnières de la faune, une des trouvailles de la tranche 1 du projet. Ce résultat de reconnaissance du droit de la propriété communautaire est issu d'une levée de barrière politique, un pas nécessaire pour une utilisation durable des ressources naturelles. Ces RNC/UP non seulement réduisent les pressions des hommes et du bétail sur les AP, mais également elles réduisent les conflits entre les villageois et les agents des AP tout en interconnectant en même temps les écosystèmes des AP. Globalement, à ce jour, l'établissement légal de 26 RNC/UP autour des AP et le long des corridors biologiques de migration de la faune couvre une superficie totale de 577 000 ha. En raison de l'intérêt des communautés à exercer leur pouvoir décentralisé sur ces séries de RNC/UP légalement constituées avec leur fort engagement à la protection de ces RNC/UP par l'ouverture et le nettoyage des pare feux dans ces RNC/UP, l'on note à ce jour, une réduction significative jusqu'à 95% des feux de brousse, un niveau jamais égalé au paravent, en seulement quelques années à l'issue de la phase 2.

31. Sur la base de cet acquis, au terme de la tranche 2, un ensemble des 26 RNC/UP couvrant 577 000 ha ont légalement été établies autour des AP et le long des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune et des couloirs de transhumance du bétail.

32. Pour une pérennisation de ce considérable acquis de conservation, le projet a conduit en phase 2, des stratégies et des actions de démonstration intégrées aussi bien dans les TV, les RNC/UP et les AP. Globalement, les acquis de la phase 2 issus de la mise en place d'un environnement favorable par la tranche 1 figure en annexe II-b et ce, pour chacun des cinq produits des composantes du projet de la Tranche 2.

33. Dans les TV, les actions portant principalement sur 1] l'organisation des populations et la mise en place d'institutions villageoises, inter villageoises, intra et intersites pour le pilotage de la gouvernance de la gestion participative, démocratique et transparente dans la gestion des ressources naturelles avec la coopérations de l'ensemble des acteurs concernés ; 2] le renforcement des capacités des acteurs concernés dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion participative des terroirs villageois ; 3] l'amélioration de l'efficacité des énergies domestiques ligneuses par la mise en place d'actions pilotes de démonstration de foyers améliorés ; 4] l'initiation des pépinières communautaires intégrées avec la promotion de l'arboriculture fruitière, le maraichage biologique et plantation de bois à usages multiples ; 5] la mise en place du programme environnemental d'épargne et de crédit communautaire pour des options alternatives d'intensification

et de diversification des revenus par des actions d'utilisation durable des ressources naturelles pour le développement durable en vue d'un maintien durable des acquis des RNC/UP.

Au terme de la Tranche 2, un total de 1458 microprojets couvrant un montant total de 338.347.511 francs CFA a été mise en place dans 175 villages et au profit de 3.484 bénéficiaires directs dont 64% de femmes, pour une utilisation durable des ressources naturelles avec des options alternatives de diversification des revenus pour une éradication durable de la pauvreté.

Entièrement supportée par des fonds de cofinancement, cette option alternative sécurise les coûts additionnels des communautés locales pour un abandon du braconnage et de l'exploitation forestière illégale tout en contribuant à une intensification et une diversification des cultures agricoles avec la promotion d'emplois verts et d'utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP.

34. Dans les RNC/UP, une matérialisation des limites par des lignes de reboisement de par et d'autre des pare feux ouverts périmétraux avec des espèces à usages multiples comme *Anacardium occidentale*, *Jatropha curcas* et *Ziziphus mauritiana* a été démontrée avec des contrats plans très populaires dans la création durable d'emplois verts et la conservation de l'environnement. Pour chacune des 26 RNC/UP, une charte locale d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles a été élaborée de manière participative et adoptée par les acteurs concernés en plus d'un plan local d'aménagement et d'utilisation durable des ressources naturelles pour une réduction aussi bien des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles mais également des conflits entre les populations et les agents des AP. Pour une gestion décentralisée dans la mise en œuvre participative des plans locaux de ces RNC/UP, des Ecogardes ou volontaires villageois ont été mis en place en guise de démonstration et intégrant la reconversion de 25 anciens braconniers pour la surveillance de l'application des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles. La mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et d'utilisation durable des ressources biologiques de ces RNC/UP en cours de démonstration permet d'offrir aux populations tous les produits que celles ci allaient jadis chercher dans les aires centrales de conservation avec une stratégie d'encouragement des initiatives à travers la démonstration des contrats – plans, une source d'emplois verts et de diversification des revenus. Une partie de ces contrats-plans (10%) permet la durabilité par la prise en charge des frais récurrents pour la continuité de ces actions après le projet et par l'alimentation de la ligne de microcrédit villageoise qui elle-même alimente à hauteur de 5% le financement des contrats-plans pour le financement durable des projets environnementaux locaux. La démonstration de cette stratégie de gestion des terroirs villageois pour une utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP est de nature à ainsi réduire les pressions sur les AP centrales pour une meilleure conservation de la biodiversité.

35. Dans les AP désormais ceinturées par une zone tampon de réduction des pressions et des conflits une amélioration des infrastructures et des équipements a été entreprise. Au titre des infrastructures, à la suite de l'établissement d'un cadre de coopération entre populations et agents des AP, les pare feux sont ouverts sous forme de contrats-plans par les populations qui s'investissent également dans l'aménagement des mares pour leur sauvegarde grâce aux contrats-plans. Les actions concernent également la réfection des campements de garde et leur équipement en déclarable à l'énergie solaire en plus de la réfection des points d'eau potable. Les actions concernent également l'aménagement des fenêtres de vision aux alentours des mares et la réfection des ponts et pointons. Au titre des équipements, les actions portent notamment sur la fourniture de pirogues motorisées pour les patrouilles fluviales et de véhicules 4X4 équipés de radiocommunication de longues parties pour les patrouilles terrestres en plus de GPS pour la navigation, la cartographie et l'amélioration de la rapidité des secours aux agents en cas d'accidents. A ce jour, toutes les bases opérationnelles des AP ont été dotées en phase 2 de postes de communication de grande portée atteignant les 2000KM ce qui permet à toutes les AP du pays de communiquer pour des alertes précoces contre les feux de brousse et le braconnage.

36. En outre, le projet a conduit une évaluation botanique portant à la fois sur les espèces endémiques et sur les espèces végétales mondialement menacées. Pour l'instant, 11 des 33 espèces végétales connues endémiques sont identifiées dans les zones d'actions du projet en plus de dix espèces mondialement menacées. Les résultats ont été disséminés avec des photos en couleurs et les noms scientifiques de ces espèces en langues locales aux éleveurs, agriculteurs, chasseurs, guérisseurs, pêcheurs et exploitants forestiers. Cela a permis notamment une conscience accrue des acteurs concernés dans la conservation in situ de ces espèces avec des mesures incitatives au titre de leur plantation dans les sites d'actions retenus par le projet. A cet effet, il faut signaler la nécessité de conduire une étude finale pour conclure sur l'état des espèces endémiques et mondialement menacées au Sénégal en précisant la situation des espèces non encore retrouvée aussi bien pour les espèces endémiques que pour celles mondialement menacées en plus de celles classées jusqu'ici dans la rubrique indéterminée.

37. Globalement, à la suite des actions de levées de barrières et la mise en place d'un environnement favorable à la conservation intégrée au développement en phase 1, les actions de démonstration au terme de la phase 2 ont notamment permis la mise en place d'un cadre fonctionnel de pilotage de la gouvernance de la gestion des ressources naturelles avec la coopération des acteurs concernés. Ce cadre a jusqu'ici été maintenu grâce au respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles rendues possibles par les options alternatives de développement durable à travers le volet microcrédit et d'épargne communautaire dans la mise en œuvre du plan local d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des terroirs villageois dont l'objectif est de maintenir les RNC/UP dotée chacune de son plan local d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP grâce à la mise en œuvre des contrats-plans, une innovation majeure de génération d'emplois verts, de diversification des sources de revenus et de conservation de l'environnement tout en contribuant au renforcement de la ligne de microcrédit et donc de gestion durable des terres dans les terroirs villageois. Ce mécanisme de conservation dans les terroirs villageois pour la conservation des RNC/UP en vue d'une meilleure protection de la biodiversité dans les AP s'avère très performant dans la gestion des réserves de biosphère dont le zonage a été rendu possible avec l'avènement des RNC/UP.

38. . Pour le maintien de la durabilité de ce mécanisme au profit des trois entités complémentaires dans la gestion durable des terres et la conservation de la biodiversité à travers le maintien des RNC/UP servant de corridors de migration de la faune et d'interconnectait des AP tout en maintenant la biodiversité de ces AP, nécessite la levée des défis suivants objet essentiels de la phase 3.

39. Dans le cadre de la démonstration des actions de gestion durable des terres et de conservation des écosystèmes, d'importants acquis portant notamment sur la mise en place de 26 RNC/UP couvrant HA servant de zones tampons de réduction des pressions sur les ressources naturelles des AP mais également des conflits entre populations et AP ont été jusqu'ici obtenus. Le maintien de ces RNC/UP est jusqu'ici obtenu grâce à la coopération des acteurs dans le respect des chartes locale d'utilisation durable des ressources naturelles rendues possibles grâce à la mise en place des Ecogardes, des microprojets d'épargne et de crédits et aux projets issus des contrats-plans, instrument essentiels de mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des RNC/UP pour une réduction à la fois des pressions sur les ressources naturelles des AP et des conflits entre acteurs concernés.

40. La démonstration des actions de conservation intégrée au développement en phase 2 a conduit, avec la mise en place des Ecogardes, le respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles avec le support des microprojets d'épargne et de crédit en plus des projets contrats-plans revêt une importance capitale dans la gestion durable des terres et la conservation des écosystèmes. La stratégie a cependant besoin d'être affinée en intégrant davantage la mise en œuvre des plans locaux

d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles des RNC/UP sur la base de contrats plans en vue de la prise en charge des frais récurrents pour une poursuite des activités dans la phase après projet.

41. consolidées pour de durables impacts dans la gestion et la conservation des écosystèmes et dans le développement rural. Parmi ces impacts figurent principalement les relations sociales et les amitiés entre acteurs concernés bâtissant une coopération au respect des règles et codes de conduites établis localement. Ces impacts sociaux, avec les encouragements issus du micro crédit, produisent de remarquables impacts sur la conservation de l'environnement comme l'accroissement sans précédent de la faune au Parc National du Niokolo-Koba où un groupe de touristes et des Ecogardes rapportent avoir vu un troupeau d'Elands (*Taurotragus derbianus*) de plus de 200 individus avec leurs veaux. Cette situation sur cette espèce endémique de la sous région Afrique de l'Ouest est sûrement due à la coopération entre agents des AP et les communautés locales issue de l'établissement légale de série de RNC/UP autour des AP et servant de zones tampons ou de Réserves de Biosphère pour une utilisation durable des ressources naturelles mais aussi de la réduction significative du braconnage et de l'exploitation illégale des ressources forestières attendues des options alternatives de la tranche 2. Ces plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles des RNC/UP sont de nature à offrir aux communautés locales des options alternatives concrètes de conservation des écosystèmes et d'utilisation durable des ressources naturelles avec des emplois verts.

42. La tranche 2 en tant que phase de démonstration de la stratégie de développement durable dans les TV pour une utilisation durable des ressources naturelles des RNC/UP en vue d'une conservation participative durable de la biodiversité des AP centrales pour une gestion durable des terres, et la lutte contre les effets adverses du climat a été un succès très encourageant.

43. Pour le maintien de la durabilité des acquis et leur dissémination dans l'ensemble des sites et à l'échelle du territoire national et dans la sous-région, il faudra nécessairement lever les barrières encore persistants pour consolider ces acquis en vue de leur dissémination pour de plus grands impacts tant au plan participatif dans la gouvernance locale de la gestion des ressources naturelles, qu'au plan socioéconomique et de conservation participative des écosystèmes, objet essentiel de la tranche 3. La tranche 3 en tant que phase finale de parachèvement de la démonstration du modèle de la CID pour une démultiplication durable des résultats et des impacts du projet est indispensable. Tout retard dans sa mise en œuvre ne fera que disloquer les fragiles acquis de démonstration de l'alternative FEM et un retour aux pratiques de la ligne de base. Toute frustration des populations qui du reste ont rempli leurs obligations en termes de contributions au projet (délibération des RNC, Ecogardes, Chartes Locales de bonne gestion des ressources naturelles, plans locaux d'aménagement et de gestion des TV et d'utilisation durable des RNC/UP) accélérera le retour au statut quo de compétition dans l'utilisation des ressources naturelles, d'exploitation clandestine, de braconnage et de conflits entre les acteurs. Cette situation inacceptable de perdre les importants acquis jusqu'ici obtenus devra être évitée avec une mise en œuvre efficiente la troisième et dernière phase destinée à la préparation du désengagement pour une belle réussite de l'après projet.

Défis persistants à relever en tranche 3.

44. Comme la tranche 2 eu à démontrer la Conservation Intégrée au Développement dans 26 RNC/UP sur la base des barrières levées en phase 1 dans seulement 8 RNC/UP, il y'a une préoccupation globale sur comment maintenir les résultats du projet en ce qui concerne l'engagement des acteurs concernés au zonage des réserves de biosphère, au respect des nouvelles règles et chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles harmonisées sans une appropriation des collectivités locales et une reconnaissance des services techniques du statut des Ecogardes ainsi que la mise en réseau des mutuelles environnementales pour une utilisation durable des ressources naturelles au cas où la tranche 3 si attendue des acteurs concernés est retardée. Tout autre retard dans la mise en œuvre du modèle

dans les 26 RNC/UP légalement établies sera d'un coût très élevé non seulement au plan environnemental mais également au niveau de l'organisation sociale villageoise et au niveau du micro crédit et épargne communautaire. A ce stade de frustration et de découragement, le rétablissement de la confiance ne sera sûrement pas rapide traduisant des coûts encore plus élevés pour ressusciter le projet. *Pour que le projet puisse atteindre les résultats et impacts attendus, la tranche 3 devra être mise en place immédiatement en vue d'atteindre l'effet synergie et de complémentarité entre les phases 2 et 3.* A défaut, tous les fonds investis pour les réalisations à la fois des résultats et des impacts des tranches 1 et 2 seront anéantis avec des coûts environnementaux et socioéconomiques très élevés avant une restauration de la confiance du projet avec les populations.

45. Les principaux défis du projet restant à relever dans la promotion de l'approche intégrée des écosystèmes sont notamment l'existence de contrats d'amodiations le long des corridors biologiques et autour des AP. Comme ces contrats d'amodiations sont vus en tant que contraintes par les communautés locales dans la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion durable des ressources naturelles, en raison de leurs superpositions avec les RNC/UP, ces contrats ne seront sûrement pas renouvelés en phase 3 sous la forme de leur actuel état en référence non seulement à l'importance du nombre des RNC/UP mais également des larges superficies couvertes en plus du fait que ces entités font désormais partie intégrale des zones tampons de réserves de biosphère à l'issue du zonage de démonstration établi seulement en phase 2.

46. Le modèle alternatif à tester dans les quatre paysages représentatifs du pays a été préparé en tranche 1 avec des activités de réformes politiques, de renforcement des capacités et d'évaluation en amont qui ont produit un accès équitable de tous les systèmes ruraux de production à la terre et pour la première fois depuis 39 ans, des éleveurs ont pu légalement accéder à la terre.

47. Ces plans locaux d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ont été mis en œuvre en phase 2 et les mesures correctives participatives nécessaires à l'affinement du modèle ont été répertoriées dans le cadre de la capitalisation des leçons d'expérience à disséminer en phase 3 tout le long du corridor biologique de jonction entre le PNNK et le Ferlo sur 200 KM de long et 50 KM de large dans le cadre d'une fédération des UP constitutives avec une charte locale de gestion durable des terres et de conservation participative des écosystèmes.

Justification et Conformité Politique du Projet

48. Pour résoudre la situation de la tendance de la nouvelle ligne de base ci-dessus décrite, l'objectif global de l'Alternative FEM que représente ce projet est de promouvoir la Gestion Intégrée des Ecosystèmes dans quatre paysages représentatifs du Sénégal et de générer à la fois des bénéfices globaux à partir d'une gestion durable des terres, d'une amélioration de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone mais également des bénéfices nationaux à partir d'une utilisation durable des ressources naturelles et un partage équitable des profits tirés de la conservation. L'Alternative FEM se bâtira sur la nouvelle ligne de base (voir annexe II-e) en consolidant les leçons d'expérience apprises lors des phase 1 et 2 et des expériences de recherches d'accompagnement des organisations de développement dans un partenariat cohérent dans le but d'obtenir des bénéfices nationaux et mondiaux tels que décrits dans l'analyse des coûts additionnels (ACA) et en droite ligne avec l'objectif du programme pour une amélioration des conditions de vie basées sur une utilisation durable des ressources naturelles à travers une réduction de la dégradation des terres et une contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaires en particulier en ses cibles 1 et 7.

49. Le modèle à tester dans ce projet en une séquence de trois phases complémentaires et en synergie a été développé lors du processus de l'Assistance Préparatoire (PDF B) sur la base d'une revue des leçons apprises à la fois au niveau national et international, et à travers des consultations avec les parties prenantes au niveau local et national. Ce modèle n'est pas statique, mais sera adapté à chacun des sites d'actions du projet et sera revu à travers des processus itératifs de gestion adaptative durant

toute la vie du projet. La description ci-dessous donne les lignes globales du modèle, mais chaque site dispose d'un ensemble d'activités adaptées à conduire. Le détail des indicateurs d'impacts attendus est comme l'indique l'Analyse du Cadre Logique (ACL) en annexe II- reflétant cette adaptabilité.

50. La première tranche du projet s'est déroulée de 2002 à mi-2006 et a notamment permis la mise en place d'un environnement favorable à la démonstration du modèle de la conservation intégrée au développement en phase 2 démarrée en septembre 2007. Tous les résultats attendus de la Tranche 1 ont été réalisés, plus particulièrement, la mise en place d'une politique environnementale favorable à la Conservation Intégrée au Développement (CID) et à la planification éco géographique au plan national. Ces résultats ont été rendus possibles grâce à la levée de barrières politiques et légales dans le secteur de l'environnement. D'autres réalisations comprennent : la collecte d'importantes informations de base (scientifiques, visions participatives, etc.); le renforcement du consensus politique pour chaque zone éco géographique et pour chacun des sites tests autour des concepts de la conservation intégrée au développement (CID) et de la planification éco géographique adaptée ; le renforcement des Unités Pastorales (UP) et des capacités à tous les niveaux ; et le démarrage de plusieurs activités pouvant être réalisées indépendamment de la levée des barrières politiques et juridiques telles que le micro-crédits, l'introduction de modes d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des feux de brousse.

51. Au niveau politique, l'accès légal des éleveurs à la terre pour la première fois depuis 39 ans a résulté à la propriété communautaire des Unités Pastorales, à l'établissement de règles et de codes collectifs en application au niveau collectif avec la coopération de tous les acteurs concernés pour une utilisation durable des ressources naturelles comme ce fut le cas dans les hurums² traditionnels ou système gestion communautaire des pâturages. En outre, des institutions locales au niveau villageois et inter villageois ont été établies et dirigées par des organes élus exerçant des pouvoirs de décisions décentralisés. Les institutions locales gèrent la base des ressources naturelles comprenant le droit d'accès négocié pour les autochtones. Les plans de gestion participative de chacune des trois UP couvrant un total de 197 049 hectares sont en cours de mise en œuvre avec flexibilité pour répondre à la variabilité pluviométrique qui détermine à la fois la répartition du fourrage et des points d'eau. Diverses situations comprenant aussi bien des années de bonne ou mauvaise pluviométrie sont prises en compte. En outre, les éleveurs du Ferlo ont initié dans leurs nouvelles UP, un fonds local pour l'environnement. Le fonds a été établi par l'instauration de taxes de fourrage collectées pour la toute première fois au Ferlo, en plus de la taxe d'abreuvement collectées en saison sèche. Les fonds sont utilisés pour l'amélioration des pâturages par la plantation d'arbres, d'arbustes et de graminées. En conséquence, des zones jadis annuellement détruites par les feux de brousse et affectant négativement ainsi les activités de transhumance aucun de feu de brousse n'est survenu dans ces UP depuis leur établissement. Une autre activité innovatrice mise en œuvre par le projet a été la création d'un système revolving de micro crédit. Avant le projet, les institutions de crédit n'avaient aucune volonté de prendre le risque supposé de travailler avec les éleveurs transhumants en raison de leur fréquente mobilité. Le nouveau système de micro crédit fournit notamment aux femmes les possibilités d'accéder aux foyers améliorés en plus des possibilités d'investissement dans les activités de transformation, de conservation et de commercialisation de leurs produits laitiers.

52. En conséquence du fort engagement communautaire des éleveurs dans la gestion durable de leurs terres pastorales légalement allouées, ils ont commencé à s'attaquer aux causes profondes de la dégradation des terres. Les effets positifs de ces nouvelles approches sont déjà perceptibles avec les rapports des Ecogardes localisant de petits troupeaux d'antilopes dans les Unités Pastorales où ces

Un hurum est un système traditionnel de gestion centrifuge des pâturages autour des mares pour une gestion durable du fourrage et des ressources en eaux des mares.

espèces de faune avaient longtemps disparues en raison de la dégradation de leur habitat et de l'intensité du braconnage dans les Réserves de Faune du Ferlo adjacentes. .

53. De 15 Réserves Naturelles Communautaires (RNC) légalement établies en fin de la phase 1 et localisées autour des Aires Protégées (AP) tests couvrent une superficie de 84 234 ha, la phase 2 a aboutit à l'établissement légal de 26 RNC/UP couvrant une superficie totale de 577 000 ha et ce en raison de l'engouement des populations dans la création participative de ces entités et de l'utilisation durable des ressources naturelles leur procurant des options alternatives de revenus durables dans le cadre de la mise en œuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources naturelles. Les RNC servent en outre de zones tampons viables pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les ressources naturelles des AP que dans l'aide à la résolution des conflits entre les agents des AP et les populations et ont constitué le support du zonage désormais effectif des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum et de base du processus de la transformation des deux réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère dont l'aboutissement est attendu en phase 3. En conséquence, le braconnage est entrain d'être contrôlé ou maîtrisé avec la coopération des communautés locales. A cet effet, un récent inventaire dans le PNNK a rapporté avoir vu un troupeau sans précédent d'élands de Derby (*Taurotragus derbianus derbianus*) avec plus de 70 individus avec leurs veaux. Cette espèce endémique ouest africaine était considérée à la limite de son extinction juste avant le démarrage du projet, il y a seulement quelques années.

54. A cet effet, à la fin de la Tranche 1, les activités sociales et politiques préliminaires ont été réalisées dans le but d'une mise en œuvre efficiente des modèles de Conservation Intégrée au Développement (CID) dans chacun des sites.

55. La Tranche 2 a notamment permis de tester le modèle de gestion de la Conservation Intégrée au Développement mais aussi la démonstration du spectre complet des actions de la gestion durable des terres et de la Conservation de la Biodiversité identifiées à l'origine de la formulation du projet et au fur et à mesure de l'évolution de la capitalisation des leçons d'expériences et ce, sur la base de l'environnement favorable mis en place par la phase 1. La réorientation politique et le renforcement de capacités démarrées en Tranche 1 et 2 ont également été poursuivis et consolidés. Durant la Tranche 2, l'accent a ainsi été mis sur la formulation des mesures d'accompagnement économiques et de mise en œuvre des systèmes de micro crédit en vue de garantir la prise en charge des frais récurrents par d'autres fonds que ceux du FEM et comprenant la mobilisation effective d'un important cofinancement pour un accroissement et une canalisation efficiente de l'initiative du pays pour la Gestion Durable des Terres (GDT) dans un effort collectif et participatif de mise en œuvre de stratégies intégrées de gestion durable des terres et de conservation communautaire des écosystèmes dans le long terme et de renforcement des avantages comparatifs de chacun des 4 sites d'actions du projet offrant ainsi à la phase 3 les conditions favorables pour un désengagement réussi.

56. Il est attendu durant la Tranche 3 (3 ans) en cours de soumission au FEM que le Projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle en relation avec les sites choisis et à la démultiplication du même modèle dans l'ensemble des Unités Pastorales, Aires Protégées et Terroirs Villageois identifiés. Toutes les actions destinées à la dissémination des réalisations de démonstration du projet seront conduites avec le cofinancement du Gouvernement du Sénégal (GDS), des organisations communautaires de base (OCB), des ONG et d'autres donateurs comprenant les possibilités d'assistance à travers des synergies avec les actions en cours. A cet effet, le projet influencera, encouragera et assistera le Comité Inter Site de passer à l'émergence d'une ONG paysanne de gestion écologique durable des terres qui, en synergie avec le Réseau des Mutuelles Environnementale de Développement des Ecosystèmes (REMEDE) assurera la poursuite de la durabilité des activités dans la phase après projet avec le concours des Ecogardes et des structures déconcentrées de l'Etat.

57. Etant donné que la Tranche 3 est une phase terminale, les activités du projet vont être dirigées à l'affinement des mécanismes des années précédentes avec une concentration sur une garantie de la durabilité institutionnelle au plan local, économique et financière à l'échelle des bénéficiaires et de la répliquabilité des activités en dehors des sites d'actions du projet. Une partie du financement du FEM sera également utilisée pour un suivi évaluation participatif, aux mesures correctives participatives d'affinement du modèle et pour la levée de toutes autres barrières qui persisteraient encore notamment celles portant sur le statut des Ecogardes, l'affinement des institutions démocratiques villageoises, inter villageoises, intra site et inter site pour le pilotage de la gouvernance locale dans la gestion durable des terres, ainsi que l'actualisation du code forestier, du code de la chasse, du code de l'environnement avec les considérables acquis du projet portant notamment sur les chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles, sur les espèces endémiques et sur celles mondialement menacées en plus de la mise en réseau des mutuelles environnementales d'épargne et de crédit pour asseoir les bases de la durabilité économique et financière gage de la gestion durable des terres pour la dissémination du modèle dans toute l'étendue des sites du projet et en dehors de ces sites.

58. Le projet est en phase avec la stratégie du FEM-5 dans le domaine d'intervention « Dégradation des sols » conçue pour être pleinement en phase avec la stratégie décennale de la CNULD consistant à contribuer à stopper et à inverser les tendances globales actuelles à la dégradation des sols, et notamment la déforestation et la désertification.» Avec sa stratégie d'intensification et de diversification des systèmes de production dans les TV, d'établissement de larges réseaux de RNC/UP d'interconnexion des AP leur servant de zones tampons, le projet s'inscrit dans l'atteinte des impacts attendus du FEM 5 en ce qui concerne notamment l'amélioration de la mise à disposition des services rendus par les agro-écosystèmes et les écosystèmes forestiers ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, de la déforestation et de la dégradation forestière, et accroissement des pièges à carbone et le soutien aux modes de vie des populations dépendant de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles. Le projet est également en phase avec les orientations stratégiques du FEM5 notamment en ce qui concerne (a) l'adaptation au changement climatique (comme le retour à une « agriculture de conservation »); (b) la gestion des utilisations concurrentes des sols (comme la production vivrière et la production de biomasse) et des changements qui en découlent en termes de couvert végétal et de dynamiques écosystémiques; (c) les perspectives de gestion durable des sols dans le sens de l'atténuation des effets du changement climatique (comme l'élévation globale des systèmes de capture du carbone), - et (d) l'exploitation des ressources naturelles débouchant sur des gains économiques à court terme aux dépens de la durabilité sociale et écologique (comme par exemple des mesures pour réduire la pression fourragère sur les parcours de pâturage).

59. Le projet suit les recommandations du Plan d'action du Secrétariat du FEM contre la dégradation des terres (1999), de gestion à objectifs de résultats et de gestion des connaissances du FEM5, de levée des barrières au niveau politique et juridique, mais aussi de mobilisation des financements complémentaires. D'autre part, sur la base de l'objectif fixé, des résultats attendus du projet comme l'indique le Cadre Logique en annexe II-a, et sur la base de la stratégie de gestion des trois unités géographiques interconnectées - avec l'AP comme noyau de conservation, les RNC/UP comme zones tampons autour des AP et les Terroirs Villageois pour une intensification et une diversification des systèmes de production à travers des options alternatives pour une meilleure conservation des RNC/UP - est en phase avec le Programme du FEM 5 d'aout 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et en particulier avec chacun de ses 4 objectifs portant notamment sur 1] le maintien ou amélioration d'un flux durable de services rendus par les agro-écosystèmes afin de maintenir les modes de vie des populations locales en particulier au titre de la valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur agricole, le maintien des fonctionnalités et de la couverture des agro-écosystèmes et la réduction des GES (CO₂, NH₄, N₂O) émis par l'agriculture 2] la génération des flux soutenable de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et sub-humides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec

notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et sub-humides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation ; 3] Réduction de la pression sur les ressources naturelles résultant de la concurrence entre différents usages du sol dans le grand paysage et plus spécifiquement au titre de la démonstration et adoption par les secteurs économiques concernés de bonnes pratiques de gestion dans le grand paysage et enfin 4] Accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS au titre notamment des résultats portant sur l'amélioration de la performance de projets en utilisant de nouveaux outils et méthodologies et en adaptant ceux qui existent déjà et l'accroissement des capacités des pays à s'acquitter de leurs obligations conformément aux dispositions de la CNUCLD et plus spécifiquement avec les actions prioritaires portant sur les programmes d'action de la CNUCLD actualisés, harmonisés avec les tendances générales et orientés vers les résultats. Globalement, le projet, sur l'ensemble de ses composantes est en phase avec la démarche du FEM5 sur l'agriculture durable et la gestion des forêts comme stratégie pour combattre efficacement la dégradation des sols et contribuer à stabiliser l'apport des écosystèmes et à accroître les possibilités de stocker et de séquestrer le carbone.

60. En outre, le Projet est en phase avec les résultats de l'objectif d'amélioration des conditions de vie basée sur la gestion ressources naturelles par la réduction de la dégradation des terres en droite ligne avec les Objectifs 1 et 7 de Développement du Millénaire (OMD) portant sur les politiques, les stratégies et sur les investissements de base.

61. A travers les mécanismes de dialogue établis entre les sites du projet en même temps que le processus de planification éco-régionale et les organes élus pour exercer des pouvoirs de prise de décision décentralisée dans la gestion durable des terres, le projet est en phase avec les résultats visant à établir un dialogue effectif et participatif, l'encouragement à la mise en œuvre des Stratégies Prioritaires de Gestion des terres, de renforcement des capacités et des mécanismes de production de résultats avec la mise en application sur le terrain de pratiques de gestion améliorées dans les domaines de l'agriculture, des sols et des eaux et de rééquilibrage des émissions de gaz à effet de serre dans les systèmes agricoles.

62. Aussi bien l'évaluation finale de la tranche 1 (du 11 au 29 juillet 2005), que l'évaluation à mi-parcours et finale de la tranche 2 ont souligné la pertinence tant de la stratégie que du cadre logique du projet. Cette stratégie et ce Cadre Logique très efficaces et efficients en matière de gestion des écosystèmes ont été élaborés de manière participative avec les acteurs concernés. Les résultats et impacts du projet avec les sources de vérification et les hypothèses ou risques ont été passés en revue et reconnus comme valides. Le cadre logique mis à jour durant le processus de planification de la Tranche 3, est détaillé en annexe II-a. Globalement, six produits sont attendus avant la fin de la Tranche 3 pour laisser se poursuivre la phase de l'après projet dont le succès dépend de la mise en place immédiate de la Tranche 3 (voir ci-dessous).

But, Objectif, Produits, Résultats attendus/Activités

63. Les évaluations à mi-parcours et finale de la Tranche 2 ont mis l'accent sur la pertinence et la précision de la stratégie et du cadre logique du projet. Cette pertinente et efficace stratégie de séquences des tranches de même que le cadre logique ont été élaborés de manière participative avec une active contribution de l'ensemble des acteurs concernés avec un système de suivi-évaluation participatif et des mesures correctives offrant des atouts de succès aux phases précédentes. Les résultats, les indicateurs d'impacts, les méthodes de vérification des résultats et les hypothèses ou risques identifiés ont été passés en revue et validés par les parties prenantes. Ce cadre logique a été mis à jour pendant le processus de planification de la Tranche 3 (voir annexe II-a). L'annexe II-b décrit chacun des cinq produits et résultats obtenus en Tranche 2.

Les six produits visés à la fin de la Tranche 3 se présentent comme suit :

Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes

64. Ce produit démarré en tranche 1 et poursuivi en tranche 2 est destiné à une levée des barrières institutionnelles et légales à l'utilisation durable des ressources naturelles. Parmi ces barrières déjà levées avec l'assistance du projet figurent l'obligation d'Etudes d'Impacts Environnementaux et un accès équitable des systèmes de production à la terre. Ce produit s'intègre dans les résultats obtenus en Tranche 2 et sera consolidé en Tranche 3 pour assurer l'encouragement des initiatives et la durabilité de leurs impacts pour la conservation des écosystèmes et le développement humain durable. A ce titre, la reconnaissance des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles par les différents codes de gestion des ressources naturelles (code forestier, code de la chasse, code de l'eau, code de la pêche et code de l'environnement est attendue en Tranche 3 tout comme la reconnaissance du statut des Ecogardes ; ainsi que la protection notamment par le code forestier des espèces endémiques et celles mondialement menacées découvertes par le projet en phase 2 ainsi que la constitution d'une ONG par le Comité Inter Sites (CinterS) pour une gestion durable des RNC et du REMEDE pour de meilleures chances de succès de la phase après projet.

Produit 2: Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet

65. La Tranche 1 a capitalisé les meilleures pratiques connues en matière environnementale à disséminer à travers la mise en œuvre de la conservation intégrée au développement démontrée en tranche 2, à travers notamment l'élaboration et la mise en œuvre des plans locaux pilotes de gestion communautaire des ressources naturelles dans les TV adjacents aux AP. En tranche 3, il est attendu que ce produit contribue à une alternative de développement durable des systèmes de production pour une protection à la fois des RNC/UP que des AP. Ce produit est en phase avec l'objectifs de gestion de résultats et de gestion des connaissances du FEM5 pour la production et la dissémination des connaissances et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux. Ce produit est en phase avec le Programme du FEM 5 d'aout 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et en particulier avec son objectif 1 portant sur le maintien ou amélioration d'un flux durable de services rendus par les agro-écosystèmes afin de maintenir les modes de vie des populations locales en particulier au titre de la valorisation du caractère porteur de l'environnement dans le secteur agricole, le maintien des fonctionnalités et de la couverture des agro-écosystèmes et la réduction des GES (CO₂, NH₄, N₂O) émis par l'agriculture. Il est également en phase avec la démarche du FEM5 sur l'agriculture durable et la gestion des forêts comme démarche pour combattre efficacement la dégradation des sols et contribuer à stabiliser l'apport des écosystèmes et à accroître les possibilités de stocker et de séquestrer le carbone.

66. Il est également en phase avec les orientations stratégiques du FEM5 notamment en ce qui concerne (a) l'adaptation au changement climatique (comme le retour à une « agriculture de conservation »); (b) la gestion des utilisations concurrentes des sols (comme la production vivrière et la production de biomasse) et des changements qui en découlent en termes de couvert végétal et de dynamiques écosystémiques; (c) les perspectives de gestion durable des sols dans le sens de l'atténuation des effets du changement climatique (comme l'élévation globale des systèmes de capture du carbone), - et (d) l'exploitation des ressources naturelles débouchant sur des gains économiques à court terme aux dépens de la durabilité sociale et écologique (comme par exemple des mesures pour réduire la pression fourragère sur les parcours de pâturage) Ce produit mettra notamment l'accent dans le renforcement des capacités des Collectivités Locales et des institutions locales comme les CIVD, les Cintra et Inter Site en plus de la mise en réseau des mutuelles environnementales pour garantir la

durabilité financière de la poursuite des activités dans la phase après projet. A cet effet, le mécanisme de financement des contrats plans à travers les connections avec le mutuelles sera renforcée pour la gestion durable des RNC/UP.

67. Cette composante sera notamment axée sur la promotion des options alternatives de développement durable à travers des actions d'intensification et de diversification des systèmes de production mais également de gestion écologique durable des terres, d'actions de prévention et lutte contre les feux de brousse et de mise en œuvre effective des plans locaux de gestion des terroirs villageois pour une conservation durable des RNC/UP.

Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.

Lié aux produits 1 et 2, ce troisième produit est voué à établir une interconnexion des écosystèmes à travers l'établissement légal des RNC/UP servant de zones tampons et fonctionnant comme des Réserves de Biosphère autour des zones centrales de protection et également le long des voies de migration saisonnière de la faune. Ce produit a notamment permis en phase 2 de procéder pour la toute première fois depuis leur création, au zonage des réserves de biosphère du Niokolo-Koba et du Delta du Saloum, d'interconnecter les AP du projet pour une conservation durable de la Biodiversité et une lutte contre la dégradation des terres. Ce produit, est en droite ligne avec les objectif 2 et 3 du programme FEM 5 et portant respectivement sur la génération des flux soutenables de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et subhumides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation ; et sur la réduction de la pression sur les ressources naturelles résultant de la concurrence entre différents usages du sol dans le grand paysage et plus spécifiquement au titre de la démonstration et adoption par les secteurs économiques concernés de bonnes pratiques de gestion des paysages visant la prévention et la réduction de l'impact de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes. En Tranche 3, l'accent sera notamment mis sur la sécurisation de l'existence des RNC/UP et le maintien de leurs fonctions écologique, économiques et culturels en plus de l'établissement d'une série complémentaire de RNC/UP le long du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK sur une étendue de 200 KM de long sur 50 KM de large soit une superficie d'un million d'hectares en perspectives de la transformation des réserves de faune du Ferlo en une réserve de biosphère mais également dans les perspectives de faire profiter les communautés aux mécanismes de développement propre, au REDD et au LULUCF.

Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.

68. Sur la base des produits 1, 2, et 3, le produit 4 sert à la démonstration, la consolidation et la dissémination, pour la première fois au Sahel, d'options alternatives de co-gestion pour ainsi bâtir une coopération entre les acteurs concernés et un partage équitable des profits tirés de la conservation et ainsi d'assurer une durabilité à la fois de la conservation de la biodiversité des AP et de leur durabilité financière au profit de l'environnement comme l'indique l'objectif Environnemental Global de prévention et réduction des impacts. de la dégradation des terres sur les fonctions et services des écosystèmes et l'écotourisme rural durable. Ce produit est en phase avec l'objectif 2 du Programme du FEM 5 d'aout 2009 sur la Gestion Durable des Terres (GDT) et portant en particulier sur la génération des flux soutenables de services rendus par les écosystèmes forestiers dans les zones arides, semi-arides et subhumides, et notamment le soutien aux modes de vie des populations dépendantes de la forêt avec notamment les résultats sur le maintien des fonctionnalités et de la couverture des

écosystèmes forestiers présents dans les zones arides, semi-arides et subhumides et la réduction des émissions de GES liés à la déforestation. Cette composante mettra notamment l'accent sur l'amélioration durable du cadre de coopérations entre les agents et les populations mais également des infrastructures et des équipements des AP en particulier sur les fonds du GdS tout au long de la Tranche 3 pour une bonne réussite de la phase après projet.

Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.

69. Lié à chacun des 4 produits ci-dessus attendus de la Tranche 3 de préparation du désengagement du projet, pour un franc succès de la phase après projet, le cinquième produit portant sur le suivi et l'évaluation participatifs des écosystèmes est novateur en ce sens qu'il est attendu de ce produit un affinement des réalisations sur la base des leçons d'expérience capitalisées dans le cadre des mesures correctives participatives du projet à travers les visions, les désirs et les objectifs des acteurs concernés, de manière à en faire le meilleur projet adapté et adopté bien au-delà de sa durée de vie et des sites choisis. Ce produit est notamment consistant avec l'objectif 4 du programme du FEM 5 sur la Gestion Durable des Terres et visant spécifiquement à accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS au titre notamment des résultats portant sur l'amélioration de la performance de projets en utilisant de nouveaux outils et méthodologies et en adaptant ceux qui existent déjà et l'accroissement des capacités des pays à s'acquitter de leurs obligations conformément aux dispositions de la CNULD et plus spécifiquement avec les actions prioritaires portant sur les programmes d'action de la CNULD actualisés, harmonisés avec les tendances générales et orientés vers les résultats. Pour une durabilité de ce produit et la poursuite des activités dans la phase après projet, le dispositif de suivi-évaluation contrôle participatif (DISEC) sera renforcé et mis en œuvre avec des mesures correctives d'amélioration des performances du projet.

Produit 6: Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances.

70. Pour un accroissement de l'apprentissage des Communautés Locales en matière de renforcement des capacités de leur expertise il est essentiel de s'appuyer sur les meilleures formes connues et prouvées de gestion, de flexibilité et d'adaptabilité pour que la gestion locale durable engendre à travers la coopération des acteurs une conservation durable de la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. Ce produit est notamment consistant avec l'objectif 4 du programme du FEM 5 sur la Gestion Durable des Terres et visant spécifiquement à accroître la capacité de mettre en application les outils de gestion adaptative dans le domaine de la GDS sur la production et la dissémination du savoir et sur le suivi établi et renforcé à tous les niveaux.

71. Situation à la fin du projet : A la fin de sa 10ème année coïncidant avec la fin de la Tranche 3, l'Alternative FEM représentée par ce projet est censée laisser sur place une situation notamment caractérisée par :

- Une amélioration des conditions de vie des populations locales dans les zones d'influence des sites du projet, matérialisée d'après les estimations par des bénéfices directs pour environ 50 000 personnes, et des bénéfices indirects au profit d'au moins 150 000 personnes ;
- Une gestion améliorée et auto-entretenu des AP (18% des AP, soit environ 3,68 millions d'hectares) ;
- Au moins 26 RNC/UP couvrant un total de 577 000 hectares de Réserves naturelles communautaires (RNC) créées et gérées de manière collective et durable ;
- Des acteurs informés, conscients de leur responsabilité et de leur intérêt et ayant des capacités effectives et organisés en GIE au niveau des CERP, des TV, des RNC et des AP ;
- Des plans locaux de développement intégré entre les CR et servant de cadre de planification pour la gestion des TV, des RNC et des AP ;

- Des modèles éprouvés de co-gestion des AP, RNC et TV avec des mécanismes reconnus et acceptés de partage des charges et avantages ;
- Des technologies adaptées et effectives pour l'intensification de l'agriculture et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Des parties prenantes locales ayant des capacités renforcées en termes de suivi et d'évaluation participatifs, de règlement des conflits et de gestion adaptative ;
- Une baisse d'au moins 50% des feux de brousse non contrôlés au niveau des quatre sites géographiques représentatifs ;
- Un statut et un état de biodiversité maintenus, et renforcés de manière significative, en particulier pour celle d'importance mondiale ;
- Une augmentation de 10% des performances de la séquestration du carbone au Sénégal.
- Une appropriation du projet par les acteurs concernés et la poursuite des actions dans la phase après projet grâce aux intérêts socioéconomiques et environnementaux générés.

Indicateurs, Risques et Hypothèses du Projet

72. Les hypothèses et les risques auxquels le projet est susceptible d'être exposé sont indiqués dans le Cadre logique en annexe II-a de la section IV. D'une manière générale, les principaux risques sont liés à l'instabilité et à la sécheresse. L'instabilité peut être causée par des facteurs politiques imprévus, à l'échelle sous-régionale, nationale ou régionale, comme par exemple les effets induits des troubles en Casamance, bien que les sites du projet soient éloignés de cette région. L'Etat du Sénégal a fait preuve d'une stabilité considérable à la suite des élections de 2000 et les négociations de paix avec le mouvement séparatiste ont repris. En outre, les autorités se montrent enthousiastes pour une réforme du cadre juridique et politique et elles ont renouvelé la dynamique de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs au plus bas niveau possible. On sait que les sécheresses frappent régulièrement ce pays sahélo soudanien. D'importantes sécheresses ont lieu tous les 10 ans en moyenne, avec des sécheresses de moindre importance intervenant tous les 3-4 ans. L'approche qui consiste à étaler le projet sur dix ans, par étapes ou tranches progressives, est destinée à atténuer ces effets et à augmenter les chances de succès du projet. Une mise en place tardive de la Tranche 3 constitue également un sérieux risque qui pourrait anéantir les considérables acquis déjà obtenus pour une effective réussite de la phase après-projet.

Bénéfices attendus au niveau Global et Local

73. Les profits de cette alternative FEM de la tranche 3 se situent tant au niveau mondial, national que local et se présentent comme suit :

74. Sur le plan mondial, les bénéfices de la tranche 3 portent notamment sur :

- La poursuite de la conservation participative de 31 espèces végétales endémiques connues du Sénégal et des nombreuses espèces végétales connues mondialement menacées et présentes dans le pays ;
- La poursuite de la conservation participative des espèces animales endémiques connues du Sénégal (*Lisa bandialensis*) et de la Sous Région (*Taurotragus derbianus*) ;
- Le maintien des interconnexions des écosystèmes à travers la conservation du réseau des 26 RNC/UP légalement établies à la périphérie des ces AP sur une superficie de 577 000 ha mais aussi le long des corridors de migration saisonnière de la faune pour la reproduction en particulier des espèces herbivores migratrices comprenant en particulier l'Eland de derby, une espèce endémique de la sous région de l'Afrique de l'Ouest ;
- La mise en place du corridor biologique de migration saisonnière de la faune entre le Ferlo et le PNNK courant 1 000 000 d'ha sur une étendue de 200 KM de long sur 50 KM de large ;
- Un meilleur contrôle de la dégradation des terres dans les sites d'actions de démonstration du projet s'étendant sur une superficie totale de 3,941 millions d'hectares ;

- Le renforcement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone sur l'ensemble des sites d'actions de démonstration du projet ;
- Une amélioration de la conservation des stocks génétiques dans la Sous Région grâce notamment à la restauration des interconnexions des écosystèmes et donc des corridors biologiques de migration saisonnière de la faune en référence à la migration sans laquelle une consanguinité et donc une fragilisation génétique serait à craindre dans les AP ;
- Un accroissement des capacités des écosystèmes à séquestrer le carbone.

75. Sur le plan national parmi les bénéfices attendus de la tranche 3 comprennent :

- Une augmentation du taux de classement par la création légale des RNC/UP ;
- Une effective coopération des populations dans la conservation des RNC/UP reflétant une mise en œuvre de la politique de décentralisation et de transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles ;
- Une amélioration de la couverture végétale sur un total de 20 AP couvrant une superficie de 3,68 millions d'hectares autour desquels gravite un total de 18 RNC/UP couvrant une superficie totale de 261 000 hectares soit globalement une superficie de 3,941 millions d'hectares ;
- Un accroissement des résultats du pays en matière de lutte contre la dégradation des terres, de conservation des eaux et des sols ;
- Un accroissement des capacités productives des terres se traduisant par une réduction des importations vivrières ;
- Un accroissement des capacités d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ;
- Une réduction du taux d'exode rural grâce aux options alternatives de la tranche 2 dont les populations de sites d'actions bénéficient à travers les contrats plans et le micro crédit d'épargne et de crédit.

76. Sur le plan local, les bénéfices de la tranche 3 comprennent :

- Le maintien du socle d'amélioration des relations sociales entre acteurs comme l'indique la mission d'évaluation par une amélioration des rapports sociaux d'amitié, de solidarité et de coopération avec l'organisation des populations et leur formation pour leur permettre de se prendre en charge à la fin de la tranche 2 ;
- Une réduction des conflits grâce à la mise en place de plans de gestion des terroirs villageois et de commissions de médiation à tous les niveaux ;
- Une lutte contre la pauvreté à travers notamment les options alternatives de contrats plans, du micro crédit et de l'épargne communautaire ;
- Une amélioration des conditions de vie des populations plus solidaires ;
- La conservation des eaux et des sols en vue d'un accroissement de la productivité agricole ;
- Une meilleure capacité d'adaptation aux effets adverses du climat.

Eligibilité et Motivation du Pays.

77. Le Sénégal a signé la Convention sur la Diversité biologique le 5 juin 1992 et l'a ratifié le 17 octobre 1994. Dans la même lancée, le Sénégal a signé et ratifié la Convention sur les Changements Climatiques. Le Sénégal comme indiqué dans le paragraphe, est éligible aux fonds du PNUD qui accompagne les initiatives du Pays par un important cofinancement de projet dont une copie de la lettre d'endossement figure en annexe A de la section IV.

78. Le Sénégal dispose d'un Plan d'Orientation de Développement Économique et Social (PODES) qui décline sa vision politique en moyen terme. Cette vision est traduite de manière sectorielle par la Lettre de Politique Sectorielle et le Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme (CDS-MT, 2005-2007). Il a également formulé de manière participative, un Plan National d'Actions pour l'environnement, qui a été adopté par l'ensemble de la population, en particulier par les groupements villageois, les associations de la société civile et les collectivités locales. Sur le plan spatial, le Sénégal dispose aussi d'un Plan National d'Aménagement du Territoire (1999) qui décrit les stratégies de gestion de l'espace rural et urbain. Pour honorer les obligations en tant que partie prenante, le Sénégal a formulé sa Stratégie nationale et son Plan National d'Action de conservation de la diversité biologique. Ces outils de politique et de stratégie mettent l'accent sur les priorités, l'urgence et le rôle de l'État dans la conservation de la Biodiversité dans les sites de haute densité de biodiversité (parcs nationaux, réserves et forêts classées) dont ce projet constitue un outil efficace pour la mise en œuvre de la gestion des corridors biologiques et de la conservation de la biodiversité des Aires Protégées. Par ailleurs, les produits visés par le projet s'inscrivent dans la réalisation des objectifs des Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

79. Le Sénégal a aussi adopté des textes de lois relatifs à la gestion de l'environnement. Ces textes comprennent : le Code de la Chasse et de la Protection de la faune avec la loi 86-04 du 24 janvier 1986, la loi 98-03 du 8 janvier 1998 portant Code Forestier, la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) adoptée le 25 mai 2004. Des programmes opérationnels sont aussi mis en œuvre comme le Programme National de Développement Agricole (PNDA), le Plan d'Action Forestier du Sénégal (PAFS) et le Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE).

80. Conformément aux recommandations des différentes Conférences Des Parties CDP, le Sénégal a aussi élaboré un Plan d'Actions National de Lutte Contre la Désertification et envisage maintenant de compléter ces divers plans par la création d'une institution nationale chargée du suivi environnemental, qui assurera également le renforcement des capacités des groupes concernés par la gestion durable et la conservation des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Durabilité

81. Divers éléments de conception ont été pris en compte afin de garantir la durabilité des actions du projet. Le grand attachement de l'État du Sénégal à ce projet, comme le prouvent sa forte participation budgétaire, sa paternité directe du processus PDF B et son rôle de leader dans la mise en place de relations de partenariat avec les bailleurs bilatéraux, constituent un élément majeur et nécessaire pour garantir la viabilité du projet dans le long terme. La viabilité socio-économique du projet sera renforcée grâce à la promotion et la dissémination de techniques et technologies appropriées susceptibles de générer des revenus durables et d'établir des règles de GRN durables. Le projet fera une dissémination des mécanismes adéquats de concertation, de collaboration et de partage équitable des profits tirés de la conservation des ressources dans les RNC et dans les AP démontrés en phase 2. La reconnaissance du statut des Ecogardes, l'élaboration et la mise en œuvre participative de plans de gestion des TV avec les mesures correctives participatives et la conception de mécanismes de résolution des conflits (fondés sur des moyens traditionnels ou modernes) aideront à garantir une adhésion des autochtones et des étrangers aux règles de bonne gestion pour un franc succès de la phase après projet. Ainsi, dans la phase après projet, l'exploitation illégale sera mieux contrôlée du fait que les populations locales auront des raisons économiques incitatives d'appliquer les règles de bonne gestion établies. Des mécanismes détaillés devant assurer la durabilité et la réalisabilité des actions du projet sont décrits dans l'annexe II-d de la section IV.

Réplicabilité

82. Le concept fondamental du projet est basé sur le test et la mise au point de modèles durables de gestion en phase 2 en vue de leur reproduction en phase 3. L'implication progressive des RNC/UP et la capitalisation des leçons d'expérience du projet avec des mesures correctives participatives dans certains sites de désengagement alors que le projet reste encore actif dans d'autres favorise de meilleures chances de succès à un plus grand nombre de RNC/UP impliquant un plus grand nombre de villages et d'acteurs concernés comme l'indique l'annexe E 8 de la section IV. Ce modèle de démonstration, de capitalisation, de réplication et de dissémination des acquis se base aussi sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à la réplication et à la dissémination de telles actions à travers le Sénégal. En outre, il est prévu que l'expérience acquise au cours de ce projet contribuera de manière générale à la compréhension de la CID et de la GIE, de la conservation communautaire en Afrique, et en particulier de la conservation de la biodiversité et de la séquestration du carbone dans des situations identiques à travers le Sahel bien au-delà de la durée de vie du projet et au-delà des sites d'actions du projet et du territoire national.

83. Sur le plan national, la levée des barrières à l'accès équitable des systèmes de production à la terre à travers notamment la création de RNC/UP commencée déjà dans la tranche 1 commencé même à être démultipliée dans d'autres localités du pays et en dehors des sites d'actions du projet déjà en phase 2. Ainsi donc, le véritable moteur de la durabilité attendue de la réplication des acquis demeure l'intérêt que les populations tirent des actions de conservation des écosystèmes. Déjà en tranche 1 la réplication a commencé dans différentes zones autres que les sites d'actions du projet avec l'assistance d'autres structures.

84. Au plan international, le projet a pris part à certaines rencontres internationales comme le 10ème Congrès Mondial sur les Aires Protégées où il a souligné l'importance de ses trouvailles concernant la gestion participative durable des corridors de migration saisonnière de la faune, l'importance du maintien de la mobilité pastorale dans la gestion des fragiles écosystèmes sahéliens, à la Conférence Eco agriculture à Nairobi avec l'accès légal des éleveurs à la terre pour un usage pastoral, une grande première dans le pastoralisme sénégalais en particulier et africain en général accompagnés d'innovations majeures concernant la mise en place d'un fonds pastoral avec des redevances d'utilisation du fourrage et des ressources hydriques pendant les 9 mois de la saison sèche aussi bien pour les membres des UP que pour les transhumants allochtones.

PARTIE III: ARRANGEMENTS DE GESTION

85. Le projet sera mis en oeuvre sous une modalité d'Exécution Nationale (NEX) par le MEPN à travers une assistance du PNUD et sous la supervision financière du ministère de l'Economie et des Finances (MEF), à travers la Cellule d'Appui au Projets et Programmes (CAP) de la Direction de la Dette et des Investissements (DDI). Elle se chargera de la vérification des pièces justificatives des dépenses encourues par le projet, de l'exploitation des demandes de fonds par le biais des rapports financiers, des rapports d'activités, des plans de travail et du budget. Elle procédera à l'instruction de ces demandes de fonds à l'adresse du PNUD. La sera l'agence d'exécution du projet et fournira des services techniques avec l'implication de toutes directions techniques du MEPN. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) regroupant aussi les quatre Unités Locales du Projet sur le terrain sera supervisée par le Comité de Pilotage du projet et sera conseillée par le Comté Scientifique et Technique (CST). Le projet ne créera pas de nouvelles institutions, mais il va plutôt s'appuyer sur des structures existantes de manière permanente (aussi bien au niveau public que communautaire) de manière à garantir la durabilité institutionnelle. La nouvelle équipe adaptée de la tranche 2 du projet figure en Annexe III-a de la section IV.

86. L'Unité de Coordination du Projet (UCP) dans la tranche 1 ayant pour objet essentiel la mise en place d'un environnement devant assurer les chances de succès de la tranche 2 a été une légère équipe comprenant en outre du personnel d'appui (Secrétaire et Chauffeurs), le Coordonnateur, un Assistant Administratif et Financier, un Assistant en Suivi Évaluation, un Assistant chargé de la Banque de Données. Sur le terrain, les Unités Locales de Projet (ULP) pour chacun des quatre sites comprend, un Assistant Technique, un Assistant en Approches Participatives et un Chauffeur. Cette légère équipe est assistée dans l'accomplissement de ses missions par les services décentralisés comme les agents des CERP (voir CADL).

87. Dans la tranche 2, étant donné que l'objectif est de mettre en œuvre des activités de Conservation Intégrée au Développement (CID) après la levée des barrières en tranche 1 un nouveau *design* est nécessaire pour refléter une stratégie mieux orientée vers l'action pour s'assurer que les résultats conduiront aux impacts attendus du projet. A cette fin, en tranche 2 le nouveau design du projet consistera à placer un Assistant au niveau de chacun des trois unités spatiales de la stratégie de mise en œuvre du projet. A cet effet, dans chacun des quatre sites, il est prévu un Assistant chargé de l'Aire Protégée (AP), un Assistant chargé des RNC/UP et un Assistant chargé des Terroirs Villageois (TV).

88. Ce nouveau design est de nature à accroître l'encadrement des populations pour une correcte mise en œuvre en synergie des activités devant être conduites pour une atteinte des impacts attendus. En effet, la stratégie du projet repose sur le fait que l'AP est protégée par les RNC/UP en ce sens que ces RNC/UP ceinturent l'AP et sont de nature à réduire aussi bien les pressions des hommes et du bétail sur les Ressources Naturelles des AP que les conflits entre populations et les agents des AP. Avec ces RNC/UP, légalement établies et dotées de plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des ressources, les populations peuvent désormais trouver dans ces RNC/UP, tous les produits qu'elles recherchaient dans les AP de manière conflictuelle avec les agents de ces AP. Pour la conservation durable que l'AP à travers la bonne gestion des RNC/UP, les TV ont besoin en retour de protéger toutes ces RNC/UP contre toute tentative de défrichement notamment par un encouragement des efforts aux options alternatives de diversification des systèmes de production et des sources de revenus durables.

89. La synergie entre les actions de ces trois Assistants devra être effective tout en évitant le cloisonnement. A ce titre l'Assistant chargé des AP aura un travail à faire dans les TV au titre notamment de la cogestion tout en s'occupant des relations de migration de la faune des AP vers la périphérie et vice versa. Il s'occupera en particulier de l'amélioration des infrastructures et équipement des AP. L'Assistant chargé des RNC/UP quant à lui sera en interface entre l'AP et les TV pour assurer une correcte mise en œuvre du programme de contrats plans. L'Assistant chargé des Terroirs Villageois aura quant à lui à s'occuper plus spécifiquement de l'encadrement technique et de conseil des populations pour une correcte mise en œuvre des activités techniques dans le cadre du produit du système du micro crédit Cet Assistant, dépendant des activités dominantes de micro crédit dans chacun des quatre sites aura un profil différent. Il pourrait ainsi être un (e) pastoraliste au Ferlo, un (e) spécialiste en horticulture dans les Niayes, un (e) spécialiste en transformation des produits halieutiques au PNDS et un (e) spécialiste en agroforesterie et élevage de faune au PNNK.

90. Le CONSERE sera chargé de la coordination avec d'autres projets au niveau national comprenant les projets BM/FEM sur la Gestion des Energies Renouvelables et la Gestion de la Zone Côtière (GZC). Le CONSERE a déjà joué un rôle majeur visant à assurer la coordination de la tranche de conception de ce projet et du projet GZC. Au niveau local, le projet va instituer des réunions annuelles avec l'ensemble des projets associés et des projets partenaires au cofinancement. Une évaluation externe sera menée vers la fin de chaque tranche pour rendre compte des objectifs atteints et formuler des recommandations pour des correctifs à apporter là où cela est nécessaire. Une dernière évaluation sera menée à la fin du projet conformément aux procédures du PNUD et du FEM. L'annexe B de la section IV donne des informations plus complètes sur les dispositifs d'exécution et les arrangements de mise en œuvre suivis de l'organigramme du projet.

91. Le projet sera exécuté sous la tutelle technique du MEPN et en conformité avec les termes et conditions nationales de mise en œuvre avec l'assistance du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) qui ouvrira un compte bancaire au profit du projet, pour un contrôle des finances, des dépenses et des requêtes pour un approvisionnement du compte avec des avances de fonds. Le Gouvernement du Sénégal (GdS) transférera une somme de 1,050 millions \$ en termes d'allocations budgétaires sur ce compte bancaire pour couvrir les frais d'achat de matériel de lutte contre les feux et de matériel de pépinières villageoises pour les 100 villages pilotes ciblées sur la période des 10 ans. Un transfert qui s'effectuera en trois versements égaux qui vont correspondre au début de chaque tranche du projet.

92. Le projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) basée à Dakar et placée sous la tutelle technique directe du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) et sous la supervision du PNUD-FEM, PNUD-Sénégal, et du MEF. L'UCP sera responsable de la conception, de l'organisation, du contrôle, de l'évaluation et de l'adaptation du projet aux nouvelles visions des parties et pour une production dans les délais des rendements escomptés. Quatre Unités légères de terrain seront également mises sur pied dans chaque zone du projet. Les unités de terrain vont travailler directement à travers les PA, CERP et d'autres agences ministérielles mais aussi les ONG locales.

93. Sous la supervision du PNUD, les Conservateurs des Parcs Nationaux (PN) concernés, les Inspecteurs Régionaux des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage et des Pêches et leur équipe seront les éléments clés de la tranche de réalisation du projet sur le terrain suivant leurs domaines de compétence. Les agents des AP vont s'intéresser essentiellement aux PN et aux zones alentours y compris les RNC. Les agents des Eaux et Forêts vont se concentrer sur les Forêts classées et les RNC en synergie avec les agents des PN et ceux du service de l'Elevage. Finalement, les agents de l'Agriculture et des Pêches, avec le soutien des services de l'Elevage et des Eaux et Forêts, vont concentrer leurs activités dans les TV afin d'assurer l'intensification saine des systèmes de production d'un point de vue écologique. Au niveau des TV, le CERP et l'équipe des ONG vont assurer l'exécution du projet, agissant en coordination avec les directeurs des différents parcs et les gardes chargés de la protection de l'environnement. A cet égard, une série d'activités de renforcement des capacités sera menée en particulier au profit de la DPN et de la DEFCCS afin que, à la fin du projet, les moyens nécessaires pour assurer une durabilité correcte des activités puissent être en place.

94. Le Comité de Pilotage du Projet (CPP) qui est présidé par un représentant du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, comprend des représentants du Ministère de l'Economie et des Finances (CAP/DDI, DCEF) et du PNUD. Le Comité peut s'adjoindre de toutes personnes ressources dont la présence apporterait une valeur ajoutée.

95. Un Comité Scientifique et Technique (CST) sera mis en place pour y inclure des membres éminents des milieux universitaires et de la recherche au Sénégal. Le rôle de ce comité sera d'évaluer l'impact du projet et de fournir des informations sur les données techniques, notamment en proposant à l'équipe du projet des innovations pertinentes qui pourraient être testées ou reproduites dans le site du projet durant les 10 années que va durer ce projet.

96. L'annexe D de la section IV fournit une matrice des rôles et responsabilités pour chacune des catégories des partenaires et du personnel du projet.

97. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité.

98. Pour ces trois tranches, le GdS a accepté de d'allouer au projet 1,050 millions \$ provenant de son budget national. Le reste du cofinancement est en nature et va concerner : les salaires des membres de l'équipe, les locaux, le matériel etc. Etant donné la nature participative du projet, on s'attend à ce que les communautés locales y contribuent également en nature (main-d'œuvre, outils et terre) mais ceci n'a pas été quantifié. Le PNUD a affecté au projet 1,251 millions \$ provenant des fonds du Cadre de Coopération du Pays (CCP) 2007-2011. Sur la base des résultats positifs acquis dans la Tranche 2, il est attendu que le cofinancement du PNUD sera maintenu mais devrait progressivement décroître en Tranche 3 dans le but d'assurer un retrait méthodique et progressif.

99. En outre, les accords de co-financements de ces trois tranches du projet ont déjà été négociés et signés comme l'indique le tableau ci-dessous. Le montant total du co-financement indirect négocié et signé avec les projets en cours dans les 4 sites d'actions du projet se chiffre à 11,498 millions US\$.

L'annexe III-C de la section IV donne la situation pour chacun des accords signés et archivés avec les copies de ces accords de cofinancement comprenant le Cofinancement de la Tranche 3. Globalement, la situation se présente comme suit:

Tableau 1: Ressources financiers reprogrammées comme co-financement du projet.

Site	Project	Donateur	Période	Total Projet (millions US\$)	Tranche 1 (millions US\$)	Tranche 2 (millions US\$)	Tranche 3 (millions US\$)
Ferlo	PRODAM	FIDA	2002-2006	4.000	3.000	1.000	
Niayes	PRL	JICA	2001-2010	3.298	0.900	1.600	0.798
	PAEP	ACDI	2001-2003	0.700	0.700		
	PADMIR	FENU	2001-2005	3.500	2.000	1.500	
Total				11.498	6.600	4.100	0.798

100. D'autres mécanismes de coordination seront déterminés durant l'étude de faisabilité de la Tranche 2. Ces projets concernent AGIR (projet transfrontière pour le Parc National du Niokolo-Koba et le Parc National du *Badiar* en Guinée; le Projet de Reboisement du Littoral ou PRL (JICA). Un cofinancement portant sur une reprogrammation des ressources de terrain a également été signé avec le Projet de Développement Agricole de Matam (PRODAM) financé par le FIDA et la BAD et tout dernièrement avec le Projet d'Appui à la Décentralisation en Milieu Rural (PADMIR) sur financement FENU dans les *Niayes*.

101. Basé sur un accord avec le PRL dans les *Niayes*, le cofinancement de ce projet va supporter les coûts à grande échelle de fixation des dunes de sable pour les régions côtières de Thiès et Louga (à travers un sous contrat avec le secteur privé). Le projet FEM va prendre en charge les coûts des brise-vent autour des jardins maraîchers situés entre les dunes, qui vont aider à propager l'impact du reboisement à grande échelle et une protection rapprochée des villages et des cuvettes maraîchères. Le projet JICA va démarrer en 2001 et va durer 10 ans, pour un coût total de 13,192 millions \$US. Il devrait se traduire par 2 037 hectares de dunes de sable fixés soit 101,850 km renforcés par une bande de 200 m de plantations d'arbres. Seul un quart du montant du financement de ce projet devrait couvrir directement le site du projet FEM, par conséquent le cofinancement est estimé à 3,298 million US\$.

102. Dans les PNDS le projet financé par les Pays-Bas (par le biais de l'UICN) va démarrer en 2002 et durer jusqu'en 2004, pour un coût total de 3 millions \$US. Des négociations ont eu lieu en vue de réaligner ce soutien pour un cofinancement des activités du projet PNUD-FEM. Le projet UICN/Pays-Bas va couvrir les activités liées à certaines Composante 2 et Composante 3 et à toutes les activités de la Composante 4 et ce, uniquement dans le Delta du Saloum. Les deux projets vont tenir des réunions de coordination annuelles entre les unités de terrain du projet. Une coordination plus poussée sera assurée au niveau national par le biais du CONSERE et les Comités de Pilotage. Des activités conjointes de contrôle et d'évaluation seront conduites partout où il sera possible.

103. Le projet a signé un protocole d'accord de synergie avec le Programme Micro Financement (PMF) du FEM dans le but de bénéficier des expériences acquises par ce programme. Selon ce protocole de synergie, le PMF/FEM a la charge de la mise en oeuvre aussi bien du micro crédit et de l'épargne communautaire du PGIES que des réalisations communautaires et individuelles tout en faisant bénéficier en même temps au PGIES, d'une subvention d'assistance sous forme de contrats plans ou projets environnementaux pour une mise en oeuvre des plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des RNC/UP.

Accords additionnels de cofinancement du GdS et des Partenaires au Développement au profit de la Tranche 3

104. En complément des accords de cofinancement signés dans la mise oeuvre des Tranches 1, 2, et 3 se chiffrant globalement à 11.498 millions de US\$ dont 6.6 millions de US\$ pour la phase 1, 4.100 millions US\$ pour la phase 2 et 0798 million de US\$ s'ajoute, un montant additionnel de 9 204 230 US\$ au profit uniquement de la Tranche 3. Cet important montant additionnel de cofinancement illustre en plus de la mobilisation effective des accords antérieurs au titre des synergies, l'engagement du GdS et des autres partenaires au développement pour la réussite de cette nécessaire Tranche 3 pour la dissémination des remarquables acquis du projet. Cette situation augure d'une assurance de la durabilité de la poursuite des activités de la Tranche 3 dans la phase après projet.

105. Sur ce montant additionnel de cofinancement de 9 204 230 US\$, les contributions complémentaires du GdS se chiffrent à 2 183 400 US\$ soit 23.72 % au profit de l'amélioration des infrastructures et équipements du PNNK à la suite d'une meilleure maîtrise de la gestion participative de la périphérie avec l'avènement des RNC/UP. A ce considérable effort, il faut ajouter l'engagement antérieur d'une contribution financière de 350 000 US\$ par phase, ce qui fait ainsi pour la seule Tranche 3, une contribution du GdS pour un montant total se chiffrant à 2 533 406 US\$.

106. Globalement, pour chacun des sites d'actions pilotes, le cofinancement additionnel négocié et signé se présente comme l'indique le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Situation du cofinancement additionnel négocié et signé au profit de la Trache 3.

STRUCTURE PARTENAIRE DU CO-FINANCEMENT	BAILLEURS DE FONDS	PERIODE CO-FINANCEMENT	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN FCFA X 1.000	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN US \$
Direction des Parcs Nationaux – Dotation Spéciale MEF/Plan d’urgence de sauvegarde du PNNK	MEF	2011-2013	1 000 000	2 183 000
Cellule de Mise en Œuvre du Plan d’Aménagement de la Bande de Filao (ex PAEP)	ACDI	2011-2015	549 600	1 200 000
Ministère de l’Habitat, de la Construction et de l’Hydraulique – Division Régionale de l’Hydraulique de Matam PEPAM	Banque Mondiale	2011-2014	300 000	655 000
Programme National « Plates Formes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté » - PN-PTFM	Fondation Bill GATE/ B0AD	2011-2014	800 000	1 747 000
Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal - ADOS	Conseil régional Ardèche	2011-2013	400 000	873 000
Cellule de Lutte contre la Malnutrition (CLM – Matam)	Coopération espagnole /Système des Nations Unies	2011-2013	25 737,70	56 000
PROGEDE 2	Banque Mondiale	2011-2015	458000	1 000 000
PNUD	PNUD	2011-2014	412 200	900 000
Gouvernement du Sénégal	Contrepartie nationale	2011-2014	270 000	589 500
TOTAL			4 215 538	9 203 000

Accords de cofinancement des Collectivités Locales au profit de la Tranche 3

107. En référence aux importants bénéfices générés par le projet tant au plan socioéconomique et environnemental, l'ensemble des CL concernées marquent, comme l'indique le tableau 3 ci-dessous, leur volonté d'appropriation des actions du projet pour une effective et efficiente réussite de l'après projet par un considérable cofinancement de chiffrant en nature à 13.222 millions de US\$.

Tableau 3 : Cofinancement par les Collectivités Locales

COLLECTIVITE LOCALE PARTENAIRE DU CO-FINANCEMENT	PERIODE CO- FINANCEMENT	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN FCFA X 1.000	MONTANT DU CO-FINANCEMENT EN EN US \$
Conseil Régional de Fatick	2011-2014	240 000	524 017,47
Commune de Sokone	2011-2014	73 000	159 388,65
Conseil Rural de Keur Samba Gueye	2011-2014	472 500	1 031 659,39
Conseil Rural de Toubacouta	2011-2014	19 500	42 576,42
Conseil Rural de Tomboronkoto	2011-2014	1 960 890	4 281 419,21
Conseil Rural d'Oubadji	2011-2014	1.114.627	2 433 683,41
Conseil Rural de Bandafassi	2011-2014	804.000	1 755 458,52
Conseil Rural de Dialacoto (RNC Dar Salam)	2011-2014	100.800	220 087,34
Conseil Rural de Dialacoto (RNC Mansadala)	2011-2014	1 068 000	2 331 877,73
Conseil Rural de Wouro Sidy	2011-2014	91 125	198 962,88
Conseil Rural d'Oudalaye	2011-2014	3 000	6 550,22
Conseil Rural de Diokoul Diawrigne	2011-2014	36 700	80 131,00
Conseil Rural de Notto Gouye Diama	2011-2014	31 100	67 903,93
Conseil Rural de Darou Khoudoss	2011-2014	407 00	88 864,63
TOTAL		6 055 942	13 222 580,79

108. Globalement, pour la seule Tranche 3 c'est donc un montant de cofinancement jamais égalé dans aucune des Tranche du projet et se chiffrant à 25.513 millions de US\$ qui va être mobilisé à la suite des accords établis pour la Tranche 3 en vue de la dissémination des acquis du projet et de la préparation des conditions de réussite de la phase après projet. Cette remarquable situation augure

d'une considérable efficacité en comparaison avec le financement du FEM se chiffrant à 1 000 000 soit seulement de 4% destiné à la levée des barrières encore persistantes. Avec le cofinancement du PNUD se chiffrant à 900 000 US\$, la contribution du FEM ne représentera que 3.9% pour la levée des barrières encore subsistants, l'amélioration de certaines technologies et techniques d'utilisation durable des ressources naturelles et la capitalisation participative des leçons d'expérience, la gestion et le partage des connaissances pour une amélioration des performances du projet. Ce considérable engagement des partenaires au développement pour la dissémination des acquis du projet avec le concours de leur cofinancement augure également d'un succès certain de la phase après projet d'où l'urgence de la mise en place des fonds de la Tranche 3 avant le découragement des partenaires si engagés pour la réussite de l'après projet en référence aux importants et nombreux avantages tant au plan local qu'au plan mondial.

109. Les copies de l'ensemble des lettres de cofinancement signées et comprenant celles des Collectivités Locales concernées et bénéficiaires des acquis du projet figurent en Annexe IV.

110. Dans le but d'une reconnaissance du FEM pour l'octroi du financement, le logo du FEM devra apparaître sur l'ensemble des publications du projet, et entre autres les équipements et véhicules achetés sur les fonds FEM. Toute citation sur les publications des projets sur financement FEM devra également accorder une reconnaissance appropriée au FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible - et séparé du logo du FEM si possible, comme la visibilité des NU est importante pour des raisons de sécurité.

PARTIE IV: PLAN DE SUIVI EVALUATION ET BUDGET

111. Les actions de Suivi et d'Evaluation déjà démarrés en Tranche 1 et consolidées en Tranche 2 seront poursuivies et renforcés en Tranche 3 pour leur effective continuité durant la phase après projet. En particulier, le suivi-évaluation sera réalisé à divers niveaux du projet. Les actions de suivi du statut de la biodiversité et de la séquestration du carbone (potentiel et réel) seront poursuivies de manière formelle (inventaires, recherche orientée, enquêtes, etc.) à travers des contrats de sous-traitance avec des organisations sénégalaises compétentes et à travers des enquêtes et des dénombrements continus de la DPN, avec l'aide des agents des AP, les Comités Villageois, Inter villageois, Intra et Intersites de Suivi-Evaluation et des éco-gardes villageois. Le suivi des résultats du projet se fera à travers des événements formels (3 évaluations, une à la fin de chacune des trois phases), mais aussi à travers des méthodes de S&E participatifs menés à des périodes régulières avec des mesures correctives participatives d'amélioration des performances du projet et d'adaptation à l'évolution des visions des acteurs et des conditions écologiques. Les capacités des populations à la base et des autorités seront poursuivies et renforcées en phase 3 afin de permettre d'intégrer des techniques de S&E pour une gestion et une mise en œuvre adaptatives. L'UCP présentera des rapports techniques et financiers trimestriels faisant l'évaluation du degré de réussite en termes d'atteinte des résultats et des objectifs, sur la base des indicateurs objectivement vérifiables (IOV) et tels que indiqués dans le cadre logique de la Tranche 3 en Annexe II-a. Il indiquera les potentialités, les réussites et les points faibles du projet et, au besoin, donnera des recommandations pour des améliorations. Les activités du projet en matière de sensibilisation et de vulgarisation des résultats constituent d'importants outils servant à assurer la diffusion de l'expérience acquise à travers le Sénégal. Le personnel du projet et celui des ONG partenaires sera encouragé à diffuser les informations par le canal des réseaux existants et des revues scientifiques. Des missions de supervision PNUD-FEM, des évaluations techniques du CST et d'autres évaluations officielles FEMSEC seront poursuivies selon les besoins afin de rassembler et de diffuser les leçons de l'expérience du projet au profit d'autres pays. L'annexe 3 de la section IV donne les détails du plan de suivi et d'évaluation qui sera poursuivi dans la phase après projet par les acteurs concernés.

112. Le projet sera conforme à la fois aux exigences de suivi et d'évaluation du PNUD-FEM. En droite ligne avec la gestion orientée à l'obtention des résultats, il est devenu obligatoire pour tous les projets FEM d'élaborer un plan détaillé de suivi et d'évaluation au tout début des activités. Le plan de suivi évaluation couvrira la gestion écologique durable des terres, la conservation participative de la biodiversité, la séquestration du carbone et les indicateurs sur le niveau de vie. Ce plan de travail permettra une évaluation critique des mesures de performances du projet en détaillant le plan d'actions, les coûts de ces activités, les résultats attendus, leur obtention et leur évaluation en fonction des repères établis. Le plan d'action sera l'outil principal d'évaluation des performances du projet.

113. Bien que distincts, le suivi et l'évaluation sont cependant interactifs et se supportent mutuellement en termes d'activités.

Lancement des activités de la Tranche du Projet.

114. Un atelier de lancement sera conduit avec l'équipe complète du projet, les homologues appropriés du Gouvernement, les partenaires de cofinancement, le Bureau Pays du PNUD, une Représentation appropriée aussi bien de la Coordination Régionale du PNUD-FEM que du Quartier Général du PNUD-FEM.

115. Un objectif fondamental de cet atelier de lancement sera aussi bien d'assister l'équipe du projet à comprendre et s'approprier la finalité et les objectifs du projet que de finaliser la préparation du premier programme de travail annuel sur la base de la matrice du cadre logique. Cet exercice comprendra la revue du cadre logique (indicateurs, sources de vérification, hypothèses) avec des retouches détaillées au besoin et sur la base de cet exercice, finaliser le Plan de Travail Annuel (PTA) avec des indicateurs de performances précis et mesurables et d'une manière conforme à l'atteinte des résultats du projet.

116. En plus, le but et l'objectif de l'atelier de lancement sera de: (i) présenter l'équipe du projet à l'équipe élargie du PNUD-FEM qui aura à assister le projet dans la mise en œuvre, à savoir le Bureau du Pays, et les Responsables du Bureau de Coordination Régionale; (ii) détailler les rôles des services d'appui et les responsabilités complémentaires du Bureau PNUD du Pays et l'équipe de Coordination Sous Régionale; vis-à-vis de l'équipe du projet, (iii) donner une supervision détaillée du PNUD-FEM en termes de rapports, de suivi et évaluation (S&E) nécessaires, en particulier avec un accent sur les Rapports de Revue Annuel du Projet, et documentations associées comme les rapports annuels, aussi bien les Rapports de Revue Tripartite que les évaluations à mi-parcours et finale. Egalement, l'atelier de lancement fournira une opportunité d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire du PNUD, les Revues Budgétaires et les Revues Mandataires de Rephasages.

117. L'atelier de lancement sera également une opportunité pour les parties concernées de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités, au sein des structures de prises de décision du projet comprenant les lignes de communication et de rapportage et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence de l'équipe du projet et les structures de prise de décision seront discutés à nouveau au besoin dans le but de clarifier pour de bon, les responsabilités de chacune des parties durant la tranche de mise en œuvre du projet.

Responsabilités de Suivi et Evénements du projet

118. Un emploi du temps détaillé des réunions de revue du projet sera élaboré par l'équipe de gestion du projet, en concertation avec les partenaires de mise en oeuvre du projet et les Représentants des parties prenantes et sera intégré au rapport de lancement du projet. Un tel emploi du temps comprendra : (i) une proposition de période de la Revue Tripartite, Réunions du Comité de Pilotage, (ou institution compétente et/ou mécanisme de Coordination) et (ii) les actions de suivi et d'évaluation concernant le projet.

Activités de Suivi et d'Évaluation.

119. Un Suivi Quotidien des progrès de mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordonnateur du Projet, Directeur ou CTP (dépendant de la structure du projet) sur la base du Programme Annuel de Travail (PTA) et de ses indicateurs. L'équipe du projet rendra compte au Bureau Pays du PNUD de tout retard et difficultés de manière à ce que des mesures correctives appropriées de support soit adoptées à temps réel et de manière rectificative.

120. Le Coordonnateur du Projet et le Conseiller Technique du PNUD-FEM affineront les indicateurs de performance et d'impacts du projet en concertation avec l'équipe du projet durant l'atelier de lancement avec l'assistance du Bureau Pays du PNUD et de la Coordination Régionale du PNUD-FEM. Les résultats spécifiques attendus de la première année ainsi que leurs indicateurs de performance et leurs sources de vérification seront élaborés lors de cet atelier. Ceux-ci seront utilisés pour évaluer si le projet évolue au rythme et dans la direction voulus et feront partie du Plan Annuel de Travail (PTA) du projet. Les Agences Locales de mise en oeuvre du projet prendront également part aux travaux de cet atelier dans lequel, une compréhension commune sur globalement les objectifs attendus seront établis. Les résultats ciblés et les indicateurs portant sur le PTA des années suivantes seront également définis annuellement comme partie intégrante des processus d'évaluation interne et de planification entrepris par l'équipe du projet.

121. La mesure des indicateurs d'impacts relatifs aux bénéfiques globaux interviendra suivant le calendrier établi par l'atelier de lancement et sera tentativement dressée dans le format de l'annexe de la mesure des indicateurs d'impacts à la fin de cette annexe. Leurs mesures seront entreprises à travers des sous contrats ou contrat de consultance avec les institutions appropriées (comme l'analyse de la couverture végétale par l'imagerie satellitaire ou inventaire des espèces) ou à travers des études spécifiques faisant partie des activités du projet (comme par exemple la mesure des bénéfiques de la séquestration du carbone à partir de l'amélioration de l'efficacité des foyers améliorés ou à travers des enquêtes sur les efforts de renforcement des capacités) ou de échantillonnages périodiques comme sur la sédimentation.

Le Suivi Périodique de l'évolution de la mise en oeuvre sera conduit par le Bureau Pays du PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les partenaires du projet ou plus fréquemment ou si nécessaire. Ces réunions permettront aux parties concernées de prendre action à temps réel pour assurer une mise en oeuvre en douceur des activités du projet.

122. Le Bureau Pays du PNUD et la Coordination Régionale du PNUD-FEM de manière appropriée, conduiront des visites annuelles de terrain ou plus fréquemment sur la base d'un calendrier concerté qui sera finalisé lors de la réunion de lancement. Tout membre du Comité de Pilotage (CP) peut prendre part à cette visite sur la base d'une décision de ce comité. Un compte rendu de mission sera préparé par le Bureau Pays du PNUD et circulé à l'équipe du projet, aux membres du CP et à l'équipe du PNUD-FEM,. au plus tard, un mois après la visite

123. Un Suivi Annuel interviendra à travers les **Revue Tripartites (RTP)**. Cette réunion constitue le plus haut niveau de réunion au niveau politique des parties concernées directement impliquées dans la mise en oeuvre d'un projet. Le projet sera soumis à une RTP au moins une fois par an. La première de ces réunions sera tenue dans les premiers douze mois de mise en oeuvre du projet. L'équipe du projet élaborera un Rapport Annuel du Projet (RAP) qu'elle soumettra au Bureau Pays du PNUD et au PNUD-FEM au moins deux semaines avant la RTP pour revue et commentaires.

124. Le Rapport Annuel du Projet sera utilisé comme l'un des documents fondamentaux de discussion lors de la réunion de RTP. L'équipe du projet présentera à cette réunion de RTP, le Rapport Annuel du Projet soulignant les questions d'ordre politique, et les recommandations pour la

décision des participants à la RTP. Le projet informera également les participants de tout accord obtenu par les parties prenantes durant la préparation du Rapport Annuel sur la manière de résoudre des questions opérationnelles. Des revues séparées des composantes du projet peuvent également être conduites si nécessaire.

Revue Tripartite Finale (RTF)

125. La Revue Tripartite Finale est prévue dans le dernier mois des opérations du projet. L'équipe du projet est responsable de la préparation du Rapport Final du Projet et de sa soumission au Bureau Pays du PNUD à l'Unité de Coordination du FEM. Un draft de ce rapport devra être prêt au moins deux mois avant la réunion de Revue Tripartite Finale (RTF) pour permettre une revue et sera la base des discussions de la RTF. La Revue Tripartite Finale considère comme un tout, la mise en œuvre du projet, prêtant une attention particulière à l'atteinte des objectifs énoncés du projet, à la contribution à l'objectif plus large de l'environnement global. Elle décide de toute action restant encore nécessaire particulièrement en relation avec la durabilité des résultats du projet et agit comme véhicule à travers lequel les leçons apprises sont saisies pour alimenter la formulation d'autres projets.

126. La Revue Tripartite a l'autorité de suspendre les décaissements du projet si les performances du projet n'ont pas permis l'atteinte des Indicateurs Repères. Les Indicateurs Repères mentionnés à l'annexe 3 section IV et élaborés lors de l'atelier de lancement sur la base de taux d'atteinte à la fois des résultats quantitatifs et qualitatifs

Rapports de Suivi du Projet

127. Le Coordonnateur du Projet en conjonction avec l'équipe élargie du PNUD-FEM, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants faisant partie intégrante du processus de suivi. Les sections (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, pendant que celles de (g) à (h) ont des fonctions plus larges et leurs fonctions, fréquences et natures sont spécifiques au projet et sont à définir tout au long de la mise en œuvre.

(a) Rapport de Lancement (RL)

128. Un rapport de lancement sera préparé immédiatement après l'atelier de lancement. Il comprendra un plan de travail annuel détaillé de la première année subdivisée en plans trimestriels d'activités avec les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre de la première année du projet. Ce plan de travail devrait inclure le calendrier des visites spécifiques de terrain, les missions d'assistance du Bureau Pays du PNUD ou de l'Unité de Coordination Régionale du FEM ou des interventions des Consultants en plus d'un chronogramme des réunions de prises de décisions des structures du projet. Le rapport comprendra également le budget annuel détaillé du projet élaboré sur la base du plan annuel de travail avec indication de toute action nécessaire de suivi et évaluation du projet pour une effective mesure des performances du projet durant la période des 12 mois ciblés.

129. Le rapport de lancement comprendra une description plus détaillée des rôles institutionnels, des responsabilités, de la coordination des actions et des mécanismes de feedback liés aux partenaires du projet. En plus, une partie inclura une section de mise à jour portant sur l'établissement du projet, les progrès sur le démarrage des activités, et sur tout changement dans les conditions extérieures pouvant affecter la mise en œuvre du projet.

130. Une fois finalisé, ce rapport sera circulé aux parties concernées du projet pour questions et commentaires et ce dans un délai d'un mois. Avant la circulation de ce rapport, le Bureau Pays du PNUD et l'Unité de Coordination du PNUD-FEM en feront une revue préalable.

(b) Rapport Annuel du Projet (RAP)

131. Le Rapport Annuel du Projet est une obligation du PNUD et fait partie de la supervision, du suivi et de la gestion du projet par le Bureau du Pays du PNUD. Il constitue une auto évaluation du projet en direction du PNUD et il fournit aussi bien les intrants au processus de rapportage du Bureau du Pays du PNUD que d'intrants clefs à la Revue Tripartite du Projet. Un rapport annuel sera préparé avant la Revue Tripartite du Projet pour refléter les progrès réalisés dans l'évaluation de l'atteinte des résultats attendus de la mise en œuvre du Plan Annuel de Travail en contribution des produits attendus à travers les résultats à la fois de mise en œuvre des activités que du travail de partenariat.

132. Le format du Rapport Annuel est flexible mais doit inclure les éléments suivants :

- Une analyse des performances du projet dans la période couverte par le rapport, comprenant les résultats de mise en oeuvre des activités et partout où c'est possible, des informations sur l'état des produits ;
- Les contraintes rencontrées dans la progression du projet vers les résultats attendus et leurs causes ;
- Les trois (plus importantes) contraintes majeures dans l'atteinte des résultats du projet ;
- Le PTA, et autres rapports financiers (Rapports d'avancement) ;
- Les leçons d'expériences apprises ;
- Des recommandations claires pour la future orientation dans la prise en charge des problèmes clefs portant sur l'absence de progrès.

(c) Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR)

133. La Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR) est un processus de suivi annuel du projet recommandé par le FEM. Elle est devenue un outil essentiel de suivi pour les gestionnaires de projets et constitue le principal moyen d'extraction des leçons d'expériences des projets en cours de mise en œuvre. Une fois qu'un projet est sous exécution pour une période d'un an, un rapport de mise en œuvre du projet devra être produit par le Bureau Pays du PNUD ensemble avec le projet. La PIR ou PIR peut être produite à tout instant dans l'année (Juillet–Juin) et idéalement avant la Revue Tripartite (RTP). La RME devra alors être discutée durant la RTP de manière à faire approuver le PIR par le Projet, l'Agence d'Exécution, le Bureau Pays du PNUD et les Coordonnateurs Régionaux concernés.

134. Les PIR des projets sont individuellement collectées, revues et analysées par les Coordonnateurs Régionaux avant de les transmettre aux Points Focaux Thématiques des Clusters au Quartier Général du PNUD/FEM. Les Points Focaux Thématiques, assistés de l'Unité Suivi & Evaluation analysent le document portant RME par Domaine Thématique de Concentration et par Région pour les habituels questions/résultats et leçons. Les Conseillers Techniques et les Conseillers Techniques Principaux jouent un rôle clef dans cette analyse de consolidation.

135. Les domaines thématiques de la PIR sont discutés par la suite au niveau du Groupe de Travail Inter Agence du FEM vers le mois de Novembre de chaque année et des Rapports Consolidés par Domaine Thématique de Concentration sont collectés par l'Unité de Suivi&Evaluation Indépendante du FEM sur la base des trouvailles du Groupe de Travail.

136. L'Unité de S&E du FEM fournit le champ d'action et le Contenu de la PIR. A la lumière des similitudes portant à la fois sur le Rapport Annuel et sur le PIR, le PNUD/FEM a préparé un format de référence harmonisé.

(d) Rapports Trimestriels d'avancements

137. De courts rapports soulignant les principaux aspects de mises à jours des progrès du projet seront fournis trimestriellement au Bureau Pays du PNUD et au Bureau Régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet. Voir format ci-joint.

(e) Rapports Thématiques Périodiques

138. A la demande du PNUD, du PNUD-FEM ou de l'Agence Partenaire de Mise en Oeuvre, l'équipe du projet, préparera des Rapports Thématiques Spécifiques, se concentrant sur des questions ou thèmes d'activités spécifiques. La requête de préparation d'un Rapport Thématique sera adressée au projet sous une forme écrite, avec une indication claire de la question ou des activités ayant un besoin de rapport. Ces rapports peuvent être sous forme d'exercice sur des leçons d'expériences apprises, de supervision spécifique d'un domaine clef, ou d'un exercice pour cibler, évaluer et lever des obstacles et des difficultés rencontrés. Il est demandé au PNUD de limiter au minimum les requêtes pour des Rapports Thématiques et quand de tels rapports sont nécessaires, un délai raisonnable sera donné à l'équipe du projet pour leur préparation.

(f) Rapport de Fin de Projet

139. Pendant les trois derniers mois du projet, l'équipe du projet préparera un Rapport Final du Projet. Ce Rapport exhaustif résumera toutes les activités, les résultats obtenus, les leçons apprises, les objectifs atteints et non atteints, les structures et systèmes mis en oeuvre etc. et constituera l'énoncé définitif des activités durant sa vie. Ce rapport exposera également les recommandations pour tout autre pas qu'il serait nécessaire d'entreprendre dans le sens d'assurer une durabilité et une répliquabilité des activités du projet.

(g) Rapports Techniques (projet spécifique –optionnel)

140. Les Rapports Techniques sont des documents détaillés couvrant des thèmes spécifiques d'analyse ou de spécialisation scientifique concernant globalement le projet. Comme partie intégrale du rapport de lancement du projet, l'équipe du projet préparera un draft portant liste des Rapports détaillant les Rapports Techniques devant être produits sur les domaines d'activités clefs durant la vie du projet avec une indication de leur période de production attendue. En cas de besoin, cette liste de Rapports Techniques sera révisée, mise à jour et annexée aux Rapports Annuels. Les Rapports Techniques peuvent également être produits par des consultants extérieurs et devront être exhaustifs, avec des analyses spécialisées dans des domaines de recherches clairement indiqués dans le cadre du projet et de ses sites d'actions. Ces Rapports Techniques représenteront, où il sera approprié, la contribution substantive du projet dans des domaines spécifiques, et seront utilisés dans les efforts de disséminer des informations pertinentes et les meilleures pratiques au niveau local, national et international.

(h) Publications du Projet

141. Les publications du projet constituent une méthode clef de cristallisation et de dissémination des résultats et des acquis du projet. Ces publications peuvent être scientifiques ou des textes d'information sur les activités et les résultats du projet, sous forme d'un journal scientifique, de publications multi-médias, etc. Ces publications peuvent se baser sur les Rapports Techniques dépendant de leur pertinence et de leur importance scientifique, etc. ou alors elles peuvent être des synthèses ou des compilations de séries de Rapports Techniques et autres recherches. L'équipe du projet déterminera si un quelconque des Rapports Techniques mérite une publication formelle, planifiera et produira (en rapport avec le PNUD, le gouvernement et autres groupes partenaires pertinents) ces publications dans un format cohérent et approprié. Les ressources financières

nécessaires à ces publications doivent être définies et allouées à ces activités de manière appropriée et adéquate au budget du projet.

2. EVALUATION INDEPENDANTE

Le projet fera l'objet au moins de deux évaluations externes indépendantes comme suit:

(i) Evaluation a Mi-Parcours

142. Une Evaluation Indépendante à Mi-Parcours sera entreprise à la fin de la deuxième année de mise en oeuvre. L'évaluation à Mi-Parcours déterminera les progrès en cours vers l'atteinte des produits du projet et identifiera au besoin, les corrections nécessaires. Elle se concentrera sur l'efficacité, l'efficience et sur les délais tout en soulignant les questions méritant une décision et des actions et présentera les leçons d'expériences initiales du projet en termes de formulation, de mise en œuvre et de gestion. Les trouvailles de cette revue seront incorporées comme recommandations pour une amélioration de la mise en oeuvre dans la deuxième moitié de la durée du projet. L'organisation, les termes et la période de l'Evaluation à Mi-parcours seront décidés après consultation avec les parties prenantes au document de projet. Cette évaluation sera conduite par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances qui soumettront un projet de termes de référence à la validation du Comité de suivi institué à cet effet.

(ii) Evaluation Finale

143. Une évaluation aura lieu trois mois avant la dernière réunion de Revue Tripartite du Projet et se concentrera sur les mêmes questions de l'Evaluation à Mi-Parcours et de l'Evaluation Finale et s'intéressera également à la durabilité des impacts et des résultats comprenant les capacités de développement et les acquis dans l'atteinte des objectifs au profit de l'environnement global. L'Evaluation Finale devra également fournir des recommandations sur les activités de suivi Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances qui proposeront un projet de termes de références à valider par le Comité de suivi qui sera mis en place à cet effet.

Clause d'Audit

144. Le Gouvernement fournira au Représentant Résident les états financiers certifiés ainsi qu'un rapport d'audit du projet conformément aux principes de l'Exécution Nationale et en référence au Manuel de Procédures ; la CAP coordonnera tout le processus.

3. APPRENTISSAGE ET PARTAGE DE CONNAISSANCES

145. Les résultats du projet seront disséminés en phase 3 à l'intérieur et au-delà des zones d'actions du projet et au niveau international à travers un certain nombre de réseaux et forums existants. En outre:

- ◆ Le projet participera, là où il sera pertinent, et approprié, aux réseaux sponsorisés par le PNUD/FEM et organisés pour le Personnel Senior travaillant dans des projets partageant les mêmes caractéristiques. Le PNUD/FEM établira un nombre de réseaux tels que la Gestion Durable des Terres, l'Adaptation aux effets adverses du climat, Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Ecotourisme, Cogestion etc. qui vont fonctionner largement sur la base d'une plate-forme électronique.

◆ Le projet identifiera et participera, là où il sera pertinent et approprié, à des réseaux scientifiques, politiques d'orientation et/ou autres réseaux, pouvant être bénéfiques à la mise en œuvre du projet à travers des leçons d'expériences tant au niveau national et international comme l'indique le 5.5.2. du cadre logique de la tranche 2.

146. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons expériences qui pourront être bénéfiques à la formulation et à la mise en oeuvre de futurs projets similaires. L'identification et l'analyse des leçons d'expériences est un processus de tous les jours et le besoin de communiquer de telles leçons en tant que contributions centrales du projet doit avoir une fréquence d'au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD/FEM fournira un format et une assistance à l'équipe du projet à catégoriser, documenter, rapporter et vulgariser les leçons d'expériences au niveau national et international. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet aura besoin d'être alloué à ces activités.

TABLEAU 4: PLAN INDICATIF DE SUIVI ET EVALUATION ET BUDGET CORRESPONDANT

Type d'Activité de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ Excluant le temps de l'équipe du projet	Cadre temporel
Atelier de Lancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur du Project ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ PNUD-FEM 	Néant	Dans les deux premiers mois de démarrage du projet.
Rapport de Lancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays 	Néant	Immédiatement après l'Atelier de Lancement
Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de But du Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Coordonnateur du Projet supervisera le recrutement d'études spécifiques et institutions et délèguera des responsabilités aux membres appropriés de l'équipe 	A finaliser lors de l'Atelier de Lancement avec une indication du coût 2,000.00US\$	Démarrage, Mi Parcours, et Fin de Projet.
Mesures des Moyens de Vérification pour les Indicateurs de Progression et de Performances (mesurés sur une base annuelle)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision par le Conseiller Technique FEM du Projet et par le Coordonnateur du Projet ▪ Mesures par les Officiers de Terrain et les Agents Locaux de Réalisation 	A déterminer comme faisant partie de la préparation du Programme Annuel de Travail Coût Indicatif 1,500.00US\$	Annuellement avant le Rapport Annuel du Projet (RAP) et la Revue de Mise en Œuvre du Projet (PIR) et à l'élaboration des Programmes Annuels de Travail
RAP et PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ PNUD-FEM 	Néant	Annuellement
RTP et Rapport de RTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contreparties Gouvernement ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité de Coordination Régionale du PNUD-FEM 	2,000 US\$	Chaque année après réception du rapport annuel

Type d'Activité de S&E	Parties Responsables	Budget US\$ Excluant le temps de l'équipe du projet	Cadre temporel
Réunions du Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays 	Néant	A la suite de l'Atelier de Lancement et en outre au moins une fois par an.
Rapports d'Avancement Périodiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet 	2,000	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Rapports Techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Consultants recrutés au besoin 	Néant	A déterminer par l'équipe du projet et le Bureau Pays du PNUD
Evaluation Externe à Mi-Parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	25,000	A Mi-Parcours dans la mise en œuvre du projet.
Evaluation Externe Finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM ▪ Consultants Externes (Ex. équipe d'évaluation) 	30,000	A la fin de la mise en œuvre du projet.
Rapport Final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Consultant Externe 	Néant	Au moins à un mois avant la fin du projet
Leçons d'Expériences Apprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du Projet ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (formats suggérés pour la documentation des meilleures pratiques, etc.) 	12,000 (en moyenne 3,000 par an)	Annuellement
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Equipe du Projet 	Gouvernement	Annuellement
Visites des sites du projet (Coûts de l'Equipe PNUD à imputer sur les coûts d'appui)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau PNUD du Pays ▪ Unité Régionale de Coordination du PNUD-FEM (comme approprié) ▪ Représentants du Gouvernement 	12,000 (en moyenne une visite par an)	Annuellement
COUT TOTAL INDICATIF Excluant le temps de l'équipe du Projet et les Frais de Missions de l'Equipe du PNUD		US\$ 86,500	

Résultats Repères, Indicateurs et Coûts des Missions d'Evaluation

Pour les indicateurs repères, Indicateurs Objectivement Vérifiables et les coûts des missions d'évaluation de chacune des tranches 2 et 3, voir le tableau 4 ci-dessus.

PARTIE V: CONTEXTE LEGAL

147. Ce document de projet sera l'instrument de référence comme l'indique l'Article I de l'Accord de Base d'Assistance entre le Gouvernement du Sénégal et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties le 4 Juillet 1987. Le Pays d'Accueil de l'Agence de mise en oeuvre devra, pour les buts de l'Accord de Base d'Assistance, s'en référer à l'Agence de Coopération décrit dans cet Accord.

148. Le Représentant Résident du PNUD à Dakar est autorisé à réaliser par écrit, les types suivants de révisions à ce document de projet, sous réserve qu'il ou elle en a vérifié l'accord de l'Unité du PNUD-FEM et est assuré(e) que les autres signataires du Document de Projet n'ont aucune objection sur les changements proposés.

- a) Révision ou ajout de toutes autres annexes au Document de Projet;
- b) Révisions n'impliquant pas de changements significatifs des objectifs immédiats, des résultats ou activités du projet mais issues d'un réarrangement des ressources sur la base des coûts ayant fait l'objet d'accord déjà ou pour refléter une augmentation des coûts liés à l'inflation;
- c) Révisions Annuelles Obligatoires qui replanifient les inputs ayant fait l'objet d'accord ou augmentent les coûts des experts et autres dépenses dues à l'inflation ou pour tenir compte de la flexibilité des dépenses d'Agence, et
- d) L'insertion d'annexes additionnelles et de documents joints seulement comme établi ici dans ce Document de Projet.

PARTIE I: ANALYSE DES COUTS ADDITIONNELS

149. La contribution du FEM aux coûts additionnels se fondera en phase 3 sur le statut de la nouvelle ligne de base issue de la phase 2 qui comprend les réalisations des tranches 1 et 2 dans le but de prendre en charge les coûts portant sur les bénéfices environnementaux globaux. L'annexe E13 de la Section IV donne une description détaillée des mécanismes de coordination et de co-financement pour chaque site. Généralement, le cofinancement couvrira les coûts des activités de développement durable, le système de crédit et les stratégies d'amélioration des conditions de vie des populations, les moyens d'investissements des réalisations et de dissémination des modèles de succès. Les coûts additionnels du FEM couvriront les dépenses liées à la formulation, à l'expérimentation, à la démonstration et à l'affinement du modèle de la Conservation Intégrée au Développement (CID) et aux modèles de gestion éco régionale dans quelques sites choisis parmi chacun des quatre écosystèmes pour en assurer la dissémination par le cofinancement. Dans certains cas, les coûts additionnels du FEM serviront à apporter des innovations dans l'amélioration de certaines technologies existant déjà comme notamment dans le cas des foyers améliorés et les cuiseurs solaires et dans d'autres cas les coûts additionnels seront utilisés pour expérimenter au Sénégal des techniques développées ailleurs. Les coûts additionnels des contributions du FEM seront utilisés également, pour lever des barrières à la durabilité et à la dissémination des modèles éco régionaux et de CID en plus de fournir des techniques d'utilisation durable des ressources naturelles. Ces obstacles sont de nature technique, économique, politique et institutionnelle. Les coûts additionnels du FEM seront utilisés pour lever ces barrières au niveau local (technologies appropriées, établissement d'institutions locales de bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles et encouragements économiques par exemple), régional (renforcement de capacités, par exemple) et national (réformes de politiques intersectorielles, clarification de lois). Une Analyse détaillée des Coûts Marginaux (CM) est en annexe II-e de la Section IV.

PARTIE II: ANALYSE DU CADRE LOGIQUE

150. Durant le processus de planification de l'Assistance Préparatoire ou PDF B, le cadre logique du projet (phase 1 à 3 et par tranche) a été dressé et comprenait une liste indicative d'activités, des indicateurs objectivement vérifiables, leurs sources de vérification et les hypothèses. Une planification glissante permettant le report des activités non réalisées ou non terminées d'une tranche à l'autre permis la mise en œuvre effective de toutes les activités nécessaires à l'atteinte des produits requis pour le succès de la prochaine phase. Ce résultat actualisé à la lumière des recommandations faites par la mission d'évaluation est décrit dans l'annexe E7 de la Section IV.

Résultats indicatifs, Activités et Programme Trimestriel de Travail

151. Un tableau détaillé sur la mise en œuvre trimestrielle des activités et l'atteinte des résultats ciblés par la Tranche 3 du Projet sera mis au point en coordination avec les acteurs concernés lors de l'Atelier de Lancement de la Tranche 3. Ce tableau sera par la suite annexé comme annexe IV-b de la Section IV. Il sera revu chaque année de manière glissante de sorte que les activités n'ayant pas pu être réalisées l'année précédente puissent être reprogrammées pour l'année suivante.

Tableau 1: Cadre Logique et Indicateurs de Produits et d'Impacts Objectivement Vérifiables de la Tranche 3

Stratégie du Projet	Indicateurs Objectivement Vérifiables				
But	Contribution à une Gestion Intégrée des Ecosystèmes pour la Conservation de la Biodiversité, la Lutte contre la Dégradation des Terres pour un Développement Durable.				
	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
Objectif du projet Gestion Intégrée des Ecosystèmes, Lutte contre la Dégradation des Terres, Utilisation Durable des Ressources Naturelles démontrées et démultipliées durablement avec un succès de la continuité des actions dans la phase après projet dans et en dehors	Le modèle de Conservation Intégrée au Développement démontrée dans 100 villages pilotes en Tranche 2 est disséminé en Tranche 3 dans 275 villages adjacents aux AP, en fin de Tranche 3 avec une continuité de la poursuite des actions par les communautés après projet.	Actions de démonstration confinées aux villages pilotes et dégradation continue des terres et perte de biodiversité comprenant les espèces animales et végétales d'importance globale (espèces endémiques et mondialement menacées) toujours en cours à un rythme alarmant en dehors des sites pilotes aussi bien dans les Terroirs Villageois (TV) que dans les Aires Protégées (AP) adjacentes.	Gestion écologique intégrée et durable des terres disséminées à l'échelle locale, nationale et internationale, présence des espèces animales et végétales d'importance globale accrue de 50% dans chacun des sites en fin de A10 grâce à une conservation communautaire des terres des TV et des RNC/UP adjacents et grâce à la cogestion des AP.	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données de la Direction des Parcs Nationaux (DPN); • Direction des Eaux, Forêts, Chasses (DEFC) • Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); • Rapports Annuels Institut des Sciences de l'Environnement (ISE); • Banque de Données PGIES; • Rapports Annuels Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN); 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
des sites d'actions du projet.	Lutte Contre la Dégradation des Terres est effective dans tous les 100 villages pilotes du projet à travers les plans d'affectation et d'utilisation durables des terres, prenant en compte les besoins spécifiques des femmes, dans les RNC/UP et des TV communautaires adjacents aux AP et capitalisation des meilleures pratiques d'utilisation durable des ressources naturelles dans 275 villages, pour accroître la résilience des communautés villageoises et des écosystèmes, face aux effets des changements climatiques en fin A10.	Plans d'aménagement et d'occupation des terres dans les TV adjacents aux AP conduit, à la dégradation des RNC/UP suite à l'absence des Ecogardes et au non respect des chartes locales et au zonage des réserves de biosphère se traduisant par une absence de zones tampons autour des AP et à une accélération de l'érosion éolienne et hydrique dues à des pratiques inadaptées d'utilisation des ressources naturelles.	Un total de 175 TV pilotes comprenant 26 RNC/UP adjacents aux AP sont dotées de plans locaux d'aménagement et de gestion communautaire des terres en cours de mise en œuvre effective grâce à l'engagement des populations, des Ecogardes et au respect des chartes locales d'utilisation durable des terres et à l'adoption des techniques environnementales de gestion écologique durable des terres capitalisées et disséminées dans 275 villages en Tranche 3 en raison des profits socioéconomiques et environne taux générés.	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des Eaux, Forêts, Chasses (DEFC) • Direction de la Conservation des Sols et du Reboisement (DCSR); • Banque de Données PGIES; • Rapports Eco gardes; • Rapports Annuels CADL. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
			Au moins 30% des bénéficiaires directs du projet disposent d'un accroissement de revenus d'au moins de 30% grâce aux actions d'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion écologique durable des terres à la fin de la Tranche 3	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Commissions de Suivi Evaluation; • Banque de Données et Rapports Annuels PGIES; 	La Grippe aviaire atteint le Sénégal et se répand dans les sites d'actions du projet.
Produit 1: <i>Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et</i>	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en Tranche 1 et démontré en Tranche 2, est consolidé, perpétué et	L'accès égal des systèmes de production à la terre acquis en tranche 1 est rendu éphémère faute de consolidation par une effective mise en œuvre des	Au total, 26 RNC/UP de démonstration couvrant 577 000 ha autour des AP et inter reliant les écosystèmes faisant passer le taux national de classement en parcs et	<ul style="list-style-type: none"> • Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; • Archives Sous-préfectures; • Banque de Données 	Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<i>la conservation participative intégrée des écosystèmes.</i>	disséminé en fin de Tranche , dans 275 villages, grâce aux profits socioéconomiques et environnementaux générés par des mesures d'encouragement, de coopération communautaire et de gestion de l'espace ayant permis la régénération des écosystèmes et le renforcement de leur résilience face aux changements climatiques.	plans locaux d'aménagement et de gestion des TV et de leur dissémination et l'accès légal à la terre est de nouveau seulement reconnu à l'agriculture comme activité de mise en valeur et en conséquence, les terrains de parcours pastoraux sont de nouveau défrichés pour les cultures marchandes ce qui conduit à une dégradation des ressources naturelles autour des AP et un accroissement des conflits entre acteurs concernés.	réserves de 8% à 10,72 % pour un objectif de 12%, sont légalement maintenues comme zones tampons par leur effective mise en valeur à travers la mise en œuvre des plans locaux d'utilisation durable des ressources naturelles et le respect des chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles et les profits socioéconomiques et environnementaux sont disséminés dans 275 villages dont 256 dans les sites du projet en A10.	PGIES; •Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; •Archives DEFC •Archives DPN •Archives de la DCSR.	long des corridors biologiques sont toujours en cours.
	Le Code Forestier révisé reconnaît les RNC comme aires protégées communautaires (APC), intègre les espèces endémiques identifiées dans les sites comme espèces partiellement protégées et reconnaît les écogardes ainsi que le marché du carbone comme mode de valorisation des RN au profit des populations, pour leur motivation et pour la mise en œuvre durable des plans d'aménagement des RNC.	Le Code Forestier ignore les RNC/UP et les espèces endémiques et mondialement menacées découvertes par le projet et en conséquence, les RNC/UP ont une existence fragile et les espèces continuent d'être dévastées par les actions de développement	Les RNC/UP demeurent des propriétés communautaires reconnues et procurent des profits socioéconomiques et environnementaux durables tout en renforçant le potentiel de couverture végétale et des capacités de séquestration du carbone et de gestion écologique durable des terres par le mécanisme de fonctionnement des Réserves de Biosphère dans la phase après projet	•Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; •Archives Sous-préfectures; •Banque de Données PGIES; •Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; •Archives DEFC •Archives de la DCSR.	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	Une révision du code de la Chasse intègre la conservation communautaire de la faune dans RNC/UP à travers le choix et les décisions d'amodiations	Une superposition de certaines RNC/UP avec des zones amodiée se traduit par des conflits et une surexploitation de la faune	Coopération entre acteurs concernés et conservation de la faune dans les RNC/UP suite à l'intégration des RNC/UP et de leur gestion communautaire décentralisée dans les dispositions du code de la chasse	<ul style="list-style-type: none"> •Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; •Archives Sous-préfectures; •Banque de Données PGIES; •Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; •Archives DEFC •Archives de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	Les Ecogardes disposent d'un statut qui leur permet d'exercer tranquillement leurs fonctions de surveillance du respect des plans locaux d'aménagement et de gestion des RNC/UP et des Chartes locales de bonne gestion des ressources naturelles	La fonction informelle des Ecogardes sans statut et signes distinctifs freine leur engagement se traduisant par des défrichements, braconnage et exploitations clandestines dans les RNC/UP	Maintien de la durabilité de l'existence des RNC/UP autour des AP et de leurs fonctions économiques et environnementales dans la gestion durable des terres	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports DEFC, DPN ; •Archives délibérations affectations de terres par le Conseil Rural; •Archives Sous-préfectures; •Banque de Données PGIES; •Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; •Archives DEFC •Archives de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	Les structures communautaires locales (CVD, CIVD, CINTRAS, CINTER, ...) fonctionnent et disposent de statuts légaux.	Les structures locales de gestion (CVD et CIVD) fonctionnent mais manquent de maîtrise des outils techniques de gestion et de suivi-évaluation des actions malgré les renforcements de capacités dans ces domaines.	La pression sur les ressources a considérablement diminué dans les RNC grâce à un système de surveillance efficace grâce à une effective application des Chartes/Conventions locales	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports Comités Intra et Inter Sites ; •Archives Sous-préfectures; •Banque de Données PGIES; •Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; •Archives DEFC •Archives de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	La coopération entre agents des AP et populations est effective et leurs capacités en co-gestion des ressources naturelles, en planification et aménagement écologiques de l'espace sont renforcées, en prenant en compte les savoir et savoir faire locaux, et la vulgarisation de modèles de techniques et de technologies d'utilisation durables des ressources naturelles dans la gestion communautaire des TV, des RNC/UP et AP des zones de biosphère.	Les actions de cogestion démontrées en phase 2 ne peuvent pas se généraliser à cause de l'actuel règlement intérieur des Parcs Nationaux qui ne permet pas de telles ouvertures	Le complexe TV, RNC/UP et AP fonctionne en tant que zonage réussi d'une réserve de biosphère grâce à la collaboration effective entre agents des Parcs Nationaux et Populations se traduisant par des options alternatives de développement durable dans les TV, la gestion durable des RNC/UP et une meilleure conservation des ressources biologiques des AP avec de plus grandes capacités de séquestration du carbone et de gestion écologique des terres.	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapports Comités Intra et Inter Sites ; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	Levée effective des barrières institutionnelles encore subsistant pour une réussite des actions de dissémination des acquis du projet et de durabilité de la phase après projet.	Les barrières institutionnelles encore persistantes limitent la démultiplication des acquis du projet et bloquent la continuité des actions dans la phase après projet	Démultiplication effective des acquis du projet par la mise en place d'un environnement favorable à la poursuite durable des activités dans la phase après projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Rapports Comités Intra et Inter Sites ; ● Archives Sous-préfectures; ● Banque de Données PGIES; ● Archives Ministère Chargé des Collectivités Locales ; ● Archives DEFC ● Archives de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
Produit 2: <i>Développement durable et gestion</i>	Gestion durable des terres dans 275 villages autour des AP concernés	Les acquis du projet en planification d'occupation et de gestion de l'espace en	Une série de 175 Plans d'Occupation et de Gestion de l'espace dans 175 villages	● Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques,	Déficit pluviométrique

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<i>communautaire des ressources naturelles effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet</i>	par les 26 RNC/UP des 4 sites d'actions du projet faisant l'objet de plans d'affectation et d'occupation des sols (PAOS) adoptés et mis en œuvre EN continu, à travers les techniques et technologies environnementales capitalisées les plus appropriées et notamment issues des connaissances locales et qui sont disséminées dans l'ensemble des sites d'actions du projet et en dehors en fin de Tranche 3.	Tranche 1 et 2 sont éphémères et la dégradation des terres en plus d'une réduction de la productivité des systèmes de production dues à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles et à l'accroissement des conflits entre acteurs concernés conduisent à une pauvreté, à une exploitation forestière illégale et au braconnage dans les AP.	pilotes dispose de systèmes intégrés de production écologique durable avec un accroissement de 15% de revenus durables par rapport à la situation de référence dans les Terroirs Villageois (TV) et conduit à la fois au maintien et à des RNC/UP et à la protection des ressources des Aires Protégées (AP) en fin de Tranche 3 ou A10.	Analyses et Prévisions; <ul style="list-style-type: none"> • Rapports DPN ; • Rapports DEFCS et IREF ; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Élevage; • Banque de Données du PGIES. 	
	Les conditions de la poursuite des activités de développement durable sont mises en place grâce à la capitalisation et à la consolidation des acquis des mutuelles environnementales d'épargne et de crédits.	Des capacités financières limitées empêchent la démultiplication des acquis en dépit de leurs profits socioéconomiques et la situation se traduit par le retour aux actions de défrichement des RNC et de compétition dans l'exploitation des ressources naturelles	La mise en réseaux fonctionnelle des mutuelles environnementales d'épargne et de crédit favorise une démultiplication de 1000 microprojet par revolving et la dissémination effective des options alternatives de développement durable pour un plus grand nombre de bénéficiaires et pour le long terme et se traduit par une meilleure gestion durable des terres et la conservation participative des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Mutuelles du Projet ; • Rapport REMEDE ; • Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Élevage; • Banque de Données du PGIES. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	Le mouvement de fonds entre les mutuelles est	La prise en charge des besoins financiers pour la	Les capacités de la durabilité financière pour la poursuite	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Mutuelles du Projet ; 	La Tranche 3 du Projet est

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	effectif dans le cadre d'un système fonctionnel de financement des contrats plans pour la prise en charge des actions environnementales durables.	conduite des actions saisonnières différentes d'un site à l'autre est limitée et réduit les options alternatives de développement durable et de gestion écologique durable des terres	de la prise en charge des frais récurrents et des options de développement durable dans la phase après projet est effective dans l'ensemble des sites en fin de A10	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Direction de l'Agriculture, de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Elevage; • Banque de Données du PGIES. 	retardée.
	La pérennité des RNC/UP et la démultiplication sont assurées à travers le développement de mécanismes de financement durable par les Comités Intra-Site (CintraS).	La démultiplication des RNC/UP est limitée par le non accès des institutions locales aux nouveaux mécanismes financiers de développement propre	La phase après projet est sécurisée par une garantie de la durabilité financière qui encourage une démultiplication des RNC/UP dans l'ensemble du pays et de la sous région	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports des Mutuelles du Projet ; • Rapport de la Direction des Statistiques, Analyses et Prévisions; • Rapport des Directions Régionales de Développement Rural (DRDR); • Rapports de la Direction de l'Elevage; • Banque de Données du PGIES. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
Produit 3: <i>Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et</i>	Une série de 26 RNC/UP couvrant un total de 577 000 ha servant de zones tampon dans les réserves de biosphère du Niokolo Koba, du Delta du Saloum et du Ferlo sont légalement établie et dotées chacune d'un Plan d'Aménagement et	Les AP des sites d'actions du projet ont toujours des zones tampons limitées incapables de régler aussi bien les intenses pressions et conflits entre acteurs concernés sur les ressources naturelles des AP suite à la fragilité de la propriété communautaire sur les RNC/UP et au non respect des dispositions des	La consolidation des acquis des RNC/UP conduit à une gestion participative intégrée et durable des ressources naturelles dans 26 RNC/UP couvrant 577 000 ha conduit dans l'ensemble des 4 sites pilotes et en dehors, à un accroissement de 10% de la faune par rapport à la situation de référence d'ici	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports annuels de la DEFC et de la DCSR; • Rapports annuels de l'UICN, Wetlands et WWF 	Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
<i>l'accroissement des capacités de séquestration du carbone.</i>	de Gestion (PAG) avec des chartes locales d'utilisation durable des ressources naturelles et de gestion des conflits entre acteurs, respectées, de manière à produire des profits pour une réduction des pressions des hommes et du bétail sur les AP dans l'ensemble des sites d'actions du projet et au-delà, avant la fin de A10.	chartes locales. La non revitalisation du corridor biologique principal de migration de la faune et de transhumance du bétail entre le Ferlo et le PNNK conduit à des conflits et à une compétition dans l'utilisation des ressources naturelles et à une dégradation de ces ressources	fin A10. Mise en place d'une série de RNC/UP tout le long du corridor biologique entre le Ferlo et le PNNK conduit à une coopération des acteurs dans la mise en œuvre du plan de gestion et d'utilisation durable des ressources naturelles conduit à un renforcement de la couverture végétale, des capacités de séquestration du carbone et de la protection de l'habitat sauvage.	<ul style="list-style-type: none"> • Banque de Données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports annuels de la DEFC et de la DCSR; • Rapports annuels de l'UICN, Wetlands et WWF 	Les amodiations autour des AP des sites d'actions du projet et le long des corridors biologiques sont toujours en cours.
Produit 4: <i>Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.</i>	Chacune des AP dispose d'un plan d'aménagement et de cogestion adapté et adopté en cours de mise en œuvre effective et de dissémination avec la coopération de l'ensemble des acteurs concernés à travers un partage des bénéfices de l'écotourisme dans l'ensemble des sites du projet et au-delà 'ici fin A10.	Echec de la cogestion suite à la fragilisation de la propriété communautaire RNC/UP et retour à la gestion monopolistique, dirigiste et dominante des AP conduit encore toujours au braconnage, aux défis de l'exploitation forestière clandestine et à de violents conflits entre acteurs concernés et à une perte de biodiversité avec une réduction de l'écotourisme.	Les plans de cogestion des AP dans les 4 sites d'actions du projet conduisent à une durabilité financière à partir de l'écotourisme avec au moins un accroissement de 30% par rapport à la situation de référence d'ici la fin de A10.	<ul style="list-style-type: none"> • Registre des entrées dans les Parcs Nationaux des sites tests; • Statut de la structure de cogestion des Parcs Nationaux des sites tests ; • Banque de données du PGIES ; • Rapports annuels de la DPN ; • Rapports de la Direction de l'Investissement et de la Promotion du Tourisme. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	-Les capacités en planification et en cogestion des AP renforcées en prenant compte les savoir et savoir faire locaux à travers la vulgarisation	Le statut quo dans les Parcs et Réserves limite la cogestion et conséquences les conflits et les pressions s'accroissent sur les ressources naturelles	Le règlement intérieur des parcs et réserves est réadapté à la cogestion et à l'ouverture que prône leur statut de réserve de la biosphère.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les visites/ investigations de terrain; • Banque de Données Locales des sites du projet; • Rapports des 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
	de modèles de techniques et technologies démontrées en phase 3			Commissions Locales de Suivi et Evaluation; <ul style="list-style-type: none"> •Rapports Annuels du PGIES; •Rapports annuels de la DPN; •Rapports Annuels de la DEFC et de la DCSR. 	
Produit 5: <i>Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués.</i>	Les performances du projet en GDT, en gestion des écosystèmes, en séquestration du carbone et dans la promotion des moyens d'existence durables résilients aux changements climatiques autour des AP, sont suivies par une Banque de Données régulièrement alimentée par des sessions de forum communautaire de suivi et d'évaluation participatifs, avec des mesures correctives d'amélioration des performances.	Les 4 sites d'actions du projet font retour au statut quo et aucune action participative de conservation de la biodiversité et de la lutte contre la dégradation des terres n'est entreprise.	Un Forum Communautaire Annuel dans chacun des 4 sites d'actions fournit régulièrement des données et des inputs pour la gestion adaptative de flexibilité et de mesures correctives participatives d'amélioration des performances du projet.	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports sur les visites/ investigations de terrain; •Banque de Données Locales des sites du projet; •Rapports des Commissions Locales de Suivi et Evaluation; •Rapports Annuels du PGIES; •Rapports annuels de la DPN; •Rapports Annuels de la DEFC et de la DCSR. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	-Plan de communication des CIVD/CintraS/CinterS et des Collectivités Locales élaboré et mis en œuvre	Les acquis du projet demeurent peu connus ce qui limite l'engouement de leur démultiplication	- Base de données sur les écosystèmes et la gestion durable des terres disponible au niveau des services techniques déconcentrés - Compendium des leçons apprises et des bonnes pratiques du PGIES est élaboré et diffusé.	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels des Institutions Locales; •Banque de données du PGIES; •Rapports annuels des Communautés Rurales. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

	Indicateurs	Ligne de Base	Cibles	Sources de Vérification	Risques et Hypothèses
Produit 6: <i>Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances.</i>	Renforcement des capacités des Communautés Locales effective à travers une gestion efficiente et flexible du projet basée sur le principe de l'apprentissage par l'action entraînant un partenariat pour les synergies dans la mise en œuvre des leçons d'expérience des meilleures pratiques environnementales capitalisées au niveau de la planification, de la mise en œuvre et du suivi évaluation participatif d'ici fin A10 .	Les projets mènent une compétition sur le terrain sans aucune harmonisation des approches en direction des mêmes acteurs concernés, des populations rurales avec double emplois et superpositions.	L'apprentissage par l'action du projet ainsi que la gestion adaptative sont démontrés aux Communautés Locales à travers de bonnes connaissances, des capacités de gestion impliquant une synergie et une coopération effective de tous les acteurs concernés en fin A10.	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels des Institutions Locales; •Banque de données du PGIES; •Rapports annuels des Communautés Rurales. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.
	Dispositif de suivi-évaluation contrôle et participatif (DISEC) est fonctionnel	L'amélioration des performances du projets dans le cadre de la prise en compte de la vision des acteurs est limitée et en conséquences l'appropriation du projet par les acteurs concernés reste faible	Les modalités et les mécanismes de suivi et d'auto-évaluation maîtrisés et appliqués par les parties prenantes à la GDT qui s'approprient du projet.	<ul style="list-style-type: none"> •Rapports annuels des Institutions Locales; •Banque de données du PGIES; •Rapports annuels des Communautés Rurales. 	La Tranche 3 du Projet est retardée.

SECTION III: BUDGET TOTAL ET PROGRAMME DE TRAVAIL

ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2011 US\$ x1000	Amount 2012 US\$ x1000	Amount 2013 US\$ x1000	TOTAL US\$ x1000	See Budget Note
Produit 1: Cadre politique et juridique de la gouvernance locale adapté à une gestion écologique durable des terres et la conservation participative intégrée des écosystèmes.	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71300	Local consultants (Training)	5 000	5 000	5 000	15 000	1
				71600	Travel	7 000	5 000	8 000	20 000	2
				72100	Contractual services – Companies	20 000	45 000	13 142	78 142	3
				73100	Rental and Maintenance Premises	3 200	2 720	1 850	7 770	3
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	2 800	5 400	4 700	12 900	4
						38 000	63 120	32 692	133 812	
SUB-TOTAL PRODUIT 1					38 000	63 120	32 692	133 812		
Produit 2 : Développement durable et gestion communautaire des ressources naturelles pour la promotion des moyens d'existence effectifs dans les Terroirs Villageois dans la phase après projet	GOV/MEPN	62000	UNDP -12	71600	Travel	10 000	11 500	7 000	28 500	5
				72600	Grants	40 000	56 000	45 000	141 000	6
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7 500	9 000	4 000	20 500	7
				74500	Miscellaneous Expenses	1 500	3 000	2 000	6 500	8
				75100	Facilities and Administration	5 000	7 000	4 000	16 000	9
						64 000	86 500	62 000	212 500	
			71300	Local Consultants	15 000	15 000	12 000	42 000	10	
			72100	Contractual Services-Companies	50 000	50 000	30 000	130 000	11	
		65 000	65 000	42 000	172 000					
SUB-TOTAL Produit 2					129 000	151 500	104 000	384 500		

ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2011 US\$ x1000	Amount 2012 US\$ x1000	Amount 2013 US\$ x1000	TOTAL US\$ x1000	See Budget Note	
				71300	Local Consultants	10 000	12 000	10 000	32 000	12	
Produit 3: Conservation et gestion durable des Réserves Naturelles Communautaires et Unités Pastorales légalement établies autour des AP pour une gestion écologique durable des terres et l'accroissement des capacités de séquestration du carbone	GOV/MEPN	4000	UNDP (00012)	71600	Travel	8 000	12 000	20 000	40 000	13	
				72200	Equipment and furniture	0	0	0	0	14	
				72500	Supplies	4 000	4 000	7 000	15 000	15	
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	5 000	10 000	7 000	22 000	16	
						27 000	38 000	44 000	109 000		
	GOV/MEPN	62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	21 307	21 307	21 307	63 921	17	
				72100	Contractual Services-Companies	0	0	21 079	21 079	18	
						21 307	21 307	42 386	85 000		
	SUB-TOTAL Produit 3						48 307	59 307	86 386	194 000	
	Produit 4: Cogestion durable pour une conservation de la biodiversité est démontrée dans les AP.	GOV/MEPN	4000	UNDP (00012)	71300	Local Consultants Travel	10 000	7 000	10 000	27 000	19
71600					Travel	11 500	10 000	5 000	26 500	20	
73400					Rental and Maintenance of other Equipments	6 500	8 000	5 000	19 500	21	
74500					Miscellaneous Expenses	1 000	2 000	1 000	4 000	22	
						29 000	27 000	21 000	77 000		
GOV/MEPN		62000	GEF (10003)	71400	Contractual Services-Individual	0	0	0	0	23	
				72100	Contractual Services-Companies	20 500	23 520	15 000	59 020	24	
				72200	Equipment and furniture	21 250	12 550	0	33 800	25	
				72500	Supplies for PA Management	5 200	9 450	4 215	18 865	26	
				72800	Information Technology Equipment	21 400	2 850	15 325	39 575	27	

ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2011 US\$ x1000	Amount 2012 US\$ x1000	Amount 2013 US\$ x1000	TOTAL US\$ x1000	See Budget Note
						68 350	48 370	34 540	151 260	
SUB-TOTAL Produit 4						97 350	75 370	55 540	228 260	
Sous – Total composante I						312 657	349 297	278 618	940 572	
Produit 5: Ecosystèmes régulièrement suivis et évalués pour une gestion durable des terres.			-10003	71300	Local Consultants	10 000	10 000	10 000	33 000	28
				71600	Travel	12 000	8 000	7 000	27 000	29
				71400	Contractual Services-Individual	21 307	21 307	21 307	63 921	30
				72100	Contractual Services-Companies	28 200	32 500	1 350	62 050	31
				72800	Information Technology Equipment	2 345	5 000	2 655	10 000	32
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	8 700	11 450	7 850	28 000	33
						82 552	88 257	50 162	223 971	
	GOV/MEPN	62000	UNDP (00012)	71200	International consultants	0	10 000	25 000	35 000	34
				72100	Contractual Services-Companies	25 000	10 000	15 000	50 000	35
				72500	Supplies	5 000	8 000	4 000	17 000	36
					30 000	28 000	44 000	102 000		
SUB-TOTAL Produit 5					112 552	116 257	94 162	322 971		
Produit 6: Gestion adaptative accrue et Partage des connaissances et		62000	GEF (10003)	71300	Local Consultants	10 235	15 645	9 835	35 715	37
				71600	Travel	12 000	13 450	5 460	30 910	38
				72100	Contractual Services-Companies	45 000	52 300	38 850	136 150	39

ATLAS ACTIVITIES / GEF OUTCOMES	Responsible Party	Fund ID	Donor Name	Atlas Budget Code	ATLAS Budget Description	Amount 2011 US\$ x1000	Amount 2012 US\$ x1000	Amount 2013 US\$ x1000	TOTAL US\$ x1000	See Budget Note
				73100	Rental and Maintenance Premises	5 700	4 529	6 250	16 479	40
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	4 215	6 744	6 744	17 703	41
						77 150	92 668	67 139	236 957	
				71400	Contractual Services-Individual	50 500	50 000	30 000	130 500	42
				71600	Travel (IEM Coordination and Monitoring)	12 000	18 000	40 000	70 000	43
				72200	Equipment and furniture	61 000	20 000	10 000	91 000	44
				72400	Communication and Audiovisual Equipment	5 000	8 000	25 000	38 000	45
				72500	Supplies	5 000	4 000	4 000	13 000	46
				72800	Information Technology Equipment	4 000	2 000	2 000	8 000	47
				73100	Rental and Maintenance of Premises	3 000	5 000	3 000	11 000	48
				73400	Rental and Maintenance of other equipments	7 000	10 000	13 000	30 000	49
				74100	Professional Services	1 500	2 000	1 000	4 500	50
				74500	Miscellaneous Expenses	1 000	1 500	1 000	3 500	51
						150 000	120 500	129 000	399 500	
SOUS - TOTAL Product Management						227 150	213 168	196 139	636 457	
TOTAL UNDP BUDGET						300 000	300 000	300 000	900 000	
TOTAL GEF BUDGET						352 359	378 722	268 919	1 000 000	
TOTAL PROJECT BUDGET						652 359	678 722	568 919	1 900 000	

Structure de Financement du Projet par Tranche

129. Les activités de la Tranche 3 sont également détaillées dans le Plan de Travail du Projet en Annexe IV-a. La mise en œuvre trimestrielle des activités et des réalisations des résultats ciblés par la Tranche 3 sera mise au point en coordination avec les acteurs concernés à l'Atelier de Lancement des Activités de la Tranche3.

130. Suivant les accords établis au titre des 3 Tranches du projet, la contribution du Gouvernement pour la période des 10 ans couvrant les trois tranches s'élève à 1 400 000 US\$ comprenant une contribution financière de 1 050 000 US\$ soit 350 000 US\$ par tranche. Cette contribution est régulièrement mobilisée à travers les budgets annuels et couvre la prise en charge des équipements villageois en petit matériel de pépinière et de petit matériel de lutte contre les feux de brousse, la cotisation sociale de paiement des impôt au profit de l'équipe du projet pour 250 000 US\$, des salaires à temps partiel des fonctionnaires membres du CST et du CP, des Services Techniques à la base comprenant les agents de CADL ou ex CERP et tous les autres agents concernés servant au niveau des régions et des départements dans les sites d'actions du projet pour le reste. Globalement, en intégrant la mise à disposition de locaux servant de bureaux à Dakar et sur le terrain dans chacun des quatre sites d'actions du projet, la contribution en nature se chiffre à 2 088 000 US\$.

131. En plus de cette contribution le GdS a inscrit un montant de 2 183 406 US\$ au profit du Parc National du Niokolo-Koba au titre de l'amélioration des infrastructures et des équipements de cet important parc pour une consolidation des acquis du projet dans la gestion de la périphérie avec la création des RNC/UP et la coopération effective entre acteurs concernés dans la conservation participative de la biodiversité, la valorisation du potentiel de l'écotourisme, la gestion écologique et durable des terres et d'adaptation aux changements climatiques.

132. La structure de financement par produit et pour chacune des trois tranches du projet est traitée dans la Section III. La tranche 3 durera 3 ans et coûtera le montant total de 25 457 000 US\$, représentant le plus grand cofinancement jamais égalé dans aucune des trois Tranches du projet, justifiant ainsi l'adoption du projet par les acteurs concernés et leur engagement dans la prise en charge des actions de dissémination pour une réussite de la phase après projet. Ce montant intègre la contribution du FEM de 1 000 000 US\$ et un cofinancement global de 24 513 000 US\$ comprenant 900 000 US\$, 2 772 000 US\$ du Gouvernement, 13 222 000 US\$ des Collectivités Locales bénéficiaires, 1 747 000 de la Fondation Bill Gate Board à travers le Programme National « Plates Formes Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté » - PN-PTFM, 1 655 000 US\$ de la Banque Mondiale à travers les projets PROGEDE 2 pour 1 000 000 US\$ et 655 000 US\$ du Programme PEPAM de Matam. Ce cofinancement couvre également 1 200 000 US\$ de l'ACDI à travers la Cellule de Mise en Œuvre du Plan d'Aménagement de la Bande de Filao (ex PAEP) et 873 000 US\$ du Conseil Régional de l'Ardèche à travers le projet ADOS. Le tableau 2 du paragraphe 108 donne le détail du cofinancement des partenaires au développement et le tableau 3 du paragraphe 109 indique le détail de la contribution des Collectivités Locales bénéficiaires des actions du projet et fortement engagés dans la préparation des conditions de réussite de l'après projet que représente cette importante Tranche 3 et ce, en références des importants profits locaux et globaux qu'il génère.

Indicateurs Repères par Tranche

133. L'alternative FEM que représente ce projet exige une présence constante pendant une période suffisamment longue pour assurer la durabilité de ses résultats conformément aux engagements des parties prenantes. Les activités liées à la réforme des orientations politiques, à la planification et au développement participatif, au renforcement des capacités et à la réhabilitation écologique exigent plutôt des investissements à long terme pour être effectives. Ainsi le projet sera mis en œuvre sur dix ans répartis en trois tranches (voir paragraphe 101, 130, 131 et 132 et le tableau 2 pour une description détaillée des indicateurs repères en relation avec chaque tranche).

134. Au terme de chacune des tranches du projet, les résultats vont être évalués et des propositions seront faites pour la tranche suivante. En tranche 1, le but poursuivi est d'établir un environnement favorable à la CID et à la planification éco géographique au niveau national (levée des barrières dans le secteur de l'environnement). Elle a aussi permis de procéder à la collecte de toutes les informations nécessaires (scientifiques, visions participatives, etc.), renforcer le consensus politique au niveau de chacune des zones géographiques et de chacun des sites choisis comme échantillon autour d'une CID et à un concept de planification éco géographique adaptée, mettre en place des institutions de RNC/UP et de renforcer les capacités à tous les niveaux et initier des activités pilotes qui n'exigent pas une levée préalable des barrières politiques et juridiques, telles que le microcrédit, les modes d'utilisation durable des ressources naturelles et de la lutte effective contre les feux de brousse.

135. A l'issue de la première tranche, le travail de base au niveau social et politique préliminaire est accompli afin de permettre une mise en œuvre efficace des modèles dans chacun des sites choisis pendant la seconde tranche (4 ans). L'exécution servira non seulement à tester le modèle de gestion, mais elle permettra également de procéder à une démonstration dans d'autres régions. La réorientation politique et le renforcement des capacités démarrés en tranche 1 se poursuivront selon les besoins. Au cours de cette tranche 2, l'accent sera mis également sur l'élaboration de mesures incitatives au niveau économique, de mise en œuvre de programmes de crédit de manière à s'assurer que les coûts récurrents des activités seront couverts par des fonds autres que ceux du projet.

Dans sa troisième tranche (3 ans), le projet mettra en œuvre les mesures correctives nécessaires à l'affinement du modèle par rapport aux sites retenus et reproduira le même modèle dans d'autres AP et TV. Toutes les actions de dissémination des acquis du projet seront menées grâce à un cofinancement du GdS, des organisations communautaires de base, des ONG et d'autres bailleurs conformément aux accords signés avec les parties prenantes et se chiffrant globalement avec la contribution du PNUD à 24.513 millions de US\$. Dans la mesure où la troisième tranche est une tranche de désengagement, les activités du projet iront dans le sens de l'affinement des mécanismes en vue d'une durabilité économique et d'une réalisabilité des activités pour de plus amples impacts tant au plan socioéconomique que environnemental. Une partie du financement FEM sera aussi affectée au suivi et à l'évaluation participatifs, aux mesures correctives participatives d'amélioration des performances et au travail de levées des barrières qui subsisteraient tout de même encore

SECTION IV: INFORMATIONS ADDITIONNELLES

PARTIE I: TERMES DE REFERENCES DU PERSONNEL CLEF DE L'EQUIPE DU PROJET

1. COORDONNATEUR DU PROJET :

Fonctions:

- Chargé (e) de l'administration, de l'exécution et de la coordination de l'ensemble des activités du projet ;
- Chargé (e) de la conception, de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme en collaboration avec les assistants de sites ainsi qu'avec d'autres partenaires ;
- Promouvoir le partenariat ;
- Intégrer, coordonner et diriger les membres de l'équipe ;
- Réaliser l'atteinte des objectifs du projet.

Qualifications

- Avoir au moins un diplôme *Master of Science* ou *Ph.D* en Gestion des Ressources Naturelles ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion et la planification de projets et programmes de développement ;
- Avoir une bonne connaissance des mécanismes et procédures du PNUD et du FEM pour une gestion efficace des surcoûts et des coûts de base ;
- Avoir une parfaite maîtrise des outils de planification et d'aménagement du territoire ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration et l'exécution des projets de conservation de la biodiversité ;
- Avoir des aptitudes et des facilités de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique, du français et de l'anglais.

2. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER :

Fonctions:

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) Administratif et Financier, est chargé de :

- Exécuter les tâches administratives, comptables et financières suivant les procédures de l'exécution nationale ;
- Préparer les états des déclarations fiscales et sociales ;

- Gérer les ressources humaines, les contractants, et les immobilisations suivant les dispositions de la législation sénégalaise en vigueur ;
- Fournir les pièces justificatives des dépenses ;
- Prendre action de manière à ce que le compte du projet soit toujours alimenté à temps ;
- Produire les états financiers trimestriels et annuels ;
- Gérer les biens mobiliers et immobiliers, le matériel et la logistique ;
- Produire les rapports financiers mensuels dans les délais ;
- Participer aux audits internes du projet.

Qualifications

- Avoir un diplôme d'études supérieures en comptabilité (DESC) ;
- Avoir une expérience minimale de cinq ans en gestion administrative et financière de projets de développement ;
- Etre familier aux procédures comptables du PNUD et aux procédures de mise en œuvre de la comptabilité nationale ;
- Etre familier (e) aux procédures d'acquisition de biens et services en conformité avec la législation sénégalaise ;
- Avoir une expertise informatique et une maîtrise du français et de l'anglais.

3. L'ASSISTANT EN SUIVI EVALUATION :

Fonctions:

Sous l'autorité du Coordonnateur, l'Assistant (e) chargé (e) du Suivi-Evaluation devra :

- Collecter les données de terrain pour alimenter la banque de données à partir des sources des acteurs concernés du projet comprenant : les commissions de S&E à la base, les écogardes, les conseils ruraux, les Directions Nationales, les CADL sur les performances et faiblesses du projet en termes de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres, de gestion intégrée des écosystèmes et de séquestration des gaz à effet de serre dans chacun des sites ;
- Mettre à jour régulièrement les informations en coordination avec l'assistant chargé de la gestion de la banque de données ;
- Soumettre chaque trimestre un rapport d'avancement du projet soulignant les réalisations et les faiblesses ;
- Elaborer un document de l'UCP concernant le suivi régulier des paramètres critiques pour un pilotage souple du projet ;

- Faire des recommandations pour une amélioration des performances des sites à la lumière des données socio économiques collectées ;
- renforcer les capacités techniques des Services en matière de banque de données et de suivi-évaluation.

Qualifications:

- Avoir une expertise en informatique et en analyse et gestion de banque de données ;
- Avoir au moins un diplôme Master of Science en Gestion des Ressources Naturelles ;
- Avoir une expertise avérée d’au moins cinq ans en systématique, en statistique et en inventaire des RN ;
- Avoir une expertise et expérience avérée en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l’outil informatique (SIG, MS Access, Suites bureautiques).

4. L’ASSISTANT EN GESTION BANQUE DE DONNEES :

Fonctions:

Sous l’autorité du Coordonnateur, l’assistant chargé de la Gestion de la Banque de Données devra :

- développer/identifier les logiciels et les équipements informatiques pour la collecte et l’analyse de données biophysique et socio- économiques nécessaire au suivi des performances du projet en termes aussi bien de changement des conditions de vie des acteurs à la base que de conservation de la biodiversité, de gestion durable des terres, de gestion des écosystèmes et de séquestration des gaz à effet de serre dans les sites
- suivre mettre à jour et entretenir la banque de données ;
- mettre régulièrement à jour le site web du projet.

Qualifications :

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion et analyse de données ;
- Avoir une excellente connaissance en système d’information géographique et en gestion de site Web.

5. ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DES RNC/UP:

Fonctions :

Sous l'autorité de l'Assistant (e) chargé du site, l'Assistant (e) chargé (e) des Réserves Naturelles Communautaires/Unités Pastorales (RNC/UP) de chacun des 4 sites devra :

- Animer l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre du plan local d'aménagement et de gestion communautaire de chacune des RNC/UP du site considéré suivant le plan progressif de leur intégration ;
- Participer à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation de la mise en œuvre desdits plans ;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet pour assurer une intégration et coordination des activités avec les AP et les TV ;
- Mettre en place et/ou animer un processus de concertation au niveau régional et local ;
- Conseiller sur les aspects relatifs à la gestion globale ;
- Coordonner, intégrer et diriger toutes les actions d'approches participatives entreprises dans le site considéré ;
- Rendre compte au Coordonnateur.

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion des ressources naturelles avec spécialité en approches participatives ou en techniques de communication et d'animation rurale ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans l'animation rurale et en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

6. ASSISTANT TECHNIQUE CHARGE DES TERROIRS VILLAGEOIS (TV):

Fonctions :

Sous l'autorité de l'Assistant (e) chargé du site, l'Assistant (e) chargé (e) des Terroirs Villageois devra :

- Animer l'équipe pluridisciplinaire chargée de la mise en œuvre technique et méthodologique des plans locaux de gestion des TV avec une collaboration des différents partenaires au niveau régional, local et villageois ;
- Assurer une correcte mise en œuvre technique des microprojets et encadrer les bénéficiaires avec la participation des services déconcentrés de l'Etat, pour une correcte vulgarisation et utilisation des techniques et technologies appropriées ;
- Participer à l'exécution, au suivi, contrôle et évaluation technique et financière du volet micro crédit du site considéré ;
- Participer à la planification opérationnelle des activités du projet pour assurer une intégration et une coordination des activités du projet ;
- Assister localement dans la mise en place et/ou l'animation du processus de concertation au niveau régional et local ;
- Conseiller sur les aspects relatifs à la gestion globale ;
- Coordonner, intégrer et diriger toutes les activités d'approches participatives entreprises dans le site considéré ;
- Rendre compte au Coordonnateur.

Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire ou équivalent en gestion des ressources naturelles avec spécialité en gestion et transformation des produits agricoles et halieutiques pour le site du PNDS, en élevage de petit gibier et en agroforesterie pour le site du PNNK, en embouche bovine, ovine et aviaire et élevage de faune pour le site du Ferlo et en horticulture pour le site des Niayes ;
- Avoir une bonne maîtrise des techniques d'approches participatives, de communication, de vulgarisation et d'animation rurale ;
- Avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine considéré ;
- Avoir une expertise et expérience avérée dans l'animation rurale et en approches participatives ;
- Avoir des aptitudes de communication ;
- Etre physiquement apte à supporter des conditions de travail parfois contraignantes ;
- Accepter de vivre en milieu rural et de travailler avec les acteurs à la base.

8. ASSISTANCE TECHNIQUE EXTERIEURE

Le projet étudiera dans la deuxième tranche de mise en œuvre du projet qui est en fait la tranche réellement d'actions de démonstrations après la levée des contraintes institutionnelles dans la tranche I, l'implication au niveau de chacun des 4 sites retenus les services d'un Volontaire du Système des Nations Unis (VSN) et du Corps de la Paix Américain et des Volontaires Japonais, pour assister les assistants. Dans cette tranche opérationnelle du projet il sera également envisagé au niveau local l'utilisation des services des agents du corps de la paix américain pour assister les agents des CERP.

PARTIE II: PLAN DE PARTICIPATION DES ACTEURS CONCERNES

Les bénéficiaires du projet sont les utilisateurs des biens et services ayant trait aux ressources biologiques. Ce sont principalement les habitants pauvres des zones rurales qui dépendent des ressources biologiques de l'AP pour survivre mais aussi les différentes catégories socioprofessionnelles travaillant autour des Aires Protégées. Dans l'ensemble, le projet impliquera et atteindra un total de 24 CR, 1 014 villages et 425 517 personnes. Les bénéficiaires comprennent : une formation, un renforcement des capacités, une initiation à la cogestion, la résolution des conflits et la redistribution des richesses et des services qui résultent d'une utilisation/gestion durable des ressources provenant de la biodiversité. Les groupes de population riveraine (les communautés locales) qui vivent à la lisière des AP, sont les principales cibles. Mais dans l'ensemble il y a cinq groupes qui vont bénéficier de ce projet. Ce sont : (a) les populations rurales pauvres ; (b) les utilisateurs professionnels des ressources tirées de la biodiversité ; (c) les officiels et la société civile, (d) le secteur privé et (e) les générations futures.

Le premier groupe de population vivant autour des AP renferme le segment le plus pauvre des populations rurales au Sénégal. Ces personnes sont souvent sans terre, sans beaucoup d'argent à investir ou pour acheter du matériel et des moyens de production agricoles. Elles considèrent l'AP comme le principal responsable de leurs difficultés. La plupart d'entre elles vivent en dessous du seuil de pauvreté (1 dollar américain par jour) en particulier les femmes et les jeunes qui sont les segments les plus vulnérables de la société. Concernant ce groupe, le projet va tout d'abord essayer de gagner sa sympathie, en le faisant participer à la cogestion de l'AP. Sur cette base, le projet améliorera leur sécurité alimentaire donc leurs conditions de vie, ce qui est nécessaire de manière à ce qu'il puisse globalement participer aux profits de la conservation des bénéficiaires et au développement durable. Le projet, à partir de sa conception, s'appuiera sur les données relatives liées à la réduction de la pauvreté de manière à identifier les obstacles au développement et apporter les solutions appropriées.

Le second groupe de bénéficiaires représentera les utilisateurs professionnels des ressources qui regroupent les exploitants de la forêt, les propriétaires des zones de chasse, les pasteurs agraires, les apiculteurs, les divers groupements féminins (culture maraîchère et fruitière), les pêcheurs ainsi que les acteurs prenant part à la transformation, au conditionnement et impliqués dans les circuits de commercialisation des produits de la cueillette, de l'agriculture, de la pêche et des produits laitiers. Le projet va leur procurer l'apport nécessaire pour bien s'acquitter de leur tâche au niveau de leur secteur d'intervention dans la société en mettant en place des initiatives

catalytiques, telles que des systèmes de micro crédit et une source alternative de revenus, compatibles avec la conservation de la biodiversité.

Le projet va également être profitable à un troisième groupe, celui des fonctionnaires et des groupes provenant de la société civile. Ce sont essentiellement les agents des AP, les gardes écorégionaux, le personnel du CERP (CADL), les ONG et les autres projets préparatoires. Ils devraient recevoir une formation, assister à un élargissement de leurs fonctions, prendre part à une démonstration des techniques d'utilisation des ressources biologiques, de diversification des revenus, des sources de revenus alternatifs et de partage des bénéfices tirées de la conservation.

Le quatrième groupe de bénéficiaires, le secteur privé va également tirer profit des retombées positives du projet, notamment à partir de l'écotourisme et de la distribution des produits culturels et artistiques au niveau des hôteliers, des propriétaires de restaurant et des groupements villageois qui s'adonnent à la vente de tels objets d'art comme les articles tissés, les paniers, les sculptures et les tissus teints.

Finalement en sauvegardant l'écologie et la beauté des paysages, la conservation de la biodiversité est assurée pour offrir des options de développement au dernier et cinquième groupe, les générations futures. Le projet va également veiller à ce que les bénéfices soient redistribués dans les TV moyennant la mise en place des infrastructures sociales telles que les forages, les réservoirs situés à flanc de coteaux, les digues anti-sel et autres installations hydrauliques et la prise en charge des coûts d'exploitation répétés. Cette redistribution va assurer la durabilité des activités entreprises dans les TV, en prodiguant des bénéfices à un grand nombre de personnes sur le long terme, associant de ce fait les générations futures. Ces bénéfices vont améliorer la cohésion sociale et les conditions économiques, culturelles, biologiques et physiques au niveau du village, dans les TV, les RNC/UP, CR, au niveau national et même international quand les répercussions sur l'environnement se feront sentir.

Les approches stratégiques mettant l'accent sur la participation des populations locales et du public durant la tranche de réalisation du projet ont été définies, détaillées, adoptées et validées par les parties durant les programmes de consultation du PDF-B. Elles sont décrites ci-dessous. Avant tout, pour chacun des CR adjacent à des AP, un programme de gestion des ressources biologiques sera établi sur la base des plans de développement des bassins versants existant afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles sans causer des problèmes ou interférence avec des travaux déjà en place. Ceci va nécessiter la participation des responsables des CR, notamment les présidents et les conseillers ruraux du village lorsque tout une CR et son bassin versant sont concernés. Dans ce cas, des consultations seront envisagées avec les villages et un comité de gestion inter communautaire sera créé. Toutes les CR adjacentes aux AP seront représentées à un Comité de gestion des ressources naturelles (LNRMC) ; avec pour chaque CR un représentant élu par les conseillers ruraux et le Conservateur de l'AP de la zone concernée. Les membres du conseil vont assumer leur responsabilité par une présidence tournante. Deuxièmement, au niveau de chaque CR, des programmes de gestion des ressources naturelles des AP et des TV seront élaborés de manière participative pour assurer un développement intégré.

Dans chaque village, une priorité absolue sera donnée pour un renforcement des initiatives locales des Groupement Villageois existant déjà au lieu d'en créer de nouveaux pour ainsi promouvoir des actions spontanées et durables de Conservation des Ressources Naturelles et de Protection de l'Environnement. Chaque groupement villageois va comporter au moins un représentant des Conseillers ruraux et va donner naissance à plusieurs comités, notamment un Comité de gestion, un Comité de lutte contre les feux de brousse et un Comité de vigilance pour surveiller les infractions au règlement élaboré dans le cadre de l'organisation et la gestion des TV. Globalement, la stratégie du projet pour une effective participation durable des acteurs concernés dans la gestion écologique durable des terres et la conservation communautaire des écosystèmes se trouve en Annexe 1-g.

SECTION V: LISTE DES ANNEXES

Section I Annexes :

1. Annexe I-a: Zones Eco géographiques majeures du Sénégal ;
2. Annexe I-b: Quatre sites de haute importance globale sélectionnés par le projet ;
3. Annexe I-c: Description détaillée de quatre sites du projet et la liste des Aires Protégées concernée ;
4. Annexe I-d: Résumé des Recommandations de l’Evaluation de la Tranche 1 ;
5. Annexe I-e: Le cours détaillé des actions de la ligne de base ;
6. Annexe I-f: Stratégie du projet pour une réalisation de la conservation participative de la biodiversité ;
7. Annexe I-g: Etapes pour assurer la participation durable des communautés

Section II Annexes :

8. Annexe II-a: Analyse du Cadre Logique de la Tranche 2 du projet détaillé et actualisé ;
9. Annexe II-b: Résultats obtenus par la Tranche 2 du projet pour chacun des 5 produits attendus ;
10. Annexe II-c: Résultats ciblés par la Tranche 2 du projet par produit ;
11. Annexe II-d: Mécanismes détaillés pour faire face aux risques et assurer une durabilité et une répliquabilité du projet ;
12. Annexe II-e : Analyse des Coûts Additionnels.
13. Annexe III-: Planification des tranches du Projet, Suivi/Evaluation et Indicateurs Repères basés sur les résultats acquis par la Tranche 1.
Annexe IV: Copie des lettres de cofinancement.
14. Annexe V : Réponse aux commentaires du PDG du FEM.